

LES VOIES DU CHEMINEMENT

SPIRITUEL

Cheikh Al Islam

IBN TAYMIYYAH




بسم الله الرحمن الرحيم





LES VOIES DU CHEMINEMENT

SPIRITUEL



Première édition 2020

ISBN : 978-2-902526-14-7

Al Bayyinah

Librairie, édition, distribution, bazar
Ouvert tous les jours de 10h30 à 19h30
33, avenue du Château-95100 Argenteuil-France

Té. : 01 39 96 26 79
E-mail : contact@albayyinah.fr
Site web : www.albayyinah.fr



LES VOIES DU CHEMINEMENT SPIRITUEL

TAQÎ AL-DÎN AHMAD IBN TAYMIYYA

661/1263-728/1328

TRADUCTION : MOHAMMED KARIMI



Al Bayyinah

Transcription des Lettres Arabes

ء a	د d	ض d	ك k
ب b	ذ dh	ط t	ل l
ت t	ر r	ظ z	م m
ث th	ز z	ع `	ن n
ج j	س s	غ gh	ه h
ح h	ش sh	ف f	و w
خ kh	ص s	ق q	ي y

Transcription des voyelles brèves : َ *a*, ُ ***u***, ِ ***i***.

Nous rendons les voyelles longues ا et ى par â, و par û, ي par î.

En cas d'annexion le ة est prononcé « *t* ». En cas d'arrêt le ة est prononcé « *h* ».

Le signe « ﷺ » qui vient après notre Prophète Muhammad signifie : « Allah prie sur lui et lui donne la paix ».

Les noms des membres de la famille du Prophète ﷺ et ceux de ses Compagnons sont suivis du signe « رضي الله عنه » qui signifie « qu'Allah l'agrée », que ce nom soit au masculin ou au féminin. Quand ils sont plusieurs, on met le signe رضي الله عنهم qui signifie « qu'Allah les agrée ». Les noms des autres prophètes sont suivis du signe « عليه السلام » qui signifie « Qu'Allah lui donne la paix ».

Introduction

Louange à Allah, le Seigneur des univers. Prière et paix sur notre Prophète bien-aimé, Muhammad, ainsi que sur sa Famille, ses Compagnons et ses adeptes !

La présente traduction s'inscrit dans une perspective de relecture des œuvres de Shaykh al-islam Ibn Taymiyya, afin de mettre en évidence leur portée éducative, spirituelle, mystique et esthétique avec tout ce qui en découle comme vertus qui constituent la réalité profonde de la religion de l'Islam. Ce côté qui incarne la vraie personnalité d'Ibn Taymiyya a été malheureusement obscurci par la fumée de la lecture fragmentaire, projective, réductrice et tendancieuse de ses œuvres, à des fins sectaires, partisanes, idéologiques ou politiques. Le shaykh Farîd al-Ansârî, l'un des premiers savants qui prirent conscience de cette situation délétère, nous livre ce diagnostic pertinent et révélateur :

« *Prenons l'exemple de Shaykh al-islam Ibn Taymiyya. Beaucoup de livres contemporains ne le décrivent que comme un homme de guerre et de combat et un spécialiste dans la classification des gens de l'Enfer, sans les doctrines des gens du Paradis. Quiconque veut marquer quelqu'un du sceau de la Géhenne n'a qu'à brandir la fameuse phrase : « Le Shaykh al-islam Ibn Taymiyya a dit …* ».

C'est comme si Ibn Taymiyya n'avait été créé que pour qu'on utilise ses paroles comme des arguments contre les gens de l'égarement, ni plus ni moins. C'est comme si ses textes et ses fatwas s'étaient transformés en verdicts que l'on dicte à l'accusé avant son exécution.

Où est Ibn Taymiyya le prédicateur ? Où est Ibn Taymiyya

l'éducateur ? Où est Ibn Taymiyya le mystique qui chemine vers son Seigneur à travers les « positions » de la crainte, de l'espoir, de l'aspiration, de l'amour ? Où est Ibn Taymiyya avec ses goûts spirituels et ses états élevés ? Ses livres et ses fatwas regorgent tellement de notions esthétiques et de sages finalités, en matière de prédication, d'éducation et d'enseignement, qu'il est difficile de les cerner et de les étudier de manière exhaustive. Son disciple, l'imâm et sage Ibn Al-Qayyim, rapporte de lui beaucoup de choses à ce sujet. Où est donc parti tout cela ?

Quant au fait que la lecture [d'Ibn Taymiyya -à titre d'exemple-] soit une lecture projective, c'est parce qu'on s'est servi de lui pour exprimer les problèmes psychologiques et politiques de notre époque de manière littérale. On a donné à ses textes des interprétations qui trahissent un état réactionnel, non équilibré, d'ordre psychologique et social, face aux situations créées par la tyrannie politique et le climat de divergences doctrinales entre les tendances, les groupes, les pays et les alliances. Nous avons, rétrospectivement parlant, projeté notre époque dans son époque et habillé nos situations des situations vécues par Ibn Taymiyya lui-même, sans tenir compte des différences entre les constantes et les choses variables, qu'il s'agisse des textes ou de l'établissement des principes de motivation *-taẖqîq al-manâṯ-*. Ceci trahit une transgression des normes scientifiques et une déviation méthodologique évidente.

De ce fait, la manière dont certains ont mis en scène la personnalité d'Ibn Taymiyya s'avère inappropriée. En effet, Ibn Taymiyya a été présenté comme quelqu'un sans goût, ni sensibilité. Ils se sont limités, dans ce qu'ils ont rapporté de lui, aux seules insultes, injures et autres anathèmes. Dieu sait combien le Shaykh al-islam est loin de tout cela et combien il en est innocent !

Si quelqu'un examine de manière exhaustive les fatwas d'Ibn

Taymiyya et ses œuvres, il en tirera une multitude d'exemples empreints de réalités esthétiques et qui témoignent d'un goût spirituel raffiné de ce shaykh, aussi bien dans la théorie que dans la pratique.[1]

C'est dans le but de contribuer à rendre, en quelque sorte, justice à cet éminent docteur hanbalite et dissiper les préjugés attachés à son nom, que nous avons choisi de traduire pour vous -chères lectrices et chers lecteurs- deux épîtres qui donnent une idée de la profondeur d'Ibn Taymiyya, de son objectivité et de sa fibre éducative, esthétique et mystique. Pour en rendre la lecture simple et compréhensible, nous avons séparé les paragraphes par l'adjonction de titres et y avons ajouté des notes de bas de page.

La première épître est une réponse à une question sur le soufisme dans laquelle le shaykh Ibn Taymiyya parle de l'étymologie du terme « *al-ṣufiyya* », du berceau du soufisme, des positions des savants vis-à-vis du soufisme, des différentes catégories de soufis, etc. Elle se trouve au début du onzième volume consacré au soufisme dans son recueil de fatwas : *Majmû' al-fatâwâ -juz' al-taṣawwuf-* (5/11).

La deuxième épître -la plus longue- traite de certains actes du cœur ou de ce que l'on appelle les *maqâmât* (les stations spirituelles). Il a choisi, parmi elles, les stations les plus importantes telles que :

- l'*ikhlâṣ* (la consécration de soi à Allah) ;
- la véridicité ;
- le *tawakkul* (le fait de s'en remettre à Allah), station sur

[1] *Jamâliyyatu al-dîn* du shaykh Farîd al-Anṣârî. Livre que j'ai traduit sous le titre *L'Esthétique de l'Islam*. Edition ALMADINA.

laquelle il s'est longuement étendu ;
- la patience ;
- la satisfaction ;
- l'amour auquel il a consacré la plus grande partie de son épître.

Cette épître s'intitule *al-tuhfa al-'irâqiyya fî al-a'mâli al-qalbiyya* (Le présent irakien[2] relatif aux actes du cœur) comme cela est mentionné dans tous les manuscrits. Elle se trouve au début du dixième volume consacré au cheminement spirituel dans son recueil de fatwas, *Majmû' al-fatâwâ -juz' al-sulûk-* (5/10).

Ecrit par l'humble serviteur d'Allah, qui aspire à Son absolution et à Son indulgence : Mohammed KARIMI, qu'Allah lui pardonne, ainsi qu'à sa mère, son père et aux croyants.

---

[2] Je n'ai pas trouvé d'écrit qui explique pourquoi cette épître a été intitulée *Le présent irakien*. Peut-être que celui qui l'a interrogé sur cette question est un Irakien.

RÉPONSE D'IBN TAYMIYYA À UNE QUESTION SUR LE SOUFISME



Au nom d'Allah le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux

Louange à Allah l'unique ! Prière et paix sur le dernier prophète (Mu<u>h</u>ammad ﷺ).

Shaykh al Islam (Ibn Taymiyya) -qu'Allah sanctifie son âme- fut interrogé au sujet des soufis -al-<u>s</u>ufiyya-. [Comme l'on sait], ils sont de différentes catégories et il en va de même pour les faquirs -fuqarâ'- qui sont eux aussi de différentes catégories. Quelle est la caractéristique de chacune de ces catégories ? Que leur incombe-t-elle de faire et [quelle voie] est-il préférable qu'elles empruntent en matière de cheminement spirituel ?

Réponse d'Ibn Taymiyya

Louange à Allah ! Quant au terme *al-<u>s</u>ûfiyya* (soufis), il n'était pas commun durant les trois premiers siècles de l'Islam. Ce n'est que bien plus tard que l'emploi de ce terme s'est répandu. Son utilisation, par un certain nombre de [grands] imâms et de maîtres spirituels tels que l'imâm A<u>h</u>mad Ibn <u>H</u>anbal[3], Abû Sulaymân al-Dârânî[4] et bien d'autres a été attestée [de manière

[3] Eminent savant du Hadith et du *fiqh* et fondateur de l'école Hanbalite, l'une des quatre écoles influentes dans le monde musulman. Il est né en *rabî' al-awwal* 164 de l'hégire/novembre 780 apr. J-C. à Bagdad et mort le 12 *rabî' al-awwal* 241 de l'hégire/novembre 855 apr. J-C. dans la même ville.

[4]'Abd al-Ra<u>h</u>mân Ibn A<u>h</u>mad al-'Unsî ad-Dârânî, grand ascète de son époque. Il est mort en 215 de l'hégire/830 apr. J-C. Voir *nuzhatu al-fu<u>d</u>alâ'*

avérée]. Il est rapporté que Sufyân al-Thawrî[5] lui-même l'a employé. Certains racontent qu'al-Hasan al-Basrî[6] en a fait usage.

Étymologie du terme « soufi »

Il y eut cependant divergence sur le sens auquel le terme *al-sûfî* renvoie, car c'est un terme qui introduit l'idée d'appartenance[7] comme *al-qurashî* (Qurayshite), *al-madanî* (Médinois) et des noms semblables.

Certains soutiennent que ce terme se rapporte aux « gens de la banquette *-ahl al-suffa-* »[8]. Ceci est une erreur car, s'il en avait été ainsi, on aurait dit *suffî* [9].

C'est aussi une erreur que de désigner par ce terme le rang des fidèles *-saff-* le plus avancé auprès d'Allah comme le sou-

(2/752-753).

[5]Grande figure en matière de Hadith, de *fiqh*, d'exégèse et d'ascèse. Il est né en 97/716 et mort en 161/777.

[6]Al-Hasan Ibn Abî al-Hasan Yasâr, éminent disciple du noble Compagnon Anas Ibn Mâlik t. Il est connu pour son savoir, son ascèse et sa transmission des hadiths prophétiques. Il est né en 21/642 et mort en 110/728.

[7]Le terme *sûfî* se termine par le suffixe « *î* » qui est comparable aux suffixes «- ais (- aise) », « - ois (- oise) », « - ien (- ienne) », c'est-à-dire des suffixes exprimant l'origine et l'appartenance. Ils sont généralement joints à des noms ou des adjectifs désignant les habitants de certains lieux, une orientation, une profession, un adepte de quelque chose, etc.

[8]Un secteur au fond de la mosquée du Prophète ﷺ avait été aménagé pour accueillir les nouveaux émigrants qui n'avaient ni toit ni moyens de subsistance. On leur avait donné l'appellation de « gens de la banquette » *-ahl al-suffa-*, en raison du banc de pierre qui avait été placé à leur intention.

[9]C'est-à-dire que la lettre s (ص) sera seulement affectée de la voyelle courte (ُ) et ne sera pas suivie de la voyelle longue (و), tandis que la lettre *f* (ف) sera prononcée double (on appuiera sur la lettre *f* dans sa prononciation.

tiennent certains. Si c'était le cas, on aurait dit : « *ṣaffî* ».

C'est également une erreur que de dire que ce terme dérive de la *ṣafwa* (l'élite) de la création d'Allah. Si c'était le cas, on aurait prononcé « *ṣafawî* ».

Certains soutiennent que ce nom doit son existence à Ṣûfa Ibn Bishr Ibn Add Ibn Ṯâbikha, une tribu arabe qui était, dans le passé, voisine de la Mecque, et à laquelle étaient apparentés les ascètes. Même si cela peut correspondre sur le plan étymologique, c'est une hypothèse tout aussi faible que [les précédentes]. En effet, les membres de cette tribu n'étaient ni célèbres, ni connus de la plupart des ascètes. En supposant que les ascètes soient apparentés à cette tribu, nous aurions été plus en droit de retrouver cette parenté avec la tribu à l'époque des Compagnons, de la génération de ceux qui ont suivi[10] *-tâbi'în-* et des disciples de ces derniers. D'ailleurs, la majorité de ceux qui se revendiquent comme soufis ne connaissent pas cette tribu et ne peuvent accepter l'idée d'être apparentés à une tribu de l'époque antéislamique (*Jâhiliyya*) et qui n'existait plus après l'avènement de l'Islam.

Certains (cette thèse étant la plus connue) soutiennent que ce nom vient du port du *ṣûf* (vêtement de laine).

Le berceau du soufisme

C'est à Bassora que les soufis sont apparus pour la première fois. Les premiers à y avoir bâti une maison *-duwayra-*[11] pour que les soufis s'y réunissent, sont des disciples de 'Abd al-Wâḫid Ibn Zayd[12], lequel faisait partie des disciples d'al-Ḫasan [al-Baṣrî].

[10]Ce sont les successeurs directs des Compagnons du Prophète ﷺ.

[11]Sorte de « couvent » des soufis ou d'agglomération cénobitique.

[12]Mystique et guide spirituel de Bassora. Il est mort dans la deuxième moi-

Il y avait à Bassora une certaine surenchère en matière d'ascèse, de dévotion, de crainte d'Allah, ainsi que d'autres vertus, chose que l'on ne trouvait pas chez les habitants des autres contrées. C'est pourquoi il était d'usage de dire : « une jurisprudence de Kûfa »[13] et de dire : « une dévotion de Bassora »[14].

Abû al-Shaykh al-As̲bahânî[15] rapporte avec une chaîne de narrateurs qui remonte à Muh̲ammad Ibn Sîrîn[16] que celui-ci fut informé qu'un groupe de personnes privilégiait le port de vêtements en laine. Il dit : « un groupe de personnes choisit de porter des vêtements en laine, prétendant par-là imiter le Messie [Jésus] fils de Marie. Quant à nous, c'est ce que nous a légué notre Prophète que nous aimons le plus. Or, le Prophète (ﷺ) portait des vêtements de coton et d'autres types de textile ».[17] Ce sont à peu près les propos que tint Ibn Sîrîn.

Voilà pourquoi la plupart des histoires qu'on raconte sur ce genre de surenchère ne concernent que les dévots de Bassora à l'instar de cette histoire relatant qu'untel mourut ou perdit connaissance à l'écoute du Coran et d'autres récits de ce type. On peut citer comme exemple le cas de Zurâra Ibn Awfâ[18] Cadi

tié du deuxième siècle de l'hégire/après 767. Voir al Dhahabî, *Siyar a'lâm al-nubalâ'* (7/178) -Ed. *al-risâla-*, *H̲ilyatu al-awliyâ'* (6/155) et d'autres recueils de biographies.

[13]Pour qualifier une jurisprudence rigoureuse.

[14]Pour qualifier une dévotion rigoureuse.

[15]'Abd Allah Ibn Muh̲ammad al-As̲bahânî, exégète et mémoire des hadiths. Il est né en 274/887 et mort en 369/979.

[16]Abû Bakr Muh̲ammad Ibn Sîrîn, grande figure dans les domaines de l'exégèse, de la science du Hadith, du *fiqh*, de l'interprétation des rêves et de la dévotion. Il a reçu le savoir de la bouche d'Ibn 'Abbâs, d'Abû Hurayra et d'autres Compagnons. Il est mort à Bassora en 110/728.

[17]Voir *akhlâqu al-nabiyyi wa âdâbuh* (2/234/n° 329.

[18]Dévot et rapporteur crédible de hadiths. Il est mort en 93/711. Voir *siyar a'lâm al-nubalâ'* (4/515-516).

de Bassora ; Il récita durant la prière de l'aube [le verset suivant] : ❮*Lorsqu'il sera soufflé dans la Trompe*[19]❯[20] et tomba raide mort. Il y a également le cas d'Abû Juhayr l'aveugle qui mourut lorsque Sâlih al-Mirrî[21] lui récita le Coran. On raconte que d'autres sont morts en écoutant la récitation de Sâlih al-Mirrî. Beaucoup d'autres, issus de ces dévots, perdaient connaissance en écoutant le Coran.

Positions des savants vis-à-vis du soufisme

Aucun des Compagnons ne s'est adonné à ces pratiques. Quand ce phénomène surgit, il fut condamné par certains Compagnons et ceux de la génération suivante et notamment par Asmâ Bint Abî Bakr ﵄, 'Abd Allah Ibn al-Zubayr ﵄, Muhammad Ibn Sîrîn et d'autres. On distingue deux raisons qui les poussèrent à condamner de telles pratiques :

- Il y a ceux qui considéraient qu'il s'agissait là de pratiques affectées et simulées de la part de ces gens-là. On rapporte que Muhammad Ibn Sîrîn dit : « Voici ce qui permettra de trancher entre nous et ces gens qui tombent foudroyés à l'écoute du Coran : on leur récitera le Coran pendant qu'ils se tiennent sur un mur ; s'ils tombent du mur, on jugera alors que leur réaction est sincère ».

- Il y a ceux qui condamnèrent de telles pratiques parce qu'ils y voyaient une innovation contraire à la voie des Compagnons comme cela fut rapporté d'Asmâ' [la fille d'Abû Bakr] ﵄ et de son fils 'Abd Allah [Ibn al-Zubayr] ﵄ qui condamnèrent ces pratiques.

---

[19]Le souffle de la Trompe par l'ange Isrâfîl annonce la fin du monde.

[20]Coran, *al-muddaththir* (S.74), 8.

[21]Grande figure en matière d'ascèse et d'exhortation. Il est mort en 172/788 -ou en 176/792-. Voir *siyar a'lâm al-nubalâ'* (8/46-47).

Ce que soutiennent, à ce titre, la plupart des savants c'est qu'il ne faut pas blâmer ceux qui, parmi ces extatiques, sont incapables de résister à ces états bien que l'état de celui qui reste maître de lui-même soit meilleur. D'ailleurs, quand l'imâm Ah-mad fut interrogé à ce sujet, il répondit : « On récita le Coran à Yahyâ Ibn Sa'îd al-Qattân[22] qui s'évanouit ; s'il y avait bien quelqu'un capable de se prémunir de cela, c'est certainement Yahyâ Ibn Sa'îd. Je n'ai jamais vu homme plus posé que lui ».

D'autres traditions ont été rapportées dans ce sens. Il est rapporté qu'al-Shâfi'î connut pareil état, de même que 'Alî le fils d'al-Fudayl Ibn 'Iyyâd dont l'histoire est connue[23]. En somme, ce genre d'état est fréquent et on ne peut pas remettre en cause la sincérité de ceux qui en sont victimes.

Seulement, les états vécus par les Compagnons sont ceux mentionnés dans le Coran, à savoir la palpitation des cœurs, les larmes aux yeux et le frissonnement des peaux comme l'a dit Allah le Très-Haut :

﴾*Les véritables croyants sont ceux dont les cœurs palpitent à la mention d'Allah, dont la foi augmente à l'audition de Ses versets et qui s'en remettent à leur Seigneur*﴿[24].

﴾*Allah a fait descendre le plus beau des récits, un Livre dont [certains versets] se ressemblent et se répètent. Les peaux de ceux qui redoutent leur Seigneur frissonnent (à l'entendre); puis leurs peaux et leurs cœurs s'apaisent au rappel d'Allah*﴿[25].

---

[22]Haute autorité en matière du Hadith, disciple de l'imâm Mâlik et shaykh de l'imâm Ahmad. Il est né en 120/737 et mort en 198/813.

[23]Il est mort à l'écoute d'un verset du Coran. Voir *siyar a'lâm al-nubalâ'* (8/443).

[24]Coran, *al-anfâl* (S.8), 2.

[25]Coran, *al-zumar* (S.39), 23.

﴾Lorsqu'ils entendent ce qui a été descendu sur l'Envoyé, tu vois leurs yeux déborder de larmes, tant ils y reconnaissent la vérité﴿[26].

﴾Et ils tombent prosternés sur la face en pleurant, et cela ne fait qu'accroître leur recueillement﴿[27].

L'état de ces extatiques est également condamné par des gens qui méritent eux-mêmes d'être condamnés pour la dureté et la noirceur de leurs cœurs et leur éloignement de la religion. A l'opposé de ceux-là, il y a ceux qui estiment que leur état est le plus parfait, le plus abouti et le plus sublime. Or, ces deux positions extrêmes sont blâmables.

Etats des gens suite à l'écoute du Coran, du dhikr ou des paroles émouvantes

On distingue en fait trois degrés :

1. l'état de celui injuste envers lui-même et dont le cœur est dur. il ne s'émeut pas à l'écoute du Coran ou de l'invocation du nom d'Allah *-dhikr-*. Ces gens-là ont une ressemblance avec les juifs. Allah a parlé [de cette dureté dans les versets suivants] :

﴾Bien loin de là ! Vos cœurs se sont endurcis après cela ; en vérité, vos cœurs sont comme des pierres ou peut-être encore plus durs. Car il est de la nature de la pierre que des ruisseaux en jaillissent, de sa nature qu'elle se fissure et que l'eau s'en écoule, de sa nature qu'elle dévale [les flancs des montagnes] par crainte d'Allah, et Allah n'est pas inattentif à vos agissements﴿.[28]

---

[26]Coran, *al-mâ'ida* (S.5), 82.
[27]Coran, *al-isrâ'* (S.5), 109.
[28]Coran, *al-baqara* (S.2), 74.

﴾Le moment n'est-il pas venu pour ceux qui ont la foi de laisser leurs cœurs se remplir d'humilité à l'évocation d'Allah et à l'écoute de la vérité qu'Il a révélée et de ne pas imiter ceux qui avaient reçu l'Écrit avant eux ? Le délai parut long à ces derniers et leurs cœurs s'endurcirent, au point que beaucoup d'entre eux devinrent pervers﴿.[29]

2. l'état du croyant pieux qui est sujet à une certaine émotivité. C'est celui-là qui tombe raide mort ou qui perd connaissance suite au choc. Cela est dû à l'intensité de l'émotion et à l'incapacité du cœur de la supporter.

Un tel état peut toucher celui qui éprouve de la joie, de la crainte, de la tristesse ou de l'amour vis-à-vis de choses mondaines. Ces émotions peuvent entraîner sa mort, le rendre malade ou lui faire perdre la raison. Parmi les adorateurs des visages, il y a des gens que la passion amoureuse a rendus malades ou fous ou qui les a même tués. Ainsi en est-il vis-à-vis d'autres choses.

Cela n'arrive qu'à celui qui est soit victime d'une émotion qu'il est dans l'incapacité de repousser soit victime d'une émotion qui va le submerger à l'image de ce qui peut affecter le corps comme causes pouvant soit le rendre malade soit le tuer.

Si celui qui se trouve dans cet état n'a ni fait preuve de négligence ni transgresser les limites, aucun péché ne doit lui être imputé à cause de ce qui lui est arrivé et il n'y a aucune raison de douter de sa sincérité. À l'instar de celui qui écoute le Coran selon les règles légales sans négliger quoi que ce soit en la matière [mais qui, malgré lui, succombe à cet état extatique].

Il en est de même pour ce qu'ils appellent l'ivresse spirituelle -*sukr*- et l'extinction spirituelle -*fanâ'*- qui surviennent au

---

[29]Coran, *al-ḫadîd* (S.57), 16.

cœur, ainsi que des états semblables qui entraînent la perte de connaissance involontaire de l'homme. En fait, si la cause de l'ivresse n'est pas une chose interdite, celui qui en est victime ne peut être blâmé. Au contraire, il est excusable, car il est sans discernement.

L'ivresse peut aussi être provoquée par la consommation de produits enivrants tels que le vin et le haschich. Cette ivresse est interdite et aucun savant musulman ne le conteste, et celui qui rend licite le fait de s'enivrer en consommant ces produits est considéré comme un mécréant.

L'ivresse peut également résulter de l'amour et du désir des visages comme on dit :

Il y a deux ivresses : l'ivresse de la passion et l'ivresse du vin
Quand se réveillera-t-il celui qui est ivre de l'un comme de l'autre ?

Elle est condamnable car elle est causée par quelque chose d'interdit. Ce genre d'ivresse peut aussi être produit en écoutant [les chants] des voix mélodieuses, ce qui est également condamnable. En effet, il n'appartient pas à l'homme d'écouter des voix que la religion ne recommande pas d'écouter et qui peuvent entraîner la perte de sa raison, car c'est la perte de discernement qui est interdit. Dès lors que la cause ayant conduit à cette perte de connaissance est une cause illégale au sens de la religion, elle est donc interdite. Le plaisir qui peut advenir de cet état, tant sur le plan du cœur que sur le plan spirituel, -même s'il est lié à des vertus qui relèvent de la foi- est noyé au milieu de tout ce qui va découler de cette perte de discernement. Allah ne nous a pas permis de laisser nos cœurs et nos âmes jouir de plaisirs de la foi ou d'autres plaisirs par le biais de ce qui entraîne notre perte de notre discernement.

Cette règle ne s'applique pas quand la cause de la perte de

discernement est quelque chose de licite ou une situation fortuite qui ne laisse à la personne aucun moyen d'éviter de se trouver dans cet état.

L'ivresse peut survenir suite à une cause sur laquelle l'homme n'a aucun moyen d'agir comme le fait d'écouter, involontairement, ce qui n'est pas permis et qui va exciter ses instincts refoulés, provoquer une agitation dans ses émotions endormies et d'autres réactions. Cet homme n'encourt aucun blâme pour ce genre de chose et il est excusé pour tout ce qui émane de lui durant sa perte de discernement ; car la plume divine, qui enregistre les actions de l'assujetti, s'arrête d'écrire quand celui-ci perd connaissance en raison d'une cause qui n'est pas illicite à l'instar de celui qui perd connaissance, de l'aliéné ou de bien d'autres cas similaires.

Celui qui perd la raison à cause de sa consommation du vin, est-il considéré comme un sujet responsable *-mukallaf-* dans l'état où il se trouve ? Il existe deux célèbres avis à ce sujet et tout le monde connaît la fameuse divergence sur la validité de la répudiation de celui qui la prononce alors qu'il est en état d'ébriété. Quant à celui qui perd tout discernement à cause de la consommation du *banj* [30], son cas est similaire au cas précédent comme le soutiennent certains disciples d'al-Shâfi'î et d'A<u>h</u>mad. Certains disent qu'il faut faire la différence entre la jusquiame et le vin, car on éprouve de l'appétence pour ce dernier, et pas pour l'autre. C'est pourquoi la peine prévue pour le délit d'ivresse s'applique à celui qui a consommé du vin uniquement et non pas à celui qui a consommé du *banj*. Cet avis est soutenu par A<u>h</u>mad comme le prouve une tradition qui lui est attribuée et par l'école d'Abû <u>H</u>anîfa.

Parmi ces gens [vulnérables], certains sont tellement domi-

[30]Jusquiame, plante herbacée vénéneuse dont on tirait des calmants et des narcotiques.

nés par l'émotion qu'ils sombrent dans la folie, soit en raison d'une convergence d'éléments qui vont les submerger, soit en raison d'autre chose. [Il y a aussi] parmi ceux-là, les déments sensés *-'uqalâ' al-majânîn-* qui sont comptés parmi les mystiques et qu'on appelle *al-muwallahîn*[31]. Certains savants disent à leur sujet : « Ce sont des gens à qui Allah a accordé de la raison et inspiré des états spirituels. Il leur a ôté la raison [et a maintenu leurs états spirituels][32] et du fait qu'Il leur a ôté la raison, Il les a dispensés des obligations religieuses ».

[Rappelons donc ce qu'il en est de] ces états qui sont accompagnés d'évanouissement, de mort, de folie, d'ivresse, d'extinction au point de n'être plus conscient, ou d'autres réactions de ce genre. Si ce qui a provoqué ces états concerne des choses légales et que l'extatique est quelqu'un de sincère et incapable de les repousser, il est loué pour le bien qu'il a fait et pour le niveau de foi qu'il a atteint et il est excusable quant à ce qu'il a été incapable de faire et quant à ce qui lui est survenu contre son gré. Il est d'ailleurs meilleur que ceux qui n'ont pas atteint ce degré de mérite à cause de la faiblesse de leur foi et la dureté de leurs cœurs, ainsi que d'autres défauts qui impliquent de

[31]Le nom *muwallah* dérive du nom *walah* qui est la folie résultant d'un amour intense ou d'un chagrin intense. On qualifie une femme de *walûh* quand elle aime quelqu'un à la folie ou quand elle perd un être cher et s'afflige de se perte jusqu'à la folie.
Ibn Manẕûr a dit : « Le *walah* c'est l'affliction. Certains ont dit que c'est la perte de la raison ou la perplexité suite à un chagrin, ou une affliction, ou une peur intenses. Il signifie [aussi] la perte de la raison suite à la perte d'un bien-aimé. Une chamelle qualifiée de *mîlâh* (même racine que « *ilâh* ») est une chamelle qui a perdu son petit. Il lui manque *-talihu ilayh-*. On qualifie une chamelle de *wâlih* lorsque son petit lui manque beaucoup » [*lisân al-'arab*].

[32]Ibn Taymiyya a cité cette parole de savants dans six endroits de son recueil de fatwas *-majmû' al-fatâwâ-*. Seulement dans cette fatwa, le passage entre crochets manque. C'est pourquoi nous l'avons ajouté.

renoncer à faire ce qu'Allah aime ou de perpétrer [des agissements] qu'Il déteste.

3. Quant à celui qui, tout en s'étant imprégné des mêmes effluves de la foi qu'eux ou même plus, n'a pas perdu la raison, celui-là est meilleur qu'eux. C'est l'état des Compagnons ﷺ, qui était l'état de notre Prophète ﷺ. En effet, le Prophète ﷺ fut élevé, de nuit, au ciel et Allah lui fit voir ce qu'Il lui fit voir et le lendemain matin il était comme quelqu'un qui venait de passer la nuit en dormant [le plus normalement du monde] sans que rien, en lui, n'ait changé. Son état est meilleur que celui de Moïse عليه السلام qui tomba foudroyé lorsque son Seigneur se manifesta à la montagne[33]. L'état de Moïse est certes majestueux, élevé et méritoire, mais l'état de Muhammad Prophète ﷺ est encore plus accompli, plus élevé et plus méritoire.

Ce qu'il faut retenir c'est que ce phénomène d'excès de zèle dans la dévotion et dans les états spirituels émergea à Bassora, en raison d'une peur intense [d'Allah]. On raconte vraiment des choses extraordinaires à propos de la peur de 'Utba al-Ghulâm[34], de 'Atâ' al-Sulaymî[35] et de leurs semblables. Nul doute que

[33]Allusion au verset suivant : ❴*Lorsque Moïse se rendit à Notre rendez-vous et que son Seigneur lui eut parlé, il Lui demanda : « Seigneur, montre-Toi à moi afin que je Te contemple » - « Tu ne me verras point, lui répondit Allah ! Toutefois, regarde vers la montagne ! Si elle reste stable, alors tu Me verras ». Lorsque son Seigneur se manifesta à la montagne, Il la rendit plane et Moïse tomba foudroyé. Quand il revint à lui, il s'exclama : « Gloire à Ta transcendance ! Je me repens auprès de Toi et je suis le premier de ceux qui croient ! »*❵ [Coran, *al-a'râf* (S.7), 143].

[34]'Utba al-Ghulâm Ibn Abân le Bassorien. Il est surnommé le *ghulâm* (garçon) car il s'adonnait aux actes de dévotion depuis son enfance. Il était connu pour son ascèse et sa crainte d'Allah. Il est tombé en martyr dans une bataille contre les Romains à une date située entre 160/776 et 170/786. Voir *siyar a'lâm al-nubalâ'* (7/62).

[35]Dévot Bassorien connu pour sa crainte intense d'Allah. Il a reçu le savoir de la bouche d'al-Hasan al-Basrî. Il est mort vers 140/757. Voir *siyar a'lâm al-nubalâ'* (6/86-88).

leur état est plus parfait et plus méritoire que ceux qui n'ont pas atteint leur niveau ou un niveau supérieur dans la crainte d'Allah. Quant à celui dont la crainte d'Allah est une crainte équilibrée qui l'incite à accomplir ce qu'Allah aime et à renoncer à commettre ce qu'Il déteste, sans ce zèle excessif, son état est plus parfait et plus méritoire que l'état de ceux-là. D'ailleurs, cet état équilibré est, en tout point, celui des Compagnons ﷺ. On rapporte qu'après la mort de 'Aṯâ al-Sulaymî, quelqu'un vit en songe qu'on lui demanda : « Qu'a fait Allah de toi ? » Il répondit : « Allah m'a dit : « Ô 'Aṯâ' ! N'as-tu pas honte de Me craindre à ce point ? Ne t'est-il pas parvenu que Je suis Pardonneur et Miséricordieux ? ».

De même, quand on recense ce qui a été dit à propos des états spirituels de ce genre de personnes tels que l'ascèse, le scrupule et la dévotion, on constate que ferveur [religieuse] qui va bien au-delà de l'état des Compagnons ﷺ et de la voie tracée par l'Envoyé ﷺ, dicte que les gens soient partagés, dans leurs opinions, en deux partis opposés : les uns les blâment et les rabaissent exagérément tandis que les autres vont à l'extrême dans leur exaltation et considèrent leur voie spirituelle comme la plus aboutie des voies et la plus élevée.

Le soufisme, une question d'effort d'initiative personnelle

En examinant objectivement tout cela, on en arrive à la conclusion que ces gens font un effort d'initiative personnelle dans les actes d'adoration et les états spirituels comme leurs voisins parmi les habitants de Kûfa font des efforts d'initiative personnelle dans les questions relatives à la jurisprudence, à l'exercice du pouvoir et à d'autres questions de ce genre. [C'est à Kûfa] qu'émergea l'usage excessif de l'opinion personnelle (*ra'y*), celle-là même qui donna naissance à certaines idées contraires à la Sunna et que la plupart des savants condamnèrent.

L'élite des tenants du *fiqh* et de l'opinion personnelle, quant à ce qu'il convient de penser de ces gens de Kûfâ, se divisa en deux partis adoptant chacun une opposition extrême : les uns les blâment et le font même exagérément tandis que les autres les exaltent et les considèrent plus savants au sujet du *fiqh* que les autres savants. Ils vont même jusqu'à les préférer aux Compagnons. C'est là un point qui fait l'objet de divergence entre les gens.

Pour trancher en toute justice cette question, nous disons qu'il faut que le musulman sache que la meilleure parole est la parole d'Allah, que la meilleure voie est la voie de Muhammad ﷺ, que le meilleur siècle est le siècle durant lequel Muhammad a été chargé de transmettre le Message d'Allah aux gens et que la meilleure voie menant à Allah est la voie empruntée par le Prophète ﷺ et ses Compagnons. Cela implique de savoir que les croyants doivent craindre Allah selon l'effort qu'ils peuvent déployer et selon leur capacité. Allah le Très-Haut a dit en effet : ﴾*Craignez Allah autant que vous pouvez*﴿[36]. Le Prophète ﷺ a dit : « *Quand je vous ordonne de faire quelque chose, faites-le dans la mesure de vos possibilités* »[37]. Allah a également dit : ﴾*Allah n'impose à une âme que ce dont elle est capable*﴿[38].

[Que le musulman sache alors] que beaucoup de croyants pieux et amis -*awliyâ'*- d'Allah peuvent ne pas atteindre un niveau de savoir et de foi aussi abouti que celui des Compagnons. Qu'il craigne alors Allah autant que cela lui est permis et qu'il Lui obéisse selon les efforts qu'il est capable de déployer. Il commettra, indéniablement, des erreurs, que ce soit dans son savoir et ses paroles ou dans ses œuvres et ses états. Ces croyants

[36]Coran, *al-taghâbun* (S.64), 16.

[37]Al-Bukhârî -Livre de l'attachement au Livre et à la Sunna- n° 7288 et Muslim -Livre des mérites- 2337.

[38]Coran, *al-baqara* (S.2), 286.

pieux seront récompensés pour leur obéissance et seront pardonnés pour leurs erreurs, car Allah a dit :

﴾*L'Envoyé a foi en ce qui a été descendu vers toi de la part de son Seigneur, ainsi que les croyants ; tous ont foi en Allah, en Ses anges, en Ses livres et en Ses envoyés ; « Nous ne faisons aucune distinction entre Ses envoyés, [disent-ils] ». Et ils disent [aussi] : « Nous avons entendu et nous avons obéi ! Pardon Seigneur ! Tu es la destination de tous ! » Allah n'impose à une âme que ce dont elle est capable ; en sa faveur il y a ce qu'elle a réalisé en bien et en sa défaveur ce qu'elle a commis comme mal. Seigneur ! Ne nous reprends pas si nous oublions ou commettons une erreur !*﴿[39].

[Il est rapporté] qu'Allah dit [en réponse à cette invocation] : *« Je l'ai fait »*[40].

Quiconque considère que la voie [empruntée] par un savant, un homme versé dans le *fiqh* ou [celle empruntée] par un dévots et un mystique est meilleure que la voie des Compagnons, untel se trompe, s'égare et innove [en matière religieuse]. Cette même sentence frappe en revanche quiconque blâme, dénigre et déteste tout dévot qui, en cherchant à obéir à Allah avec plus de ferveur, s'est, par moments, trompé. Par ailleurs, les gens qui aiment ou détestent [pour Allah], qui prennent un tel pour ami ou un autre pour ennemi, le font aussi selon l'idée qu'ils en ont ; Ils peuvent tantôt avoir raison, tantôt se tromper. En effet, beaucoup de gens peuvent aimer quelqu'un de manière inconditionnelle s'ils découvrent chez lui [une qualité] qu'ils apprécient, allant jusqu'à fermer les yeux sur ses manquements. A l'inverse, s'ils découvrent chez quelqu'un des choses qu'ils

---

[39]Coran, *al-baqara* (S.2), 285-286.

[40]Voir le *Sahîh* de Muslim -Livre de la foi. Chapitre : L'explication de la parole suivante d'Allah : (*Que vous fassiez apparaître ce qui est en vos âmes ou que vous le teniez caché, Allah vous en demandera compte*)-.

réprouvent, alors ils le détestent, [là aussi] de manière inconditionnelle et ne tiennent pas compte de ses qualités. Telle est la position et l'état de celui qui prétend ne jamais se tromper. Son cas est comparable à ceux qui vouent l'auteur des péchés au Feu perpétuel et dont les propos sont ceux [proférés] par les innovateurs [en matière religieuse], les Kharidjites, les Mutazilites et les Murdjites[41] .

Les Gens de la Sunna et de la Communauté soutiennent ce qui est prouvé par le Livre, la Sunna et le consensus, à savoir que le croyant mérite la belle promesse d'Allah et Sa grâce pour les

---

[41] Le shaykh Nâs̱ir Ibn H̱amad al-Fahd a écrit un livre dans lequel il a essayé de combler certaines omissions et corriger certaines erreurs qui se trouvent dans le recueil de fatwas d'Ibn Taymiyya. Il s'intitule *s̱iyânatu majmû' al-fatâwâ min al-saqaṯ wa al-tas̱ẖîf.* Il a écrit sous le passage ci-dessus la note suivante : « Si la secte des Murdjites n'a pas été citée à côté des Mutazilites et des Kharidjites, j'aurais eu tendance à dire que le passage « *muẖât* (?) *wa ẖâlu man yaqûlu bi al-taẖâfuẕ* » doit s'écrire de la manière suivante : « *fa ẖâluhu kaẖâli man yaqûlu bi al-takhlîd* (son cas est comparable à ceux qui vouent l'auteur des péchés au Feu perpétuel) ». Ce qui m'a amené à faire ce constat c'est que lorsque le shaykh (Ibn Taymiyya) évoque la question de la réunion chez une même personne des qualités qui exigent de se lier d'amitié avec lui et en même temps des qualités qui exigent de le prendre comme ennemi et aussi des qualités qui exigent de l'aimer et en même temps des qualités qui exigent de le détester, il dit souvent que ceux qui s'opposent à cette thèse sont ceux qui vouent l'auteur des péchés au Feu perpétuel. Il dit, par exemple, dans la page 8 du dixième volume de son recueil de fatwas -après qu'il a parlé de ce que soutiennent les Gens de la Sunna à ce sujet- : « Quant à ceux qui vouent l'auteur des péchés au feu perpétuel comme les Kharidjites et les Mutazilites qui soutiennent que quiconque d'entre les gens de la *qibla* qui entre en Enfer n'en sortira pas, que ni l'Envoyé, ni personne d'autre n'intercéderont en faveur des auteurs de fautes capitales, que ce soit avant l'entrée en Enfer ou après l'entrée en Enfer. Pour eux, récompense et châtiment ne se réunissent pas dans une seule personne comme ne se réunissent pas en elle bonnes et mauvaises actions ; celui qui est récompensé n'est pas châtié et celui qui est châtié n'est pas récompensé ».
Bien que le terme « Murdjites » pose problème, du fait que cette secte ne voue pas le pécheur au châtiment perpétuel, nous avons choisi la correction du shaykh Nâs̱ir Ibn H̱amad parce que la suite des propos d'Ibn Taymiyya appuie cette formulation.

bonnes actions qu'il a accomplies et mérite d'être châtié pour ses mauvaises actions ; [ils soutiennent aussi] que, chez une même personne, peut être réuni ce qui mérite la récompense et ce qui mérite le châtiment, voire des choses pour lesquelles cette même personne peut être soit louée soit réprimandée.

Nous savons maintenant que le soufisme est né à Bassora et qu'il y avait dans cette ville des gens qui cheminaient sur la voie de l'adoration et de l'ascèse tout en faisant preuve d'efforts d'initiative personnelle tout comme il y avait, à Kûfa, des gens qui, dans leur cheminement sur la voie du *fiqh* et du savoir, faisaient preuve d'efforts d'initiative personnelle.

Ces ascètes ont été associés à une apparence vestimentaire, à savoir le port de la laine -*ṣûf*-. Ainsi furent-ils nommés « *ṣûfî* ». Or, leur voie ne dépend pas du port du vêtement de laine. Ils ne l'ont ni imposé, ni érigé comme une condition de la validité du cheminement sur leur voie. Seulement, ils ont été associés au port du vêtement de laine car c'est ce qui se donnait à voir.

Le soufisme et le rang de la véridicité

Tels que les soufis le conçoivent, le soufisme renferme des réalités et des états connus. Ils ont discuté des définitions à donner au soufisme, des notions spirituelles auxquelles renvoie le soufisme et de ses vertus. Ils disent par exemple : « Le soufi est celui qui s'est purifié -*ṣafâ*-[42] de tout ce qui est trouble, qui s'est imprégné de réflexion et pour lequel l'or et la pierre valent la même chose »[43], « Le soufisme c'est la discrétion et l'abandon des prétentions », ainsi que d'autres propos similaires. Ils tendent plutôt à désigner, par le terme de soufi, celui qui est véridique,

[42]Il y a dans cette définition un jeu de mots entre le nom soufi et le verbe *ṣafâ* (s'est purifié).

[43]Cette parole est attribuée au maître spirituel Abû Bakr al-Shiblî -né en 247/861 et mort en 334/946-. Voir *ḥilyatu al-awliyâ'* (1/23).

sachant que les hommes les meilleurs, après les prophètes, sont les véridiques comme l'a dit Allah -exalté soit-Il- :

﴾ceux-là seront avec ceux qu'Allah a gratifiés parmi les prophètes, les véridiques, les témoins et les vertueux. Quelle belle compagnie que la leur !﴿[44].

Voilà pourquoi ils considèrent, qu'en dehors des prophètes, personne n'est meilleur que le soufi. En vérité, le soufi fait partie d'une catégorie, parmi d'autres, de véridiques ; il est le véridique qui s'est distingué par l'ascèse et la dévotion en s'y exerçant d'une manière caractéristique des soufis. Il est un véridique au sein des adeptes de ce cheminement spirituel comme quand on dit : « Les véridiques d'entre les savants » et « Les véridiques d'entre les émirs ». Il se distingue du commun des véridiques mais il est à un degré plus bas que celui du véridique ayant atteint la plénitude de la véridicité parmi les Compagnons, les Suivants et les successeurs immédiats de ces derniers.

Si l'on dit à propos de ces ascètes et de ces dévots de Bassora : « ce sont des véridiques », c'est comme si l'on disait des jurisconsultes (*fuqahâ'*) de Kûfa que ce sont aussi des véridiques, chacun selon la voie qu'il a empruntée dans l'obéissance à Allah et à Son Envoyé et selon ses efforts d'initiative personnelle. Ces dévots et ces *fuqahâ'* peuvent compter, en fonction de leur époque, parmi les véridiques les plus éminents. Ils font partie des véridiques les plus parfaits de leur époque et les véridiques de la première époque de l'Islam sont plus parfaits qu'eux. Il y a en effet différents degrés et différentes catégories de véridiques. C'est pourquoi on trouve chez chacun d'eux un type d'états spirituels et de dévotion qu'ils ont su parfaitement réaliser, dompter et maîtriser tandis qu'un autre est plus parfait et plus méritant que lui dans un autre genre d'adoration.

En raison de ce qui a émané d'eux comme initiatives

[44] Coran, *an-nisâ'* (S.4), 69.

personnelles contestables par certains, les gens divergèrent quant [à la légitimité] de leur voie. Certains ont condamné les soufis et le soufisme et ont dit à leur sujet qu'ils ont donné naissance à des innovations blâmables en matière de religion et qu'ils ont dévié de la Sunna. Les critiques rapportées d'un certain nombre d'imâms en matière de savoir à leur encontre sont connues. Ils ont été suivis [dans cette critique] par certaines tendances dans le domaine du *fiqh* et de la théologie scolastique -*'ilm al-kalâm*-.

D'autres, en revanche, ont exagéré à propos des soufis en prétendant qu'ils sont les gens les plus méritants et les plus parfaits après les prophètes. Ces deux extrêmes sont blâmables.

En vérité, ce sont des gens qui font des efforts d'initiative personnelle -*ijtihâd*- dans l'obéissance à Allah comme d'autres obéissants à Allah le font. Il y a parmi eux celui qui précède [les autres par ses bonnes actions] et qui est proche d'Allah en fonction des efforts qu'il consent. Il y a celui qui suit la voie médiane et qui fait partie des gens de la droite. Dans ces deux catégories, il y a en parmi eux qui peuvent se tromper dans leur *ijtihâd* et d'autres qui commettent des péchés puis se repentent ou commettent des péchés sans se repentir.

Parmi ceux qui se réclament des soufis, il y a ceux qui sont injustes envers eux-mêmes[45] et qui désobéissent à leur Seigneur.

---

[45]Ibn Taymiyya emprunte ces qualificatifs aux deux passages suivants du Coran :

- ﴿*Puis Nous avons donné l'écriture en héritage à ceux que Nous avons élus parmi Nos serviteurs. Il y a en effet parmi eux ceux qui ont été injustes avec eux-mêmes, d'autres qui suivent une voie moyenne, d'autres enfin qui l'emportent par les œuvres de bien, avec la permission d'Allah*﴾ [Coran, *Fâṯir* (S.35), 32].
- ﴿*et qu'en trois catégories vous serez répartis. Il y a les gens de la droite … Ah les gens de la droite ! Il y a les gens de la gauche … Ah les gens de la gauche ! Et les devanciers ! … Ah les devanciers ! Ce sont eux les rapprochés*﴾ [Coran, *al-wâqi`a* (S.56), 7-11].

De nombreux adeptes de l'innovation blâmable et de l'hérésie se sont réclamés du soufisme. Néanmoins, ceux qui ont des connaissances approfondies *-muhaqqiqûn-* en matière de soufisme jugent qu'ils n'en font pas partie. A l'instar d'al-Hallâj qui a été désavoué par la plupart des maîtres spirituels et qui l'ont exclu de la voie soufie. [On peut citer à ce propos] le grand maître soufi *-sayyidu al-tâ'ifa-* al-Junayd Ibn Muhammad et bien d'autres maîtres comme le mentionne le shaykh Abû 'Abd al-Rahmân al-Sulamî[46] dans son livre *tabaqâtu al-sûfiyya* et tel que mentionné par le grand Abû Bakr al-Khatîb dans son livre *L'histoire de Bagdad.*

Les trois catégories de soufis

Telle est donc l'origine du soufisme. Plus tard, le soufisme s'est ramifié et s'est diversifié, donnant lieu à trois catégories de soufis : les soufis imprégnés de réalités spirituelles *-sûfiyyatu al-haqâ'iq-*, les soufis cherchant à être pris en charge financièrement *-sûfiyyatu al-arzâq-* et les soufis se limitant aux apparences *-sûfiyyatu al-rasm-*.

Les soufis imprégnés de réalités spirituelles sont ceux que nous avons décrits précédemment. Les soufis qui cherchent à être pris en charge financièrement *-sûfiyyatu al-arzâq-* sont les soufis pour lesquels on a construit des établissements caritatifs *-wuqûf-*[47] comme les *khanqah*[48]. On n'exige pas de ces soufis de

[46]Abû 'Abd al-Rahmân Muhammad Ibn al-Husayn al-Sulamî. Maître spirituel, biographe, historien et exégète dans le domaine du soufisme. Il est né au mois de *jumâda al-thânî* en 330/942 et mort au mois de *sha'bân* en 412/1021. Voir *siyar a'lâm al-nubalâ'* (17/247-255).

[47]*Wuqûf* est le pluriel de *waqf*. Selon la nomenclature jurisprudentielle, le *waqf* consiste à immobiliser le fonds *-asl-* et à affecter les revenus à des œuvres de bienfaisance *-tasbîl-*.

[48]*Khanqah* est un nom d'origine perse qui signifie « maison d'adoration » comme l'ont expliqué al-Maqrîzî, Ibn Battûta et al-Jâhiz. C'est un établis-

ressembler aux soufis imprégnés de réalités spirituelles. C'est là un rang [qui leur est] difficile d'accès et d'ailleurs la plupart des soufis imprégnés des réalités spirituelles ne sont pas du genre à vivre en ermites dans les *khanqah*. Cependant, les *ṣûfiyyatu al-arzâq* doivent remplir les trois conditions suivantes :

- Etre honnête au regard de la Charia en observant les prescriptions de la religion et en évitant de commettre ce qui est illicite.

- Respecter les règles de bienséances observées par les initiés en matière de cheminement spirituel *-ahl al-ṯarîq-* et qui sont, la plupart du temps, des règles conformes à la religion. Quant aux règles qui constituent une innovation blâmable en matière de religion *-bid'iyya-* et les règles conventionnelles *-waḏ'iyya-*, il ne faut pas s'y intéresser.

- Ne pas être attaché aux superfluités de ce monde.

Celui qui est hanté par le souci d'amasser de l'argent, qui ne cherche pas à acquérir les qualités louables ni n'observe les règles légales, ou qui s'adonne à la perversité ne mérite pas d'être avec eux.

Quant aux soufis qui s'attachent aux apparences seulement, ils n'ont du soufisme que le nom. Leur préoccupation c'est de se distinguer par leur tenue vestimentaire, le respect de l'étiquette et d'autres rituels de ce genre. Ils n'occupent, au sein du soufisme, que la place occupée par ceux qui se sont contentés d'imiter les gens du savoir et ceux du *jihâd* par leur aspect extérieur et certains de leurs gestes et paroles ; si bien que celui

---

sement conçu pour y effectuer des retraites spirituelles et s'adonner aux actes de dévotion, mais on y enseigne aussi le *fiqh*, l'exégèse et d'autres sciences religieuses. La *khanqah* existe au Moyen-Orient. Son équivalent au Maghreb s'appelle *zâouïa* ou *ribât*. En Turquie, on parle de *tekiyeh*.

qui ignore leur réalité pense qu'il en fait partie alors qu'il n'en est rien.

Le *faquir*

Pour ce qui est du terme « *faquir* », il est mentionné dans le Livre d'Allah et la Sunna de Son Envoyé (ﷺ) ; mais « *faquir* » désigne dans ces deux sources le contraire du riche comme a dit le Prophète ﷺ (?)[49]. Les faquirs et la pauvreté *-faqr-* sont de différentes sortes.

Le *faquir* et le pauvre

La pauvreté (*faqr)* qui justifie le droit de recevoir l'aumône légale *-zakât-*. Son contraire est la richesse qui empêche de recevoir la *zakât*. Le Prophète ﷺ a dit en effet : « *La personne riche et la personne capable de gagner sa vie n'ont pas le droit de bénéficier de l'argent de la zakât* »[50].

Selon la plupart des savants, notamment Mâlik, al-Shâfi'î et Ahmad, ce n'est pas cette forme de richesse qui fait que la personne est assujettie au paiement de la *zakât* et que pour l'être il faut que ses biens atteignent le minimum imposable. Pour ces savants, l'homme peut être assujetti au paiement de la *zakât* et avoir en même temps le droit de recevoir la *zakât*[51]. Abû Hanîfa n'est pas de cet avis.

[49]Dans son livre *siyânatu majmû' al-fatâwâ min al-saqat wa al-tashîf*, le shaykh Nâsir Ibn Hamad al-Fahd a écrit : « Celui qui a réuni les fatwas d'Ibn Taymiyya (Ibn al-Qâsim) a mis un point d'interrogation à l'endroit où le hadith doit être cité pour avertir qu'il y a une omission ou un blanc dans le manuscrit. Vraisemblablement le contenu visé du hadith est le suivant : « *Le pire des repas est le repas de noce auquel on convie les riches et duquel on repousse les faquirs -fuqarâ'-* » ou un texte semblable. Ce hadith est rapporté par al-Bukhârî sur l'autorité d'Abû Hurayra ﵁ ».

[50]Abû Dâwûd n° 1633, al-Nasâ'î (1/363), Ahmad (4/224) et d'autres.

[51]Il est assez riche pour payer la *zakât* en possédant le minimum imposable

Allah -exalté soit-Il- a cité les pauvres en de maints endroits [de Son Livre]. Il a cité les pauvres qui méritent de recevoir la *zakât* dans un passage et il a cité les pauvres qui méritent de bénéficier du butin *-fay'-* dans un autre passage. Il a dit dans le premier passage :

﴾Si vous donnez vos aumônes au vu de tous, c'est assurément une bonne chose, mais si vous les donnez aux pauvres avec discrétion, cela est encore mieux et [dans tous les cas] Allah vous effacera une partie de vos mauvaises actions ; et Allah est parfaitement informé de ce que vous faites. Il ne t'incombe pas de les guider mais c'est Allah qui guide qui Il veut. Tout ce que vous dépensez de vos biens sera à votre avantage et ne faites ces dépenses que par le désir du visage d'Allah ; ce que vous dépensez comme bien en aumônes vous sera rendu et vous ne serez pas lésés. [Que vos aumônes aillent] aux pauvres -fuqarâ'- qui, se vouant à la cause d'Allah, sont incapables de parcourir le monde [en vue de gagner leur vie]. A voir l'attitude si digne de ces pauvres, celui qui ignore leur situation les prendrait pour des gens riches. C'est à cet aspect particulier qu'on les reconnaît, ils n'importunent personne par des demandes insistantes﴿[52].

Le deuxième passage est le suivant :

﴾Le butin -fay'- provenant de leurs biens et qu'Allah a accordé à Son Envoyé, vous n'y aviez engagé ni chevaux, ni chameaux ; mais Allah donne à Ses Envoyés la domination sur qui Il veut et Allah est Omnipotent.

Le butin provenant des biens des habitants des cités qu'Allah a accordés sans combat à Son Envoyé, appartient à Allah, à

---

et en même temps il fait partie des bénéficiaires de la *zakât* car ce qu'il possède ne suffit pas pour subvenir à ses besoins. Il est donc riche d'un point de vue et pauvre d'un autre point de vue.

[52]Coran, *al-baqara* (S.2), 271-272.

l'Envoyé et à sa famille, aux orphelins, aux pauvres et aux étrangers de passage, afin que ce bien ne soit pas une aubaine à se repasser entre les riches de chez vous. Prenez ce que l'Envoyé vous donne et abstenez-vous de ce qu'Il vous interdit. Craignez Allah. Allah est terrible dans Sa punition.

[Il revient également] aux Emigrants -muhâjirîn- pauvres qui ont été chassés de leurs demeures et privés de leurs biens, tandis qu'ils quêtaient une grâce et un agrément d'Allah et qu'ils défendaient la cause d'Allah et Son Envoyé ; ce sont des gens sincères》[53].

Ces pauvres peuvent compter parmi eux des gens qui sont meilleurs que beaucoup de riches, de même les riches peuvent compter parmi eux des gens meilleurs que beaucoup de pauvres.

Les gens se sont disputés pour savoir lequel des deux était le plus méritant : s'agit-il du pauvre qui se montre patient ou du riche qui se montre reconnaissant ? La vérité est que le meilleur des deux est celui qui craint le plus Allah. S'ils sont égaux dans la crainte pieuse, ils occupent le même degré de mérite comme nous l'avons déjà expliqué par ailleurs. Les pauvres entreront, certes, au Paradis avant les riches car ils n'ont pas de compte à rendre. Quant aux riches, il leur sera demandé compte [de ce qu'ils faisaient]; celui d'entre eux dont les bonnes actions pèseront plus lourd que celles du pauvre, son rang au Paradis sera plus élevé que lui même s'il entrera au Paradis après ce pauvre. Tandis que le riche dont les bonnes actions sont inférieures à celles du pauvre, son rang sera plus bas.

Le *faquir* et le soufi

C'est d'ailleurs parce que l'ascèse est très répandue parmi les pauvres que le terme *faqr* est employé dans le langage de beau-

[53]Coran, *al-ḫashr* (S.59), 6-8.

coup de gens pour désigner la voie de l'ascèse, laquelle est en fait synonyme du soufisme. Ainsi lorsqu'on dit : « Il y a du *faqr* chez untel » ou « Il n'y a pas de *faqr* chez untel », on n'entend pas par *faqr* le manque d'argent, mais on entend par là ce que désigne le terme « soufi » comme connaissances, états, comportements, règles, etc.

De vives discussions eurent lieu à propos de cette terminologie afin de déterminer lequel des deux termes, entre *faquir* et *soufi*, était le plus approprié. Un groupe d'ascètes soutint que le terme *soufi* était plus approprié que le terme *faquir* comme Abû Ja'far al-Suhrawardi et d'autres. De nombreux autres groupes soutinrent l'inverse. Je pense que les uns (les *soufis*) fréquentent particulièrement les *zaouïas* tandis que les autres (les *faquirs*) fréquentent particulièrement les *khanqah*, mais la plupart des gens considérèrent l'emploi du terme *faquir* plus approprié.

Après mûre réflexion, il apparaît de toute évidence que le meilleur des deux est celui qui est le plus empli de crainte pieuse. Si le soufi craint Allah plus que le *faquir*, il est meilleur que lui. Cela consiste en ce que le soufi soit plus enclin que le *faquir* à accomplir les œuvres qu'Allah aime et qu'il soit plus enclin que lui à délaisser ce qu'Allah n'aime pas. Si, à l'inverse, le *faquir* est plus enclin que le soufi à accomplir les œuvres qu'Allah aime et plus enclin que lui à délaisser ce qu'Allah n'aime pas, il est meilleur que lui. S'ils sont égaux dans l'accomplissement de ce qui est aimable et dans le délaissement de ce qui ne l'est pas, ils ont le même degré de mérite.

L'ami d'Allah

Les amis *-awliyâ'-* d'Allah ce sont les croyants emplis de crainte pieuse, peu importe qu'on les appelle « *faquir* », « *soufi* », « *faqîh* », « savant », « commerçant », « soldat », « artisan »,

« émir », « gouverneur » ou autre. Allah le Très-Haut a dit en effet :

﴾*En vérité les amis d'Allah seront à l'abri de toute crainte et ils ne seront point affligés, ceux qui croient et qui sont emplis de crainte pieuse*﴿[54].

Dans le Sahîh d'al-Bukhârî, il est rapporté, d'après une chaîne qui remonte à Abû Hurayra ﷺ, que le Prophète ﷺ a dit : « *Allah le Très-Haut a dit :*

« *Quiconque est l'ennemi d'un ami à Moi s'engage dans une guerre contre Moi. Mon serviteur ne s'approche pas de Moi par une chose qui M'est plus aimable que ce que Je lui ai imposé, et Mon serviteur ne cesse de s'approcher de Moi par les œuvres surérogatoires jusqu'à ce que Je l'aime. Or, lorsque Je l'aime, Je suis son ouïe par laquelle il entend, sa vue par laquelle il voit, sa main par laquelle il attrape, son pied par lequel il marche. Par Moi donc il entend, par Moi il voit, par Moi il attrape et par Moi il marche. S'il Me demande quelque chose, Je la lui donne, et s'il cherche refuge auprès de Moi, Je le lui accorde. En rien de ce que Je fais, Je n'hésite comme J'hésite à saisir l'âme de Mon serviteur croyant. Il déteste la mort et Je déteste lui faire mal, mais il doit nécessairement mourir* ».[55]

Dans ce hadith, on distingue, parmi les amis d'Allah, ceux qui suivent une voie médiane *-muqtasidûn-* et qui sont les gens de la droite *-ashâbu al-yamîn-* et les devanciers -rapprochés *-al-muqarrabûn al-sâbiqûn-*.

Les premiers sont ceux qui se sont rapprochés d'Allah par l'accomplissement des obligations religieuses. Les autres (les meilleurs) se sont rapprochés d'Allah par l'accomplissement des œuvres surérogatoires après s'être acquittés des obligations

[54]Coran, Yûnus (S.10), 62-63.

[55]Al-Bukhârî -Livre des exhortations attendrissantes (*riqâq*)- n° 6502.

religieuses. Ils n'ont de cesse de se rapprocher d'Allah par les œuvres surérogatoires jusqu'à ce qu'Allah les aime comme le Très Haut l'a dit [dans le hadith divin ci-dessus].

Allah a mentionné ces deux catégories [d'amis] en de nombreux endroits de Son Livre. On peut citer, à titre d'exemple, les paroles suivantes d'Allah :

﴿*Puis Nous avons donné l'écriture en héritage à ceux que Nous avons élus parmi Nos serviteurs. Il y a en effet parmi eux ceux qui ont été injustes avec eux-mêmes, d'autres qui suivent une voie moyenne, d'autres enfin qui l'emportent par les œuvres de bien, avec la permission d'Allah*﴾[56].

﴿*C'est sûr que les vertueux seront plongés dans des délices. [Accoudés] sur les divans, ils promèneront leurs regards. On lira sur leur visage l'éclat de la félicité. On leur servira à boire un nectar scellé, le seau étant de musc -c'est pour une telle faveur que les émules doivent entrer en compétition- et il est mélangé d'[eau de] Tasnîm, source d'où boivent les rapprochés*﴾[57].

Ibn 'Abbâs ﷺ a dit : « les gens de la droite la boiront [l'eau de Tasnîm] mélangée tandis que les rapprochés la boiront pure ».

﴿*On leur versera à boire dans des verres au mélange de gingembre. Il y a là une source dont le nom est Salsabîl*﴾.[58]

﴿*Il y a les gens de la droite … Ah les gens de la droite ! Il y a les gens de la gauche … Ah les gens de la gauche ! Et les devanciers ! … Ah les devanciers ! Ce sont eux les rapprochés*﴾[59].

﴿*Ainsi donc, s'il fait partie des rapprochés, il trouvera alors du*

[56]Coran, *Fâṯir* (S.35), 32.

[57]Coran, *al-muṯaffifîn* (S.83), 22-28.

[58]Coran, *al-insân* (S.76), 17-18.

[59]Coran, *al-wâqi`a* (S.56), 8-11.

repos, de la grâce et le Jardin du bonheur. S'il est du nombre des gens de la droite, [il sera accueilli par ces mots] : « *Paix sur toi ! Bienvenue parmi les gens de la droite !* »﴿[60].

Il y a dans cette réponse des généralités nécessitant de longs développement qu'il n'y a pas lieu de faire dans un tel document -Seul Allah est plus Savant-.

[60]Coran, *al-wâqi`a* (S.56), 88-94.



LE PRÉSENT IRAKIEN RELATIF AUX ACTES DU COEUR



Au nom d'Allah le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Louange à Allah ! Nous sollicitons Son aide, nous Lui demandons de nous pardonner et de nous guider et nous cherchons refuge auprès de Lui contre le mal que nous inspirent nos âmes et contre les répercussions des mauvaises actions que nous commettons.

Celui qu'Allah dirige vers la bonne voie, nul ne peut l'égarer ; celui qu'Allah égare, nul ne peut le remettre sur la bonne voie. Nous témoignons qu'il n'est nul autre dieu en dehors d'Allah, unique, sans associé, et nous témoignons que Mu<u>h</u>ammad est Son serviteur et Son Envoyé. Qu'Allah prie sur lui, ainsi que sur sa Famille et ses Compagnons et qu'Allah les salue grandement !

Voici-là quelques propos sur les actes du cœur que l'on désigne par « stations spirituelles » (*maqâmât*) ou « états spirituels » (*a<u>h</u>wâl*). Ils font partie des éléments fondamentaux de la foi et des principes de base de la religion. [Nous pouvons citer], à titre d'exemple, l'amour d'Allah et de Son Envoyé, la confiance en Allah, la consécration exclusive de la religion à Lui, la reconnaissance à Son égard, la patience face [aux implications douloureuses de] Son décret, Sa crainte, l'espoir en Lui, ainsi que tout ce qui va dans ce sens.

Un homme de foi, qui a des droits sur moi, m'a interrogé à ce sujet et m'a proposé de lui dicter la réponse. C'est ce que j'ai fait. C'était à un moment où nous étions tous les deux fort pressés.

Voici ma réponse :

Tous ces actes s'imposent à tous ceux qui sont concernés par les commandements de la religion comme s'accordent à le dire unanimement les maîtres du savoir de la communauté.

Classification des gens sous le rapport des actes du cœur

Comme pour les œuvres manifestes, les gens se divisent en trois catégories en ce qui concerne les actes du cœur. On distingue en effet ceux qui sont injustes envers eux-mêmes, ceux qui sont sur une voie médiane et ceux qui précèdent toujours [les autres] par les bonnes œuvres :

- celui qui est injuste avec lui-même, c'est le pécheur qui pèche soit par défaut en négligeant d'observer certaines obligations religieuses, soit par excès en commettant certaines choses interdites ;
- celui qui suit une voie médiane, c'est celui qui accomplit ses obligations religieuses et évite de commettre des choses interdites ;
- celui qui précède toujours [les autres] par les bonnes œuvres, c'est celui qui se rapproche d'Allah par l'accomplissement, dans la mesure de ses capacités, de ce que la religion lui impose comme devoirs et de ce qu'elle lui recommande de faire, tout en délaissant [ce que la religion] interdit formellement et ce qu'elle réprouve (*makrûh*).

Il peut, [bien entendu], arriver que celui qui suit une voie médiane tout comme celui qui précède toujours [les autres] par les bonnes œuvres commettent quelques péchés qui leur seront effacés soit par le repentir -sachant qu'Allah aime ceux qui se

repentent et ceux qui se purifient[61]-, soit par les bonnes actions réparatrices, par les épreuves expiatrices ou par d'autres voies.

[Aussi faut-il souligner que] ces deux catégories, à savoir ceux suivent une voie médiane tout comme ceux qui précèdent toujours [les autres] par les bonnes œuvres, font partie des « amis » -*awliyâ'*- d'Allah sachant que ces derniers sont ceux qu'Allah a mentionnés dans Son Livre en disant :

﴾*N'est-ce pas que les « amis » d'Allah, point de crainte à se faire pour eux, non plus qu'ils ne seront affligés ? Ceux qui croient et qui craignent Allah. Ils recevront la bonne nouvelle en ce monde et dans l'Au-delà*﴿[62].

Les amis d'Allah sont précisément les croyants emplis de crainte pieuse. Seulement, ils se divisent en deux catégories : une catégorie générale qui est celle de ceux qui suivent la voie médiane et une catégorie particulière qui est celle de ceux qui précèdent toujours [les autres] par les bonnes œuvres quoique ces derniers soient de différents degrés comme le degré des prophètes et le degré des véridiques. Le Prophète ﷺ a d'ailleurs parlé de ces deux catégories dans un hadith. Al-Bukhârî rapporte en effet dans son <u>Sa*h*î*h*</u>, d'après une chaîne qui remonte à Abû Hurayra رضي الله عنه, que le Prophète ﷺ a dit :

« *Allah le Très-Haut a dit : « Quiconque est l'ennemi d'un « ami » à Moi s'engage dans une guerre contre Moi. Mon serviteur ne s'approche pas de Moi par une chose qui M'est plus aimable que ce que Je lui ai imposé, et Mon serviteur ne cesse de s'approcher de Moi par les œuvres surérogatoires jusqu'à ce que Je l'aime. Or, lorsque Je l'aime, Je suis son ouïe par laquelle il entend, sa vue par laquelle il voit, sa main par laquelle il*

[61] Allusion au verset suivant : (*Allah aime ceux qui se repentent et Il aime ceux qui se purifient*) [Coran, *al-baqara* (S.2), 222].

[62] Coran, Yûnus (S.10), 62-63.

attrape, son pied par lequel il marche. Par Moi donc il entend, par Moi il voit, par Moi il attrape et par Moi il marche. S'il Me demande quelque chose, Je la lui donne, et s'il cherche refuge auprès de Moi, Je le lui accorde. En rien de ce que Je fais, Je n'hésite comme J'hésite à saisir l'âme de Mon serviteur croyant. Il déteste la mort et Je déteste lui faire mal, mais il doit nécessairement mourir ».[63]

Quant à celui qui est injuste avec lui-même parmi les gens de la foi, il a une part d'amitié avec Allah qui est proportionnelle à sa foi et à sa piété comme il a une part de qualités incompatibles avec cette amitié qui est fonction de sa perversité. Il faut savoir que peuvent être réunies chez une même personne de bonnes actions impliquant la récompense et de mauvaises actions passibles d'un châtiment, si bien qu'il est possible qu'elle soit récompensée et châtiée en même temps. C'est là ce que s'accordent à dire tous les Compagnons de l'Envoyé d'Allah, des maîtres du savoir de l'Islam et des Gens de la Sunna et de la Communauté. Ils soutiennent en effet que celui qui a dans le cœur le poids d'un atome de foi ne demeurera pas éternellement en Enfer.

Quant à ceux, parmi les Kharidjites et les Mutazilites, qui condamnent au châtiment éternel le musulman coupable d'un péché capital, en prétendant que ne sortira pas de l'Enfer celui qui y entre parmi les gens qui se tournent en direction de la *qibla* et que ni l'Envoyé ni qui que ce soit d'autre n'intercéderont en faveur des auteurs de ces péchés capitaux, que ce soit avant leur entrée en Enfer ou après, pour eux donc, une même personne ne peut pas être récompensée et châtiée comme elle ne peut pas avoir de bonnes actions et en même temps de mauvaises actions ; quiconque est récompensé ne sera pas châtié et quiconque est châtié ne sera pas récompensé.

---

[63]Al-Bukhârî -Livre des exhortations attendrissantes (*riqâq*)- n° 6502.

Il y a de nombreuses preuves de ce principe dans le Coran, la Sunna et le consensus des Anciens de la communauté. Il n'y a pas lieu d'en parler ici. Nous l'avons développé ailleurs.

Ceci étant, celui qui a une foi véritable, a nécessairement une part de ces actes (les actes du cœur) qui sont fonction du niveau de sa foi quand bien même des péchés lui seraient imputables. Al-Bukhârî rapporte dans son Sahîh que 'Umar Ibn al-Khattâb ﷺ a dit :

« Il y avait un homme surnommé Himâr qui faisait rire le Prophète ﷺ. Il buvait du vin et fut fouetté à maintes reprises pour délit d'ivresse par le Prophète ﷺ. Un jour, il fut amené pour le même délit et un homme dit : « Qu'Allah le maudisse ! Il est trop souvent présenté au Prophète ﷺ pour le même motif ! » - « Ne le maudis pas, répliqua le Prophète ﷺ, car c'est quelqu'un qui aime Allah et Son Envoyé »[64].

Ce hadith prouve que l'auteur d'un péché -la consommation d'une boisson enivrante ou autre- peut être quelqu'un qui aime Allah et Son Envoyé. Or, l'amour d'Allah et de Son Envoyé est l'une des anses les plus solides de la foi.

La même règle s'applique à la personne dévote et ascète. Si elle a dans le cœur une certaine hypocrisie et une certaine propension à l'innovation blâmable en matière de religion *-bid'a-*, elle peut, de ce point de vue, faire l'objet du courroux d'Allah et de Son Envoyé. On trouve d'ailleurs dans plusieurs endroits des recueils authentiques un hadith selon lequel 'Alî Ibn Abî Tâlib, Abû Sa'îd al-Khudrî et d'autres Compagnons y rapportent que le Prophète ﷺ a donné la description suivante des Kharidjites :

« Méprisables paraîtront vos prières comparées aux leurs, votre

---

[64]Al-Bukhârî -Livre des peines canoniquement arrêtées par Allah (*hudûd*)- n° 6780.

jeûne comparé au leur et votre récitation comparée à la leur. Mais ils réciteront le Coran sans que celui-ci n'aille plus loin que leur gosier[65]*. Ils sortiront de l'Islam aussi vite qu'une flèche de son gibier. Partout où vous les trouverez, tuez-les. Celui qui les tuera sera récompensé le Jour du jugement. Si je devais vivre cette époque, je les exterminerais comme le peuple de 'Âd a été exterminé »*[66].

Ceux-là ont été combattus par les Compagnons de l'Envoyé d'Allah ﷺ avec l'Emir des Croyants 'Alî Ibn Abî Ṯâlib ﵁ conformément à la recommandation prophétique. D'après un hadith authentique, le Prophète ﷺ a dit à leur sujet :

« Des hérétiques surgiront lors de la scission des musulmans en deux partis. Celui des deux partis qui a le plus raison se chargera de les tuer »[67].

Voilà pourquoi les maîtres musulmans en matière de savoir comme Sufyân al-Thawrî[68] et d'autres disent que l'innovation blâmable dans la religion est plus aimable à Satan que le péché, car on ne s'en repent pas tandis qu'on se repent du péché.[69]

Par leur parole : « On ne se repent pas de l'innovation dans la religion », ils entendent que l'innovateur qui adopte un culte qu'Allah et Son Envoyé n'ont pas prescrit n'est rien d'autre que quelqu'un dont la mauvaise action a été embellie à ses yeux au point qu'il pense agir convenablement ; il ne s'en repent pas tant qu'il la trouve belle. En effet, la première étape du repentir consiste à être conscient que ce qu'on a fait est mauvais pour

---

[65]C'est à dire sans que le Coran n'arrive à leur cœur pour être médité.

[66]Al-Bukhârî -Livre des récits des prophètes- n° 3344.

[67]Muslim -Livre de la *zakât*- n° 150.

[68]Référence en matière de science du *Hadith*, fondateur d'une école juridique et grand ascète. Il est né en 97/716 et mort en 161/777 à Bassora.

[69]Voir *ḫilyatu al-awliyâ* d'Abû Nu'aym al-Asfahânî (7/26).

s'en repentir par la suite, ou à être conscient qu'on a renoncé à l'accomplissement d'une bonne action que la religion impose ou juge préférable, pour se repentir par la suite de cette omission et accomplir l'action requise.

Tant que l'auteur de l'innovation blâmable juge celle-ci bonne, il ne s'en repent pas. Cette règle n'est cependant pas absolue, car on peut tout à fait se repentir de l'innovation blâmable. Cela arrive quand Allah guide le serviteur et l'oriente jusqu'à ce que la vérité lui apparaisse de toute évidence comme Il a guidé ceux qu'Il a choisis parmi les mécréants, les hypocrites et les sectes hérétiques. Ce repentir se réalise quand l'innovateur suit ce qu'il sait de la vérité. « Quand quelqu'un agit conformément aux enseignements qu'il apprend de la religion, Allah lui accorde un savoir qu'il n'avait pas acquis auparavant »[70]. Allah -exalté soit-Il- a dit en effet :

﴾*Quant à ceux qui se mettent sur la bonne voie, Allah les guide encore plus et leur inspire la crainte pieuse*﴿[71].

﴾*S'ils s'étaient conformés à Nos exhortations, cela eût mieux valu pour eux et eût été plus à même de les affermir* [*dans la foi*] *et alors Nous leur eussions même accordé, venant d'auprès de Nous, une immense récompense et Nous leur eussions guidé sur une voie de rectitude*﴿[72].

---

[70]Cette citation n'est pas un *hadith* prophétique mais une parole attribuée à Jésus, fils de Marie. Après avoir cité cette parole avec une chaîne qui remonte au Prophète ﷺ, Abû Nu'aym al-Asfahânî a dit : « Ahmad Ibn Hanbal a cité cette parole avec une chaîne qui remonte à un des Suivants, lequel l'attribue à Jésus, fils de Marie. Or un des rapporteurs a pensé que c'est le Prophète ﷺ qui a fait cette citation et il a collé cette chaîne à elle ». Voir *Hilyatu al-awliyâ'* (10/15).

[71]Coran, Muhammad (S.47), 17.

[72]Coran, *al-nisâ'* (S.4), 66-68.

﴾*Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et Croyez en Son Envoyé ; Il vous accordera une double part de Sa miséricorde, vous dotera d›une lumière qui vous permettra d›avancer et Il vous pardonnera, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux*﴿[73].

﴾*Allah est l'Ami de ceux qui croient ; Il les fait sortir des ténèbres vers la lumière*﴿[74].

﴾*Vraiment il vous est venu de la part d'Allah une lumière et un Livre évident. Par lui, Allah guide dans les voies de la paix ceux qui cherchent à suivre ce qui mène à Sa satisfaction, les fait sortir des ténèbres vers la lumière, par Sa permission, et les guide vers un chemin droit*﴿[75].

Les preuves de ce genre sont nombreuses dans le Coran et la Sunna.

Quant à celui qui, emporté par ses passions, s'abstient de suivre la vérité qu'il connaît, cela le conduit à un état d'ignorance et d'égarement qui va jusqu'à aveugler son cœur sur la vérité manifeste. Allah le Très-Haut dit en effet :

﴾*Puis quand ils dévièrent, Allah fit dévier leurs cœurs et Allah ne guide pas les gens qui prévariquent*﴿[76]

﴾*Dans leur cœur, il y a une maladie et Allah aggrave leur maladie*﴿[77]

﴾*Ils jurent par Allah, à grand renfort de serments, que si un signe miraculeux leur venait, ils y croiront sans hésiter. Dis :*

---

[73]Coran, *al-ḫadîd* (S.57), 28.

[74]Coran, *al-baqara* (S.2), 257.

[75]Coran, *al-mâ'ida* (S.5), 15-16.

[76]Coran, *al-ṣaff* (S.61), 5.

[77]Coran, *al-baqara* (S.2), 10.

« En vérité les signes relèvent d'Allah Seul ! Qu'est-ce qui vous fait sentir que si un signe leur venait, ils croiraient vraisemblablement ? » Nous détournerons leurs cœurs et leurs yeux [de la guidance] parce qu'ils n'ont pas cru la première fois et Nous les laisserons s'égarer aveuglément dans leur outrance❳[78].

Il s'agit-là d'une question où il y a une négation[79] et un reproche [aux croyants]. C'est comme si Allah disait [aux croyants] : « Qu'est-ce qui vous fait savoir que si un signe leur venait, ils croiraient vraisemblablement[80]. Nous détournons leurs cœurs et leurs yeux parce qu'ils n'ont pas cru la première fois ».

Selon la lecture « *innahâ idhâ jâ'at* » au lieu de « *annahâ idhâ jâ'at* », il y a une affirmation catégorique que si le signe leur vient, ils ne croiront pas[81] ... ❲*Nous détournerons leurs cœurs et leurs yeux [de la guidance] parce qu'ils n'ont pas cru la première fois et Nous les laisserons s'égarer aveuglément dans leur outrance*❳.

Voilà pourquoi certains Anciens, et notamment Sa'îd Ibn Jubayr[82], ont dit :

---

[78]Coran, *al-an'âm* (S.6), 109-110.

[79]Négation de l'existence de la foi en les associateurs.

[80]La particule de négation « *lâ* » dans le passage de ce verset « *lâ yu'minûn* » n'a aucun effet dans la phrase comme dans le verset suivant : ❲*mâ mana'aka an lâ tasjuda idh amartuk* (qu'est-ce qui t'empêche de te prosterner quand Je t'en ai donné l'ordre) ?)❳ [Coran, *al-a'râf* (S.7), 12], la particule « *lâ* » n'a ici aucun effet.

[81]Selon cette lecture, on aura deux phrases distinctes : la première est la phrase interrogative *wa mâ yush'irukum* ? (qu'est-ce que vous en savez ?) et la deuxième phrase est *innahâ idhâ jâ'at lâ yu'minûn* (vraiment si un signe leur vient, ils ne croiront pas).

[82]Grande figure en matière de savoir et mémoire de hadiths. Il a excellé dans l'art de la récitation et de l'exégèse coranique. Il est originaire de Kûfa. Il fut tué par al-Hajjâj Ibn Yûsuf en 95 de l'hégire/713 apr. J-C. Voir *nuzhatu al-fudalâ'* (1/393-396).

« L'accomplissement d'une bonne action appelle une autre bonne action après elle. La punition liée à une mauvaise action est la répétition d'une autre mauvaise action après elle ».

La station de la véridicité

Il est établi dans les deux Sa*h*î*h* qu'Ibn Mas'ûd ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

« Attachez-vous à la véridicité car la véridicité conduit à la piété et la piété conduit au Paradis. L›homme ne cessera d'être véridique et de rechercher la véridicité jusqu›à être inscrit, auprès d'Allah, au nombre des véridiques. Le mensonge conduit à la perversité et la perversité mène à l'Enfer. L›homme ne cessera de mentir et de rechercher le mensonge jusqu'à être inscrit, auprès d'Allah, au nombre des menteurs »[83].

Ainsi le Prophète ﷺ a annoncé que la véridicité est une vertu de base qui implique nécessairement la piété et que le mensonge conduit nécessairement à la perversité. Allah a dit :

﴾*Les gens pieux baigneront dans les délices et les impies seront dans la Géhenne*﴿[84].

C'est pourquoi, lorsque certains maîtres spirituels ordonnaient à l'un de leurs disciples de se repentir, tout en s'attachant, pour cela, à ne pas le faire fuir ni à fatiguer son cœur, ils lui recommandaient d'être véridique. C'est pour cette raison d'ailleurs que la véridicité et la consécration exclusive de soi et de son œuvre à Allah *-ikhlâs-* étaient prédominants dans le discours des imâms en matière de savoir et de spiritualité au

---

[83]Al-Bukhârî -Livre de l'éthique. Chapitre : La parole d'Allah : ﴾*Ô vous qui croyez, craignez Allah et soyez avec les véridiques*﴿ [Coran, *al-tawba* (S.9), 119]. Ce qui est défendu en matière de mensonge- (8/30).

[84]Coran, *al-infitâr* (S.82), 13-14.

point de dire : « Dites à celui qui n'est pas véridique : « ne nous suis pas » ».

Ils disent aussi : « La véridicité est le glaive d'Allah sur terre. Il ne s'abat pas sur une chose sans qu'il ne le tranche »[85].

Yûsuf Ibn Asbât[86] et d'autres ont dit : « Jamais un serviteur n'a été sincère envers Allah sans qu'Allah ne fasse pour lui quelque chose de bénéfique ».[87]

Il existe beaucoup de citations dans ce sens. La véridicité et la consécration exclusive de soi et de son œuvre à Allah sont, en vérité, deux éléments à l'aide desquels se réalisent la foi et l'Islam. Ceux qui manifestent leur appartenance à l'Islam se divisent [en deux groupes] : les croyants et les hypocrites. Ce qui distingue le croyant de l'hypocrite c'est la véridicité. Le mensonge est la base sur laquelle repose l'hypocrisie. C'est pourquoi, lorsqu'Allah veut désigner la réalité de la foi, Il emploie le terme « véridique » comme dans les versets suivants :

﴾*Les bédouins disent : « Nous croyons ». Réponds-leur : « Vous ne croyez pas ! Dites plutôt : « Nous nous sommes simplement soumis » car la foi n'a pas encore pénétré dans vos cœurs ». Et si vous obéissez à Allah et à Son Envoyé, Il ne vous lésera en rien de vos œuvres car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. Les croyants sont seulement ceux qui croient en Allah et en Son Envoyé, bien plus, ne doutent point, et font effort de leurs biens et de leur personne sur le chemin d'Allah. Voilà les croyants véridiques*﴿[88].

---

[85]Dans son traité *al-Risâla al-qushayriyya*, l'imâm Abû al-Qâsim al-Qushayrî -m.465/1072-1073- attribue cette parole à Dhû al-Nûn l'Egyptien -m.245/859-.

[86]Ascète, éminent shaykh et sage moralisateur. Il est mort à la fin du deuxième siècle de l'hégire. Voir *nuzhatu al-fudalâ'* (1/702).

[87]Voir *hilyatu al-awliyâ'* (8/243).

[88]Coran, *al-hujurât* (S.49), 14- 15.

﴾[Le butin -fay'- revient également] aux Émigrants -muhâjirîn- pauvres qui ont été chassés de leurs demeures et dépouillés de leurs biens, tandis qu'ils quêtaient une grâce et un agrément d'Allah et qu'ils défendaient la cause d'Allah et Son Envoyé ; ceux-là sont les véridiques﴿[89].

Allah a ainsi révélé que les véridiques d'entre ceux qui revendiquent la foi sont les croyants dont la foi n'a pas été suivie de doute et qui font effort de leurs biens et de leur personne sur Son chemin. C'est d'ailleurs là l'engagement des premiers et des derniers comme l'a dit Allah le Très-Haut :

﴾Et quand Allah prit l'engagement des prophètes en ces termes : « Vraiment, quoi que je vous donne comme Ecriture et comme sagesse, si un Envoyé vous vient ensuite, confirmant ce que vous avez déjà, vous aurez foi en lui et vous le soutiendrez ! ». Et Allah insista : « Reconnaissez-vous cet engagement et prenez-vous Mon pacte en ces termes ? ». Ils dirent : « Nous reconnaissons ». Il dit : « Soyez témoins, et Moi Je serai avec vous parmi les témoins »﴿[90].

Ibn 'Abbâs ﷺ a dit :

« Allah n'a pas suscité de prophète sans avoir pris son engagement que si Muhammad était envoyé en tant que Messager de son vivant, il croirait en lui et le soutiendrait. Il a ordonné également à tout prophète de prendre l'engagement des membres de sa communauté que si Muhammad était envoyé de leur vivant, ils croiraient en lui et le soutiendraient ».[91]

Allah a également dit :

﴾Nous avons mandé Nos envoyés avec des signes évidents ; Nous

---

[89]Coran, *al-hashr* (S.59), 8.
[90]Coran, *Âl 'Imrân* (S.3), 81.
[91]Livre d'exégèse d'al-Tabarî (3/330-331).

leur avons donné le Livre et la balance, afin que les hommes observent la justice. Nous avons fait descendre le fer. Il renferme un mal terrible mais aussi de l'utilité pour les hommes. Tout cela afin qu'Allah, dans Son mystère, reconnaisse ceux qui défendent Sa cause et celle de Ses envoyés. En vérité Allah est Fort et Puissant﴿[92].

Allah -exalté soit-Il- a annoncé qu'Il a fait descendre le Livre et la balance et qu'Il a fait descendre le fer afin que la justice s'accomplisse et afin qu'Il reconnaisse ceux qui défendent Sa cause et celle de Ses envoyés. C'est pourquoi la religion repose sur un livre qui guide et un sabre qui soutient. Et ton Seigneur suffit comme guide et comme soutien.

Bien que le Livre et le fer aient en commun d'être descendus d'un point haut, il n'empêche que l'un est descendu d'un point haut différent de l'autre. Le livre est [directement] descendu d'Allah comme l'a dit le Très Haut :

﴾*La descente du Livre procède, le Tout-Puissant, le Sage*﴿[93].

﴾*alif, lâm, râ. Voici un Livre dont les versets ont été fermement établis puis exposés dans leur détail de la part du Sage, du Connaisseur des secrets*﴿[94].

﴾*Certes tu reçois le Coran de la part d'un Sage, d'un Omniscient*﴿[95].

Le fer est descendu des montagnes mêmes dans lesquelles il se forme. Par ailleurs, Allah a décrit les véridiques qui revendiquent la piété, qui est la synthèse de la foi, comme suit :

﴾*La piété ne consiste pas à tourner vos visages du côté de l'orient*

---

[92]Coran, *al-ḫadîd* (S.57), 25.

[93]Coran, *al-zumar* (S.39), 1.

[94]Coran, *al-naml* (S.27), 6.

[95]Coran, Hûd (S.11), 1.

ou de l'occident, mais la piété véritable est celle de celui qui croit en Allah et au Jour dernier, aux anges, au livre et aux prophètes, qui donne de son bien, malgré l'amour qu'il en a, aux proches, aux orphelins, aux pauvres, au voyageur coupé de toutes ressources, aux mendiants, et pour l'affranchissement des esclaves, qui accomplit la prière et donne la zakât, [*la piété véritable est aussi celle de*] *ceux qui s'acquittent de leur engagement lorsqu'ils en ont contracté, ceux qui sont patients dans l'adversité, dans le malheur et au moment d'un danger ; voilà ceux qui sont sincères et ce sont ceux-là qui sont emplis de crainte pieuse*﴿[96].

Quant aux hypocrites, Allah les a qualifiés de menteurs dans plusieurs versets dont les suivants :

﴾*Dans leur cœur, il y a une maladie et Allah aggrave leur maladie ; ils auront un châtiment douloureux du fait de leurs mensonges*﴿[97].

﴾*Lorsque les hypocrites viennent te voir, ils déclarent :* « *Nous témoignons que tu es l'Envoyé d'Allah* ». *Or, Allah sait bien que tu es Son Envoyé et Allah est aussi témoin que les hypocrites ne font que mentir*﴿[98].

﴾*Il fit s'ensuivre l'hypocrisie dans leur cœur jusqu'au Jour de Sa rencontre pour avoir violé les promesses qu'ils Lui ont faites et pour avoir menti*﴿[99].

Les versets qui vont dans ce sens sont nombreux. Ce qu'il faut savoir c'est que la véridicité et la confirmation de la vérité -*taṣdîq*- consistent en des paroles et en des actes comme dans le hadith prophétique suivant :

[96]Coran, *al-baqara* (S.2), 177.

[97]Coran, *al-baqara* (S.2), 10.

[98]Coran, *al-munâfiqûn* (S.63), 1.

[99]Coran, *al-tawba* (S.9), 75.

« A chaque descendant d'Adam est destinée sa part d'adultère, part qui lui échoit sans échappatoire possible : les yeux commettent l'adultère par le biais du regard, les oreilles commettent l'adultère par le biais de l'écoute, les mains commettent l'adultère en saisissant [l'objet du désir], les pieds commettent l'adultère en marchant [vers l'objet du désir]. Quant au cœur, il espère et convoite et c'est le sexe qui vient confirmer -yusaddiq- cela ou le démentir »[100].

Les Arabes avaient coutume de dire [à propos des conflits armés qui les opposaient] : « Ils ont fondu sur l'ennemi avec ardeur – *hamla sâdiqa-* » et ce, pour montrer qu'ils combattaient avec fermeté et détermination. Ils disaient aussi : « Untel est véridique -*sâdiq*- dans son amour et son amitié ». C'est pourquoi ils entendent par le *sâdiq* celui qui est véridique dans sa volonté, sa visée et sa recherche, c'est-à-dire celui qui est véridique dans son œuvre. Ils entendent également par *sâdiq* celui qui est véridique dans ses paroles et ce qu'il rapporte.

L'hypocrite est l'opposé du croyant véridique. C'est celui qui ment dans ce qu'il dit et qui n'est pas sincère dans ce qu'il fait comme celui qui agit avec ostentation. Allah le Très-Haut dit en effet :

﴿*Les hypocrites cherchent à tromper Allah et Allah fait retourner leurs tentatives contre eux. Lorsqu'ils se lèvent pour la prière, ils se lèvent paresseusement car ils ne le font pas par piété mais pour faire ostentation de leur foi devant les gens et ils n'invoquent Allah que très peu. Ils oscillent dans leur choix sans se ranger du côté des uns, ni du côté des autres*﴾.[101]

---

[100]Al-Bukhârî -Livre de la demande d'autorisation d'entrer- n° 6243 et Muslim -Livre du Décret- n° 2657.
[101]Coran, *an-nisâ'* (S.4), 142-143.

L'ikhlâs c'est la réalité de L'Islam

Quant à l'*ikhlâs* (la consécration exclusive de soi et de ses œuvres à Allah), il est la réalité de l'Islam, car l'Islam est la soumission à Allah et à personne d'autre, comme l'a dit Allah le Très-Haut :

﴾Allah propose en exemple un serviteur qui a plusieurs maîtres associés qui se disputent son service et un autre serviteur qui n'a qu'un seul maître ; sont-ils égaux ? Louange à Allah [la différence est évidente] ! Mais la plupart ne le savent pas﴿[102].

Celui qui ne se soumet pas à Allah est un orgueilleux et celui qui se soumet à Lui et à quelqu'un d'autre est un associateur. L'orgueil et l'associationnisme sont incompatibles avec l'Islam et l'Islam s'oppose à l'orgueil et à l'associationnisme. Le verbe *aslama* [103] est à la fois transitif et intransitif. Dans le verset suivant, il est utilisé sous forme intransitive :

﴾Lorsque son Seigneur lui dit : « Soumets-toi », il répondit : « Je me soumets au Seigneur des univers »﴿[104].

Dans le verset suivant, il est utilisé sous sa forme transitive :

﴾Celui qui soumet sa face à Allah et agit parfaitement, aura sa récompense auprès de son Seigneur et [ceux qui sont dans ce cas] n'auront aucune crainte et ne seront pas attristés﴿[105].

Il y a beaucoup d'exemples de ce genre dans le Coran.

C'est pourquoi le signe caractéristique de l'Islam [a toujours été] le témoignage qu'il n'y nulle divinité en dehors d'Allah. Ce

[102]Coran, *az-zumar* (S.39), 29.
[103]Le verbe *aslâma* dérive du nom Islam.
[104]Coran, *al-baqara* (S.2), 131.
[105]Coran, *al-baqara* (S.2), 112.

témoignage implique d'adorer Allah seul et de délaisser l'adoration de tout autre que Lui. Il s'agit là de l'Islam à part entière commun à tous les êtres humains, des premiers hommes sur terre aux derniers. Allah n'accepte d'eux aucune autre religion hormis celle-ci. Comme l'a dit le Très Haut :

﴾*Quiconque souhaite adopter une religion autre que l'Islam, cela ne lui sera point accepté et dans la vie dernière, il sera parmi les perdants*﴿[106].

﴾*Allah, en toute équité, témoigne qu'il n'est de dieu, sauf Allah, et en témoignent aussi les anges et les hommes de science ; il n'est de dieu, sauf Lui, Le Tout-puissant, le Sage. La religion pour Allah c'est l'Islam*﴿[107].

Ce que nous avons cité plus haut montre clairement que ce qui constitue, en réalité, le fondement de la religion ce sont les actes intérieurs inhérents aux savoirs et aux actes. Sans eux, les actes manifestes ne sont d'aucune utilité. Le Prophète ﷺ a en effet dit, selon un hadith rapporté par Ahmad dans son recueil :

« L'Islam, ce sont les manifestations extérieures et la foi réside dans le cœur »[108].

D'ailleurs dans un hadith rapporté par al-Bukhârî et Muslim, sur l'autorité d'al-Nu'mân Ibn Bashîr ﵁, le Prophète ﷺ a dit :

« Les choses licites sont bien évidentes et les choses illicites sont

[106]Coran, Âl 'Imrân (S.3), 85.

[107]Coran, Âl 'Imrân (S.3), 18-19.

[108]Ahmad (3/134-135), Ibn Abî Shayba (11/11/n° 10368). Dans son livre *majma' al-zawâ'id* (1/52), al-Haythamî a dit : « Les rapporteurs qui figurent sur la chaîne de ce hadith se trouvent dans les chaînes du *Sahîh* d'al-Bukhârî et de celui de Muslim, à l'exception de 'Alî Ibn Mas'ada qui a été qualifié de crédible par Ibn Hibbân, Abû Dâwûd al-Tayâlisî, Abû Hâtim et Ibn Ma'în, mais qui a été récusé par d'autres.

bien évidentes. Entre les deux, il y a des choses équivoques que beaucoup de gens ignorent. Ainsi quiconque se met à l'abri des choses équivoques, préserve sa religion et son honneur. Et quiconque se laisse tomber dans les choses équivoques tombera dans les choses illicites, comme le berger qui fait paître son troupeau autour d'un enclos réservé, risquant à tout moment de l'empiéter. Or, chaque souverain a un domaine réservé : celui d'Allah est l'ensemble de Ses interdits. N'est-ce pas qu'il y a dans le corps humain un morceau de chair -mudgha- qui, s'il est bon, tout le corps le sera et s'il est corrompu, tout le corps le sera ? N'est-ce pas que c'est le cœur ? »[109].

Il est rapporté qu'Abû Hurayra ﷺ a dit : « Le cœur c'est le roi et les organes du corps sont ses soldats. Si le roi est bon, ses soldats seront bons ; s'il est mauvais, ses soldats seront mauvais »[110].

Ces actes intérieurs comme l'amour d'Allah, la consécration de soi à Allah, la confiance en Lui et la satisfaction à Son égard sont des vertus prescrites aussi bien à l'élite qu'au commun des gens. Négliger ces actes n'est pas une attitude louable de la part de qui que ce soit, même s'il occupe un degré élevé de mérite.

A propos de la tristesse

Quant à la tristesse, Allah et Son Envoyé ne l'ont pas ordonnée. Au contraire, Allah l'a proscrite en de maints endroits de Son Livre même si c'est pour une affaire religieuse, à l'instar des propos du Très Haut :

﴿*Ne faiblissez pas et ne vous attristez pas alors que c'est vous qui êtes supérieurs si vous êtes croyants*﴾[111].

---

[109]Al-Bukhârî -Livre de la foi- n° 52 et Muslim -Livre du contrat d'arrosage- n° 1599.
[110]'Abd al-Razzâq dans son Muṣannaf (11/321/20375).
[111]Coran, Âl 'Imrân (S.3), 139.

❮*Ne t'afflige pas pour eux et ne sois pas angoissé à cause de leurs machinations*❯[112].

❮*lorsqu'il* (le Prophète ﷺ) *dit à son compagnon* (Abû Bakr) *:* *« Ne sois pas triste : Allah est avec nous »*❯[113].

❮*Que leurs propos ne t'attristent pas !*❯[114].

❮*Il en va ainsi afin que vous ne vous affligiez pas de ce qui vous a échappé, ni n'exultiez pour ce qu'Il vous a donné*❯[115].

On trouve dans le Coran beaucoup de versets similaires. La raison en est que la tristesse n'attire aucun avantage et ne repousse aucun dommage. Elle est donc sans intérêt et Allah n'ordonne pas quelque chose qui est sans intérêt. Certes, la personne triste n'encourt aucun péché si sa tristesse n'est pas liée à quelque chose d'illicite comme ce que l'on peut éprouver suite à un malheur. Le Prophète ﷺ a dit :

« Allah ne punit pas pour les larmes qu'on verse ni pour le chagrin qui envahit le cœur mais il punit ou fait miséricorde à cause de celle-ci -en désignant sa langue- »[116]

et il a dit :

« Certes les yeux pleurent et le cœur s'attriste. Cependant nous ne disons rien qui n'ait l'agrément du Seigneur »[117].

Le verset suivant va dans ce sens :

---

[112]Coran, *al-nahl* (S.16), 127.

[113]Coran, *al-tawba* (S.9), 40.

[114]Coran, Yûnus (S.10), 65.

[115]Coran, *al-hadîd* (S.57), 23.

[116]Al-Bukhârî -Livre des funérailles- n° 1304.

[117]Al-Bukhârî -Livre des funérailles- n° 1303.

﴾*Il* (Jacob) *leur* (ses fils) *tourna le dos en soupirant : « Que ma peine est grande pour Joseph ! » Et ses yeux devinrent tout blancs de chagrin, tellement il se contenait*﴿[118].

Il se peut que la tristesse soit liée à une vertu pour laquelle la personne triste est récompensée et louée. Elle sera louée pour cette vertu et non pas pour la tristesse en soi. Comme celui, par exemple, qui est triste de voir sa foi ébranlée suite à un malheur ou qui est triste à cause des malheurs qui frappent les musulmans en général. Celui-là est récompensé pour ce que son cœur renferme d'amour du bien et de détestation du mal, ainsi que tout ce qui découle de ces vertus. Mais si cette tristesse entraîne le manquement à un devoir relevant de la patience, de l'effort sur soi, du fait de s'attirer quelque chose de bénéfique et de repousser ce qui peut causer un dommage, alors, [cette tristesse] est interdite. En effet, [l'homme en proie à la tristesse] pourrait penser qu'il est exempté du péché du seul fait de sa tristesse.

Si cette tristesse engendre une faiblesse dans le cœur et le préoccupe au point de le détourner d'un devoir prescrit par Allah et Son Envoyé, elle est blâmable de ce point de vue quand bien même elle serait louable d'un autre point de vue.

La station du tawakkul

Quant à l'amour d'Allah, la confiance en Lui, la consécration exclusive de soi et de ses œuvres à lui, ainsi que d'autres vertus de ce genre, tout cela constitue, en soi, un bien à part entière. Ces vertus sont une bonne action appréciable, qu'elle soit le fait des prophètes, des véridiques, des martyrs ou des pieux. Celui qui dit que ces stations spirituelles concernent les gens du commun en dehors de l'élite se trompe s'il entend par là le fait que l'élite est étrangère à ces stations spirituelles. Aucun croyant ne peut, en effet, être étranger à ces stations.

---

[118]Coran, Yûsuf (S.12), 84.

Ce sont les mécréants et les hypocrites qui y sont étrangers. Nous avons antérieurement démontré, arguments à l'appui, l'erreur de celui qui a soutenu une telle opinion et nous avons expliqué qu'une telle opinion était erronée au regard de la réalisation de ces stations spirituelles. Il n'y a pas lieu d'en reparler ici. Néanmoins, les gens, par rapport à ces stations, se divisent en gens de l'élite et gens du commun. L'élite a ses particularités au même titre que les gens du commun.

Le tawakkul est-il propre aux gens du commun ?

Ces gens-là (ceux qui soutiennent que le fait de s'en remettre à Allah -*tawakkul*- est quelque chose qui est propre aux gens du commun en dehors des gens de l'élite) disent : « Le *tawakkul* consiste à lutter pour la préservation de sa personne en cherchant la subsistance. Or celui qui appartient à l'élite ne lutte pas pour sa personne ». Ils disent également : « Celui qui s'en remet à Allah -*mutawakkil*- vise quelque chose de précis par son *tawakkul*. Quant à l'initié -*'ârif*-, il contemple les choses sans y faire intervenir sa personne, il ne recherche rien ».

Ce que nous pouvons dire à propos de la première allégation, c'est que le *tawakkul*, dans toute l'acception du terme, est plus général que le *tawakkul* pour des intérêts religieux ou mondains. Le *mutawakkil* s'en remet à Allah dans la réforme de son cœur et de sa religion et dans la préservation et l'accroissement de sa foi. Ce sont ces affaires qui sont les plus importantes pour lui. C'est pourquoi, au cours de son entretien intime avec son Seigneur, il dit dans chaque prière :

﴾C'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide﴿[119].

[119]Coran, *al-fâtiha* (S.1), 5.

Les versets suivants vont dans ce sens :

﴾*Adore-Le et remets-t'en à Lui*﴿[120].

﴾*A Lui je m'en remets et vers Lui je retourne*﴿[121].

﴾*Dis : « C'est Lui mon Seigneur. Pas d'autre dieu à part Lui. A Lui je m'en remets et à Lui je me repens »*﴿[122]

Allah a cité conjointement l'adoration et le *tawakkul* dans plusieurs endroits [du Coran] car ces deux principes englobent la religion entière. C'est pourquoi un des Anciens a dit : « Allah a réuni les livres descendus du ciel dans le Coran. Il a concentré la science du Coran dans le Fragmenté *-al-mufasssal-*[123]. Il a concentré la science du Fragmenté dans la sourate qui ouvre le texte coranique *-al-fâtiha-*. Et Il a concentré la science de la sourate *al-fâtiha* dans Sa parole :

﴾*C'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide*﴿ ».

Ces deux propositions sont les deux paroles de synthèse qui appartiennent au Seigneur et au serviteur comme cela est rapporté dans le hadith suivant qu'Abû Hurayra ﷺ tient de la bouche du Prophète ﷺ :

« *Allah -exalté et élevé soit-Il- a dit : « J'ai partagé la prière* (c.à.d. la sourate *L'Ouverture*) *en deux parties entre Moi et Mon serviteur, ensuite à Mon serviteur de Me demander ce qu'il veut. Quand le serviteur dit :* ﴾*Louange à Allah le Seigneur des*

[120]Coran, Hûd (S.11), 123.
[121]Coran, Hûd (S.11), 88.
[122]Coran, *ar-ra`d* (S.13), 30.

[123]Le *mufassal* est la fin du Coran. Il est appelé ainsi parce que les sourates y sont courtes, il comporte beaucoup d'interruptions par la formule de la *basmala*. Il commence par la sourate *qâf* -ou la sourate *al-hujurât-* et se termine par la dernière sourate « *an-nâs* ».

mondes❫, Allah dit : « Mon serviteur M'a loué ». Quand il dit : ❪Le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux❫, Allah dit : « Mon serviteur M'a complimenté ». Quand il dit : ❪Roi du Jour de la rétribution), Allah dit : « Mon serviteur M'a glorifié ». Quand il dit : ❪C'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide❫, Allah dit : « Ceci est entre Moi et Mon serviteur et à Mon serviteur de Me demander ce qu'il veut ». Quand il dit : ❪Guide-nous sur la voie de rectitude❫, Allah dit : « Ceci appartient à Mon serviteur, et à Mon serviteur de Me demander ce qu'il veut » ».[124]

Au Seigneur -exalté soit-Il- appartient la moitié comportant l'éloge et le bien. Au serviteur appartient la moitié comportant l'invocation et la demande. Et ces deux phrases [du verset 5] réunissent ce qui appartient au Seigneur : ❪*C'est Toi que nous adorons*❫ appartient au Seigneur et ❪*c'est à Toi que nous demandons de l'aide*❫ appartient au serviteur. Il est rapporté dans les deux Sahîh que Mu'âdh ﷺ a dit :

« J'étais une fois derrière le Prophète ﷺ en croupe sur sa monture lorsque l'Envoyé d'Allah me dit : « Ô Mu'âdh, sais-tu ce qu'Allah a comme droit sur Ses serviteurs ? » - « Allah et Son Envoyé sont plus savants, répondis-je » - « Le droit qu'Il a sur eux, c'est qu'ils L'adorent et ne Lui associent rien. Sais-tu ce que les serviteurs ont comme droit sur Allah quand ils agissent ainsi ? » - « Allah et Son Envoyé sont plus savants » - « Le droit qu'ils ont sur Lui, c'est qu'Il ne les châtie pas » ».[125]

L'adoration est le but pour lequel Allah a créé les hommes,

---

[124]Muslim -Livre de la prière. Chapitre : l'obligation de la récitation de la *fâtiha* dans chaque *rak'a*- n° 38.

[125]Al-Bukhârî -Livre du *jihâd*. Chapitre : le nom du cheval et de l'âne- n° 2856.

qu'il s'agisse de l'ordre d'Allah, de Son amour ou de Sa satisfaction comme l'a dit le Très Haut [dans le verset suivant] : (*Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent*)[126]. C'est avec ce message qu'Allah a envoyé les prophètes et fait descendre les Livres. « L'adoration » est un nom réunissant la perfection de l'amour d'Allah et son aboutissement et la perfection de l'humilité à l'égard d'Allah et son aboutissement. En effet, l'amour dénué d'humilité et l'humilité dénuée d'amour ne sont pas de l'adoration. L'adoration c'est seulement ce qui réunit la perfection de ces deux vertus. Voilà pourquoi l'adoration ne convient qu'à l'égard d'Allah. Certes son utilité concerne l'homme puisqu'Allah est assez riche pour se passer des univers, mais « elle Lui est destinée » eu égard au fait qu'Il l'aime et l'agrée. C'est pour cette raison, d'ailleurs, qu'Allah éprouve plus de joie, quand un serviteur revient à Lui, qu'un homme ne peut en éprouver lorsque, arrivé dans une contrée désertique et inhospitalière, il perd sa monture qui porte sa nourriture et sa boisson. Désespéré, il s'endort puis se réveille et la trouve [debout devant lui]. Allah éprouve plus de joie, quand Son serviteur revient à Lui, que n'en éprouve cet homme quand sa monture revient à lui[127]. A cette question se rapportent d'éminents enseignements que nous avons développés et expliqués ailleurs[128].

---

[126]Coran, *al-dhâriyât* (S.51), 56.

[127]L'auteur emprunte ces termes d'un hadith rapporté par Muslim (n° 2747) selon lequel Anas Ibn Mâlik tint les propos suivants de la bouche de l'Envoyé d'Allah (: « *Allah éprouve plus de joie, quand un de Ses serviteurs croyants revient à Lui, que ne peut en éprouver un homme qui, dans une contrée désertique et inhospitalière, perd sa monture qui porte sa nourriture et sa boisson. Désespéré, il parvient à un arbre à l'ombre duquel il s'allonge tout à son désespoir lorsque soudainement sa monture se tient devant lui. Il la saisit par la bride s'écriant, au comble de sa joie :* « *Ô mon Dieu, Tu es mon serviteur et je suis ton Seigneur* ». *Il fut tellement emporté de joie qu'il commit ce lapsus* ».

[128]Voir, à titre d'exemple, la page 304 du 10ème volume de son *majmû' al-fatâwâ* et *jâmi' al-rasâ'il* -épître sur le repentir- p.217-279.

Le *tawakkul* et la demande de l'aide sont le fait de l'homme parce qu'ils constituent le moyen et le chemin à l'aide desquels il obtient ce qu'il recherche et ce qu'il convoite par le biais de l'adoration. Le recours à l'aide divine est pareille à l'invocation et à la requête. Dans son livre *al-du'â'* (L'invocation), al-Tabarânî rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

« Allah -Puissant et Majestueux- a dit : « Ô enfant d'Adam ! Considère ces quatre droits : un pour Moi, un pour toi, un entre toi et Moi et un entre toi et Mes créatures. Le droit qui est pour Moi consiste en ce que tu M'adores sans rien M'associer. Le droit qui est pour toi c'est ton œuvre pie ; Je t'en accorderai la récompense le jour où tu en auras le plus besoin. Le droit qui est entre Toi et Moi : tu te charges de l'invocation et Je me charge de l'exaucement. Le droit qui est entre toi et Mes créatures consiste en ce que tu traites les gens comme tu désires qu'ils te traitent » »[129].

Quand ce hadith précise que tel droit revient au Seigneur et tel autre droit à l'homme, c'est en considération de ce à quoi se rattachent l'amour et la satisfaction initialement. L'homme aime et désire, en premier lieu, ce qu'il estime lui convenir. Allah -exalté soit-Il- aime et agrée le but visé par ce qui suscite Sa satisfaction et, en vertu de ce but, Il aime le moyen qui mène vers lui. Sinon le bénéfice de tout ce qui est recommandé par la religion reviendrait au serviteur, et Allah aime et agrée tout cela.

Au vu de tout cela, celui qui pense que le *tawakkul* fait partie des stations auxquelles tout le monde peut prétendre, untel est convaincu que le *tawakkul* est un moyen auquel on ne recourt que pour acquérir des avantages mondains. Ceci est une erreur,

---

[129] Abû Ya'lâ dans son *musnad* (5/143/n° 2757), al-Bayhaqî dans *shu'ab al-îmân* (13/496/n° 10671), Abû Nu'aym dans *hilyatu al-awliyâ'* (6/173).

car le *tawakkul*, en matière d'affaires religieuses, est bien plus éminent [que le reste des stations].

De même les affaires religieuses dont dépend l'accomplissement des devoirs imposés et des choses recommandées font elles-mêmes partie de la religion. En y renonçant, on renonce à ce qu'Allah aime, ordonne et agrée.

Le renoncement *-zuhd-* légal consiste à renoncer à ce qui ne profite pas au serviteur le Jour dernier, à savoir l'excès du licite dont on ne se sert pas dans l'obéissance à Allah.

Au même titre que le scrupule *-wara'-* qui consiste à renoncer à ce qui nuit au serviteur le Jour dernier, à savoir le renoncement aux interdits et aux choses équivoques dont l'abandon n'implique pas nécessairement de renoncer à faire des choses plus sûres [légalement] comme les obligations religieuses.

Quant à ce qui profite, en soi, au serviteur le Jour dernier ou qui aide à la réalisation de ce qui lui profite le Jour dernier, y renoncer n'est pas une attitude approuvée par la religion. Au contraire, celui qui a une telle attitude est concerné par la parole suivante d'Allah :

﴾Ô vous qui croyez ! Ne vous interdisez pas les bonnes choses qu'Allah a rendues licites pour vous et ne passez pas outre à Nos limites, car Allah n'aime pas les transgresseurs﴿[130].

De même, le fait de s'adonner aux choses licites superflues est contraire au renoncement légal. Si celui qui s'y adonne va jusqu'à omettre d'accomplir un devoir d'obligation stricte ou commettre quelque chose d'interdit, il est considéré comme un pécheur et dans le moindre des cas il descendra du degré des rapprochés au degré de ceux qui sont sur une voie médiane.

---

[130]Coran, *al-mâ'ida* (S.5), 87.

Aussi faut-il souligner que le *tawakkul* est une vertu qu'Allah aime, agrée et recommande toujours. Or, ce qui est aimé, agréé et recommandé par Allah ne peut être l'œuvre des modérés, sans parler des rapprochés.

Voici donc trois réponses à leur allégation selon laquelle le *mutawakkil* cherche à obtenir des profits mondains.

Le *tawakkul* est-il incompatible avec la prédétermination par Allah de toute chose ?

Quant à leur allégation selon laquelle les choses ont été décrétées et arrêtées d'avance, elle est comparable à cette autre allégation de certains d'entre eux au sujet de l'invocation : « Ce n'est pas la peine de faire des invocations, car si ce qui est demandé est déjà décrété, nul besoin de faire des invocations et si cela n'est pas décrété, les invocations ne seront d'aucune utilité ». Cet avis est l'un des avis les plus aberrants tant du point de vue de la religion que du point de vue de la raison.

Il en est de même pour cette autre allégation : « Le *tawakkul* et l'invocation ne servent ni à attirer un avantage, ni à repousser un dommage. Ils sont une adoration à part entière et la réalité du *tawakkul* relève de la même la réalité que celle de la délégation pure -*tafwîḏ*- ». Cet avis, même s'il a été partagé par un certain nombre de shaykhs, est également erroné. Il en va de même pour l'allégation de celui qui prétend que l'invocation n'est rien d'autre qu'un pur signe.

Ces avis, ainsi que d'autres avis similaires, se résument en un seul mot à savoir que ces gens-là pensent que parce que les choses ont été décrétées et prédéterminées, elles ne peuvent pas dépendre de causes provenant du serviteur qui sont également décrétées. Ils ne savent pas qu'Allah a décrété l'existence des

choses et leur réalisation en étroite relation avec les causes qu'Il leur a assignées, que ce soit dépendamment ou indépendamment des actions des gens. C'est pourquoi, si on faisait de leur avis une règle systématique, cela impliquerait qu'il ne faut pas agir du tout.

Le Prophète ﷺ a, d'ailleurs, été interrogé sur ce principe et il y a répondu. Al-Bukhârî et Muslim rapportent en effet dans leurs *Sahîh* que 'Imrân Ibn Husayn ﷻ a dit qu'on demanda au Prophète ﷺ :

« *Ô Envoyé d'Allah ! Les gens du Paradis et les gens de l'Enfer sont-ils connus d'avance ?* » - « *Oui, répondit-il* » - « *A quoi sert-il d'agir alors, demanda-t-on ?* » - « *Agissez, dit-il, car tout homme aura la facilité de réaliser ce pour quoi il a été créé* »[131].

Dans le *Sahîh* d'al-Bukhârî et celui de Muslim, on trouve écrit que 'Alî Ibn Abî Tâlib ﷻ a dit :

« *Nous avions assisté avec l'Envoyé d'Allah ﷺ à un enterrement. Il s'assit en tenant un bâton. Il se mit à picoter le sol avec ce bâton, puis leva la tête et dit : « Il n'y a pas un seul parmi vous, aucune âme créée, dont la place n'ait été déterminée d'avance dans le Paradis ou dans l'Enfer et dont la destinée heureuse ou misérable n'ait été inscrite d'avance ». Un homme parmi les assistants dit : « Ô Prophète d'Allah ! Ne devrions-nous pas nous en tenir à ce qui nous a été prédestiné et renoncer à toute action personnelle puisque ceux qui sont désignés pour être du nombre des bienheureux vivront sûrement le bonheur, tandis que ceux qui sont désignés pour être du nombre des réprouvés seront inévitablement damnés ?* » - « *Agissez, répondit-il, car tout homme aura la facilité de réaliser ce pour quoi il a été*

---

[131] Al-Bukhârî -Livre du Décret- n° 6592 et Muslim -Livre du Décret- n° 2649.

créé. Quiconque est au nombre des bienheureux trouvera facile l'accomplissement des œuvres des bienheureux. Quiconque est au nombre des réprouvés trouvera facile l'accomplissement des œuvres des réprouvés » puis il (ﷺ) récita les versets suivants : (*Celui qui fait des dons, craint [Allah], ajoute foi à la belle [parole d'Allah], Nous lui faciliterons, certes, l'accès à la facilité. Quant à celui qui se montre avare et plein de suffisance et tient la belle [parole d'Allah] pour un mensonge, Nous lui faciliterons la voie à la difficulté*)[132] »[133].

Ce hadith se trouve dans les recueils de hadiths authentiques -*Sihâh*-, les recueils dits *Sunan* et les recueils dits *Musnad*[134].

Al-Tirmidhî rapporte qu'on demanda au Prophète ﷺ :

« *Ô Envoyé d'Allah ! Vois-tu ces médicaments que nous utilisons, ces incantations par lesquels nous nous soignons et ces mesures préventives que nous prenons ; repoussent-ils quoi que ce soit du décret d'Allah ? ». Le Prophète* ﷺ répondit : « Tout cela fait partie du décret d'Allah ».[135]

Ce principe se trouve dans plusieurs hadiths. Le Prophète ﷺ y a expliqué que la détermination du bienheureux et du réprouvé par une science et une écriture préalables ne contredit pas le fait que la félicité d'un tel soit due à ses œuvres pies et que la damnation de tel autre soit due à ses mauvaises actions.

---

[132]Coran, *al-layl* (S.92), 5-10.

[133]Al-Bukhârî -Livre des funérailles- n° 1362 et Muslim -Livre du Décret- n° 2647.

[134]Les recueils dans lesquels les *hadiths* sont classés par rapporteurs -*ruwât*- sont appelés *musnad*. Quand c'est par thèmes, on les appelle les *sunan*. Les recueils dans lesquels leurs auteurs ont pris soin de n'y mettre que des hadiths qu'ils jugent authentiques sont appelés *sihâh* comme le *Sahîh* d'al-Bukhârî et le *Sahîh* de Muslim.

[135]Ahmad (3/421), al-Tirmidhî n° 2065 et Ibn Mâja n° 3437.

Allah -exalté soit-Il- connaît les choses telles qu'elles sont et Il les a écrites. Il sait que le bienheureux jouira de la félicité grâce aux œuvres pies et que le réprouvé sera damné à cause des mauvaises actions. Le bienheureux est disposé à accomplir les œuvres pies qui lui vaudront la félicité et le réprouvé est disposé à commettre les mauvaises actions qui lui vaudront la damnation. Chacun des deux est disposé à ce pour quoi il a été créé. Il s'agit-là de la destinée de chacun selon la volonté générale et universelle d'Allah indiquée dans les versets suivants de Son Livre :

﴿*Or ils ne cessent d'être en désaccord entre eux, à l'exception de ceux à qui ton Seigneur a accordé miséricorde ; aussi bien les a-t-Il créés pour ce destin*﴾[136].

Quant à la raison de leur création qui se rattache à Son amour et à Son agrément, c'est-à-dire Sa volonté religieuse dont les implications doivent être observées par les serviteurs, elle est mentionnée dans les paroles du Très Haut : ﴿*Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent*﴾[137].

Distinctions coraniques

En ce qui concerne les paroles, l'ordre, la volonté, l'autorisation, l'écrit, le jugement, la décision, l'interdiction, ainsi que d'autres actes de ce genre, Allah a expliqué dans Son Livre qu'à chacun de ces actes correspondent, d'une part, ce qui relève du religieux, conforme à Son amour, Son agrément et Son ordre légal et, d'autre part, ce qui relève de l'existentiel, conforme à Sa volonté créatrice transcendante comme dans les exemples suivants [que nous allons développer].

[136]Coran, Hûd (S.11), 118-119.
[137]Coran, *al-dhâriyât* (S.51), 56.

Ordre religieux *-dînî-* et ordre créateur transcendant *-kawnî-*

A propos de l'ordre religieux, Allah a dit :

﴾Allah ordonne la justice, la bienfaisance/la perfection et la libéralité envers ses proches. Et Il interdit la turpitude, le blâmable et la rébellion. Il vous exhorte. Peut-être vous rappelez-vous ?﴿[138].

﴾Allah vous ordonne d'acquitter les dépôts de confiance envers qui de droit﴿[139].

A propos de l'ordre créateur transcendant, Allah a dit :

﴾Son ordre, quand Il veut une chose, est de dire : « Sois » et elle est !﴿[140].

﴾Quand Nous voulons anéantir une cité, Nous n'avons qu'à donner l'ordre à ses habitants opulents : ils se livrent à la perversité. Alors la parole contre elle se réalise, et Nous la détruisons de fond en comble﴿[141].

D'après l'une des interprétations de ce verset, cet ordre relève de l'ordre créateur transcendant.

Volonté religieuse et volonté transcendante

Volonté religieuse :

﴾Allah veut pour vous la facilité et Il ne veut pas pour vous la difficulté﴿[142].

---

[138]Coran, *al-nahl* (S.16), 90.
[139]Coran, *al-nisâ'* (S.4), 58.
[140]Coran, *yâsîn* (S.36), 82.
[141]Coran, *al-isrâ'* (S.17), 16.
[142]Coran, *al-baqara* (S.2), 185.

❮Allah veut vous éclairer, vous guider sur les voies de ceux qui vous ont précédés et vous faire bénéficier de Son pardon❯[143].

❮Allah ne veut pas vous imposer de gêne, mais Il veut vous purifier et parachever Son bienfait envers vous❯[144].

Volonté transcendante :

❮Si Allah l'avait voulu, ils ne se seraient pas entretués mais Allah fait ce qu'Il veut❯[145].

❮Et puis, quiconque Allah veut guider, Il lui ouvre la poitrine à l'Islam. Et quiconque Il veut égarer, Il rend sa poitrine étroite et gênée, comme s'il s'efforçait de monter au ciel. C'est ainsi qu'Allah couvre d'opprobre ceux qui ne croient pas❯[146].

❮De rien ne vous servirait mon conseil, au cas où je voulais vous conseiller et qu'Allah veuille vous égarer, [a dit Noé à son peuple]❯[147].

❮Son ordre, quand Il veut une chose, est de dire : « Sois » et elle est !❯[148].

Permission religieuse et permission transcendante

Permission religieuse :

❮Tout palmier que vous avez coupé ou que vous avez laissé debout sur ses racines, ce fut avec la permission d'Allah et pour mettre à mal les prévaricateurs❯[149].

---

[143]Coran, *al-nisâ'* (S.4), 26.
[144]Coran, *al-mâ'ida* (S.5), 6.
[145]Coran, *al-baqara* (S.2), 253.
[146]Coran, *al-an'âm* (S.6), 125.
[147]Coran, Hûd (S.11), 34.
[148]Coran, *yâsîn* (S.36), 82.
[149]Coran, *al-hashr* (S.59), 5.

Permission transcendante

❮*Ils ne pouvaient nuire à personne avec cela* (la sorcellerie) *sans la permission d'Allah*❯[150].

Décret religieux et décret transcendant

Décret religieux :

❮*Ton Seigneur a décidé que vous n'adoriez que Lui*❯[151]

-c'est-à-dire qu'Il l'a ordonné-.

Décret transcendant

❮*Il décide d'en faire sept cieux en deux jours*❯[152].

Jugement religieux et jugement transcendant

Jugement religieux :

❮*Il vous est déclaré licite à la consommation de la chair des bêtes de troupeau, excepté celle des animaux qui vous seront énumérés. La chasse vous est toutefois interdite lorsque vous êtes en état de sacralisation. Allah émet les jugements qu'Il veut*❯[153].

❮*Tel est le jugement d'Allah par lequel Il juge entre vous*❯[154].

Jugement transcendant

❮*Je ne quitterai pas ce pays [dit un des fils de Jacob à ses frères]*

---

[150]Coran, *al-baqara* (S.2), 102.

[151]Coran, *al-isrâ'* (S.17), 23.

[152]Coran, *fussilat* (S.41), 12.

[153]Coran, *al-mâ'ida* (S.5), 1.

[154]Coran, *al-mumtahana* (S.60), 10.

jusqu'à ce que mon père me le permette ou qu'Allah juge en ma faveur. Il est le meilleur des juges❱[155].

❰*Seigneur, juge selon la vérité. Notre Seigneur est le Tout-Miséricordieux dont Nous implorons l'aide contre vos affabulations*❱[156].

Interdiction religieuse et interdiction transcendante

Interdiction religieuse :

❰ *Vous sont interdits la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc…*❱[157].

❰*Il vous est interdit d'épouser vos mères, vos filles …*❱[158].

Interdiction transcendante

❰*Cette terre leur sera donc interdite pendant quarante ans au cours desquels ils erreront dans le désert*❱[159].

❰*… qui prélèvent sur leurs biens une part bien déterminée pour le mendiant et le pauvre démuni -mahrûm-*❱[160].

Paroles religieuses et paroles transcendantes

Paroles religieuses :

❰*Et* [*souvenez-vous*] *lorsque son Seigneur éprouva Ibrâhîm par des paroles qu'il accomplit parfaitement*❱[161].

Paroles transcendantes :

[155]Coran, *Yûsuf* (S.12), 80.

[156]Coran, *al-anbiyâ'* (S.21), 112.

[157]Coran, *al-mâ'ida* (S.5), 3.

[158]Coran, *al-nisâ'* (S.4), 23.

[159]Coran, *al-mâ'ida* (S.5), 26.

[160]Coran, *al-mâ'ida* (S.5), 3.

[161]Coran, *al-baqara* (S.2), 124.

﴾*Et ainsi s'accomplit la parole excellente de ton Seigneur dite aux fils d'Israël, grâce à la patience dont ils avaient fait preuve*﴿[162].

[Nous pouvons y ajouter] ce qui a été rapporté dans les recueils de hadiths authentiques[163], les recueils dits *Sunan*[164] et les recueils dits *Musnad*[165], à savoir que le Prophète ﷺ conjurait le mal par la formule *-isti'âdha-* suivante : « *Que mon refuge soit en les paroles parfaites d'Allah que ne peuvent dépasser ni être pieux, ni être pervers* ».

Comme l'on sait, il s'agit-là du caractère transcendant [de la création] auquel sont intimement liés la volonté d'Allah et Sa création. Quant aux paroles de Sa religion, les pervers sont passés outre par leurs péchés.

Le but visé ici, c'est que le Prophète ﷺ a expliqué que les fins dernières pour lesquelles les hommes ont été créés en matière de bonheur ou de malheur, leur sont facilitées par l'accomplissement des œuvres qui les y conduisent.

Cette règle s'applique également à toutes les créatures. Allah -exalté soit-Il- crée les humains et les animaux dans l'utérus par l'intermédiaire de ce qu'Il a décrété, à savoir l'accouplement et la réunion des deux « liquides » dans l'utérus. Si un homme dit : « Je vais m'en remettre entièrement à Allah et je ne vais pas toucher mon épouse. Si Allah a décrété que j'aurais un enfant, il naîtra ; s'Il ne l'a pas décrété, il ne verra pas le jour. Je n'ai pas besoin d'avoir des rapports sexuels avec mon épouse pour avoir un enfant », cet homme sera considéré comme un quelqu'un de stupide ; *a contrario*, s'il a des rapports sexuels avec sa femme

[162]Coran, *al-a'râf* (S.7), 137.

[163]Al-Bukhârî -Livre des prophètes- n° 3371 et Muslim -Livre du *dhikr*- n° 2709.

[164]Abû Dâwûd -Livre de la médecine- (4/12), al-Tirmidhî -Livre des invocations. Chapitre 41- n° 2709.

[165]Ahmad dans son *Musnad* (3/49).

mais qu'il décide d'éjaculer [hors du vagin], cela n'empêchera pas nécessairement la fécondation si Allah le veut car du liquide peut s'échapper, malgré lui, avant le retrait.

Il est établi dans le Sahîh, d'après une chaîne qui remonte à Abû Sa'îd , que celui-ci a dit :

« Nous partîmes avec l'Envoyé d'Allah pour une expédition militaire menée contre les Banû al-Mustaliq[166]. Nous fîmes un certain nombre de captives arabes. Nous décidâmes alors de pratiquer le coït interrompu, puis nous nous dîmes : « Comment pratiquerions le coït interrompu sans interroger à son sujet l'Envoyé d'Allah qui est avec nous ? ». Ce que nous fîmes. L'Envoyé d'Allah ﷺ nous répondit : *« Nul grief si vous le faites, mais il n'y a pas une âme dont Allah a décrété la création sans qu'elle ne voie le jour et ce, jusqu'au Jour de la résurrection ».*[167]

Dans le Sahîh de Muslim, il est rapporté, d'après un récit de Jâbir ﷻ, qu'un homme vint trouver le Prophète ﷺ et lui dit :

« J'ai une servante. Elle s'occupe des travaux ménagers et de l'irrigation de notre palmeraie. J'ai des rapports avec elle, mais je ne veux pas qu'elle tombe enceinte » - « Tu peux pratiquer le coït interrompu si tu veux, mais sache que si Allah décrète qu'elle tombe enceinte, la grossesse aura lieu »[168].

Cependant, Allah (exalté soit-Il) est capable de créer l'homme sans père ni mère comme Il a créé Adam ; de le créer d'un père uniquement comme il a créé Ève à partir de la plus

---

[166]Tribu arabe installée sur le littoral de la mer rouge entre Djeddah et Râbigh.

[167]Muslim -Livre du mariage- n° 1438.

[168]Muslim -Livre du mariage- n° 1439.

courte côte d'Adam et de le créer à partir d'une mère uniquement Il a créé Jésus fils de Marie. Seulement, Il les a créés par des moyens inhabituels.

La confusion entre le transcendant et le religieux, grande dérive de certains shaykhs en matière de cheminement spirituel

Quant à ce sujet, bien que les hérétiques, ceux-là même qui prônent la caducité des législations divines, nient ce principe (la distinction entre le transcendant et le religieux), beaucoup de vénérables shaykhs sont tombés dans la confusion face aux nombreux détails subtils de cette distinction. Ils se laissent aller derrière le décret [divin] sans considérer ce qui leur est ordonné, ni ce qui leur est interdit. Ils prennent cela pour de la délégation, du *tawakkul* et de la conformité à la réalité relative au décret. Ils pensent que l'adage suivant : « Le serviteur doit être avec Allah comme le défunt entre les mains de celui qui pratique sur lui le rite de la toilette mortuaire »[169] implique de délaisser ce qui lui est ordonné ou interdit en matière d'actes. Ils finissent alors par négliger leurs devoirs religieux et commettre ce qu'il leur est interdit, perdant ainsi la lumière et le discernement qui leur permettent de faire la distinction entre, d'une part, ce qu'Allah ordonne, aime et agrée et, d'autre part, ce qu'Il déteste et exècre. Ils jugent ainsi équivalents des choses entre lesquelles Allah a fait la distinction comme l'a dit le Très Haut :

﴾*Ceux qui commettent de mauvaises actions pensent-ils que Nous allons les traiter vivants ou morts, comme ceux qui croient*

[169]Cette parole est attribuée à Sahl Ibn 'Abd Allah al-Tusturî. Voir l'épître d'al-Qushayrî *-al-risâla al-qushayriyya-* (1/416).

et œuvrent pieusement ? Comme ils jugent mal !﴿[170].

﴾*Mettrons-Nous ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres au même rang que ceux qui sèment la corruption sur terre ? Ou mettrons-Nous ceux qui sont emplis de crainte pieuse au même rang que les dépravés ?*﴿[171].

﴾*Traiterons-Nous ceux qui se soumettent [aux prescriptions divines] sur le même pied d'égalité que les criminels ? Qu'avez-vous à porter un tel jugement ?*﴿[172].

﴾*Sont-ils égaux ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ?*﴿[173].

﴾*L'aveugle et le clairvoyant ne sont pas pareils, pas plus que les ténèbres et la lumière, pas plus que l'ombrage et la canicule. Les vivants ne sont en rien comparables aux morts ; certes Allah permet à qui Il veut d'entendre, mais toi tu ne peux faire entendre ceux qui sont dans les tombes*﴿[174].

Il y a d'autres exemples de ce genre dans le Coran.

Cela peut dégénérer chez les extrémistes d'entre eux en une absence de distinction entre, d'une part, l'ordre d'observer les prescriptions divines, prophétiques, religieuses et légales qui reposent sur le Livre et la Sunna et, d'autre part, certains états observés, dans l'existence, chez les mécréants et les pervers. Ils considèrent cela sous l'angle de la totalité dans le sens où tout vient de : Sa décision, Son décret, Sa seigneurie et de Sa volonté générale inhérente à Son royaume, tandis qu'ils ne considèrent pas l'aspect de la différenciation dans le sens où Allah distingue

[170]Coran, *al-jâthiyya* (S.45), 21.

[171]Coran, *ṣâd* (S.38), 28.

[172]Coran, *al-qalam* (S.68), 35-36.

[173]Coran, *az-zumar* (S.39), 9.

[174]Coran, *Fâṭir* (S.35), 19-22.

Ses amis de Ses ennemis, les pieux des dépravés, les croyants des incroyants, les gens qui Lui vouent obéissance, en obéissant à Son ordre religieux, des pécheurs qui désobéissent à l'ordre religieux. Ils arguent en ce sens de paroles équivoques ou même erronées rapportées de la bouche de certains shaykhs.

C'est là un principe majeur qui doit être considéré avec la plus grande attention par les mystiques qui cheminent sur la voie de la volonté, la volonté de ceux qui désirent plaire à Allah. Allah seul sait combien certains groupes mystiques ont été imprégnés de mécréance, de perversité et de rébellion parce qu'ils ont négligé ce principe ! Au point d'aller jusqu'à aider les tyrans dans leur oppression et leur hostilité, à l'instar de ceux qui soutiennent du fond de leur cœur les tyrans en croyant que si ceux-ci ont des états par lesquels ils ont un effet sur le cours naturel des évènements, devenant par là des amis d'Allah. Certes les cœurs ont un effet plus puissant que celui des corps, mais il faut savoir que s'ils sont bons, leur effet est bon et s'ils sont mauvais, leur effet est néfaste. Les états peuvent avoir un effet qu'Allah aime comme ils peuvent avoir un effet qu'Allah déteste. D'ailleurs les jurisconsultes ont discuté de l'obligation d'appliquer la peine du talion à celui qui tue quelqu'un par des procédés occultes[175]. Celui qui tue de cette manière doit, en vérité, subir la peine du talion.

Le prodige *-karâma-*, une arme à double tranchant

Ces gens-là concentrent leur for intérieur et leur cœur sur la contemplation de l'ordre transcendant ; tout fait peu ordinaire qui serait l'œuvre de l'un d'entre eux, sous l'effet d'une illumination ou d'une incidence conforme à sa volonté, est considéré par ces derniers comme un signe prodigieux par lequel Allah

[175]La sorcellerie, le mauvais œil, etc.

l'honore *-karâma-*. Ce qu'ils ne savent pas, c'est qu'en vérité il ne s'agit que d'un châtiment graduel *-istidrâj-*[176].

La *karâma* consiste en fait à s'en tenir à la rectitude. Allah le Très-Haut n'a pas honoré Son serviteur par un prodige plus éminent qu'une attitude conforme à ce qu'Il aime et agrée, à savoir le fait de Lui obéir ainsi qu'à Son Envoyé, de côtoyer Ses amis et de manifester de l'inimitié à l'égard de Ses ennemis. Un tel serviteur fait partie des « amis » d'Allah à propos desquels Il a dit : ❴*N'est-ce pas que les amis d'Allah, point de crainte à se faire pour eux, non plus qu'ils ne seront affligés ? Ceux qui croient et qui craignent Allah*❵[177]. S'ils se conforment à Allah dans ce qu'Il leur impose, ils font partie des modérés *-muqtasidûn-*. S'ils se conforment à Lui dans ce qu'Il leur impose et dans ce qu'Il aime, ils font partie des rapprochés *-al-muqarrabûn-*, car il faut savoir que toute obligation religieuse est aimée par Allah, tandis que tout ce qui est aimé par Allah n'est pas forcément obligatoire.

Quant à ce par quoi Allah éprouve Son serviteur -il peut s'agir d'une situation prospère due à une cause prodigieuse ou autre, ou d'une situation difficile-, la raison de cette épreuve n'est pas le mérite ou, au contraire, le démérite du serviteur au regard de son Seigneur. Ce qu'il y a, c'est que ces prodiges feront le bonheur de ceux qui les ont accomplis dans un contexte d'obéissance à Allah et feront le malheur de ceux qui les ont accomplis dans un contexte de péché. Le Très Haut a dit en effet :

❴*Pour ce qui est de l'homme, lorsque son Seigneur l'éprouve en*

---

[176]Le pécheur qui accomplit un fait prodigieux s'illusionne sur lui-même et pense qu'Allah l'honore par ce signe, alors qu'en vérité Il l'abandonne progressivement.

[177]Coran, Yûnus (S.10), 62.

l'honorant et en lui accordant Ses faveurs, il se borne à dire : « Mon Seigneur m'a honoré ». Mais lorsqu'Il l'éprouve en lui mesurant Son attribution, il se borne à dire : « Mon Seigneur m'a humilié »❳[178].

Sous ce rapport, on distingue trois catégories de gens : Il y a ceux dont le degré de mérite s'élève par le prodige quand ils l'emploient dans l'obéissance à Allah. Il y a ceux qui encourent, à cause du prodige, le châtiment d'Allah quand ils l'emploient pour Lui désobéir, à l'instar de Bal'âm[179] et d'autres. Pour d'autres, ces prodiges demeurent dans le cadre de ce qui est permis.

Les gens de la première catégorie sont les véritables croyants, ceux qui suivent leur Prophète, le maître des descendants d'Adam, dont les prodiges servaient soit à fournir la preuve probante de l'authenticité de la religion d'Allah soit d'un besoin nécessaire pour lui dans l'obéissance à Allah.

Pour prévenir les fréquentes erreurs de compréhension de ce principe, l'Envoyé d'Allah ﷺ a interdit de trop s'en remettre au décret divin sans s'appliquer à observer les prescriptions qui

---

[178]Coran, *al-fajr* (S.89), 15-16.

[179]D'après certaines données traditionnelles, Bal'âm Ibn Bâ'ûrâ' était un savant contemporain de Moïse. Il possédait le Grand Nom secret d'Allah par lequel toute demande est satisfaite. Pressé par le roi Balaq et son peuple d'invoquer Allah contre Moïse et les Israélites, il aurait finalement succombé à leur sollicitation et prévariqué à sa fonction théurgique. Des exégètes rapportent qu'Allah fait allusion à lui dans les versets suivants : ❲*Récite-leur l'affaire de celui auquel Nous avions communiqué Nos versets/signes -âyâtinâ- et qui s'en est dépouillé ! Satan s'empara de lui et il fut ainsi parmi ceux qui sombrent dans l'erreur. Si Nous l'avions voulu, Nous l'aurions élevé grâce à Nos versets/signes, mais il resta attaché au monde terrestre et suivit sa passion ! Son cas est comme le cas du chien ; si tu le poursuis [pour lui faire faire quelque chose], il halète ; si tu le laisses, il halète ...* ❳ [*al-a'râf* (S.7), 175-176].

profitent au serviteur. Muslim rapporte, en effet, sur l'autorité d'Abû Hurayra ﷺ, que l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit :

« Le croyant fort est meilleur au regard d'Allah et plus aimé de Lui que le croyant faible, mais dans les deux il y a du bien. Applique-toi à faire ce qui t'apporte un avantage. Implore l'aide d'Allah et ne faiblis pas. Si un mal t'atteint, ne dis jamais : « Si je m'étais conduit de telle façon j'aurais obtenu tel résultat », mais dis seulement : « Allah a décidé qu'il en soit ainsi et ce qu'Il veut, Il le réalise », car les « SI » ouvrent la voie aux manigances de Satan ».[180]

Il est rapporté dans le recueil *al-Sunan* d'Abû Dâwûd que deux hommes présentèrent leur litige à l'Envoyé d'Allah ﷺ qui se prononça en faveur de l'un d'eux. L'homme pour lequel [la sentence du Prophète était défavorable] s'exclama :

« Allah me suffit ! C'est le meilleur Garant ! ». L'Envoyé d'Allah lui dit : « Allah condamne la faiblesse. Je te conseille d'être circonspect. Si, après cela, les choses te dépassent, dis alors : « Allah me suffit ! C'est le meilleur Garant ! » »[181].

Le Prophète ﷺ a recommandé au croyant de chercher ce qui lui pouvait lui être bénéfique et de demander l'aide d'Allah. Ceci est conforme à la parole suivante d'Allah : ﴿*C'est Toi que nous adorons et c'est à Toi que nous demandons de l'aide*﴾[182] et Sa parole : ﴿*Adore-Le et remets-t'en à Lui*﴾[183].

En effet, s'appliquer à chercher ce qui peut être bénéfique à l'homme c'est obéir à Allah et L'adorer, car ce qui profite au serviteur c'est l'obéissance à Allah et rien n'est plus profitable

---

[180]Muslim -Livre du décret- n° 2664.
[181]Ahmad (6/24), Abû Dâwûd n° 3627.
[182]Coran, *al-fâtiha* (S.1), 5.
[183]Coran, Hûd (S.11), 123.

pour le serviteur que cela. Tout ce dont on s'aide pour obéir à Allah est en soi un acte d'obéissance à Allah, y compris ce qui relève uniquement du licite. D'après un hadith authentique, le Prophète ﷺ a dit à Sa'd [Ibn Abî Waqqâs] ؓ :

« *Toute dépense que tu fais par désir du visage d'Allah te vaudra une élévation à un haut degré de mérite, même la bouchée que tu portes à la bouche de ta femme* ».[184]

Le Prophète ﷺ informa qu'Allah condamne la faiblesse qui est le contraire de la perspicacité. La faiblesse c'est la négligence des devoirs imposés. Elle est incompatible avec la capacité qui accompagne l'acte. Elle n'est cependant pas incompatible avec la capacité antérieure qui constitue le motif de l'ordre et de l'interdiction. Si on prend le cas de la capacité qui implique l'acte et par laquelle l'acte se fait, elle est concomitante à l'acte et elle ne concerne que ce qui entre dans son champ. Allah le Très-Haut fait allusion à cette capacité dans Sa parole : ﴾*Leur supplice leur aura été redoublé pour n'avoir pas été capables de voir ni d'entendre*﴿[185] et Sa parole : ﴾*et qui ne peuvent rien entendre non plus*﴿[186].

Quant à la capacité à laquelle se rattachent l'ordre et l'interdiction, elle peut s'accompagner d'acte comme elle peut ne pas s'accompagner d'acte, ainsi que l'indique le verset suivant :

---

[184]Al-Bukhârî -Livre des testaments- n° 2742 et Muslim -Livre du testament- n° 1628.
Dans ces deux Sahîhs, cet extrait du hadith est rapporté dans les termes suivants : « *Toute dépense que tu fais par désir du visage d'Allah te vaudra une récompense, même la bouchée que tu portes à la bouche de ta femme* ».
[185]Coran, Hûd (S.11), 20.
[186]Coran, *al-kahf* (S.18), 101.
Allah a dit : ﴾*En ce Jour, la Géhenne, dans toute son horreur, sera présentée aux négateurs dont les yeux demeuraient voilés pour ne pas voir Mes signes et ils ne pouvaient rien entendre non plus*﴿ [Coran, *al-kahf* (S.18), 100-101]

﴾De part une obligation imposée par Allah, il incombe aux hommes qui ont la capacité d'effectuer le trajet de faire le pèlerinage de la Maison﴿[187].

Le Prophète ﷺ a dit à 'Imrân Ibn Husayn ﷺ :

« *Prie debout ; si tu ne peux pas le faire, prie assis et si tu ne peux pas le faire, prie sur le côté* ».[188]

Catégories de gens sur le plan de la contemplation du religieux et de la transcendance

Les hommes se sont, à ce sujet, divisés en quatre catégories :

Il y a ceux qui regardent du côté de l'ordre, de l'interdiction, de l'adoration et de l'obéissance en contemplant la divinité du Seigneur qu'on leur a ordonné d'adorer. Ils ne regardent pas du côté de la prédétermination, du décret, du *tawakkul* et de la demande de l'aide. Tel est le cas de beaucoup d'adorateurs au savoir profond. En dépit de leur bonne intention et de leur respect de ce qu'Allah a rendu sacré ainsi que des rites qu'Il a institués -*sha'â'ir*-, ils n'en restent pas moins dominés par la faiblesse, l'impuissance et la lâcheté. Il faut savoir que ce qui rend le serviteur fort et lui facilite la tâche ce sont la demande de l'aide d'Allah, la confiance en Lui, le recours à Lui et Son invocation. Un des Anciens a d'ailleurs dit : « Celui qui désire être le plus fort des gens doit s'en remettre exclusivement à Allah ».

Dans les deux *Sahîh*, il est rapporté que 'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn al-'Âs ﷺ a dit qu'il y a dans la Thora la description suivante de l'Envoyé d'Allah ﷺ :

---

[187]Coran, Âl 'Imrân (S.3), 97.
[188]Al-Bukhârî -Livre du raccourcissement de la prière- n° 1117.

« Nous t'avons envoyé comme témoin, annonciateur *-mubashshir-*, avertisseur *-nadhîr-*[189] et protecteur des illettrés. Tu es Mon serviteur et envoyé. Je t'ai nommé *al-Mutawakkil* (celui qui s'en remet à Allah) ... Il n'est ni rude ni dur de cœur, ne fait pas du tapage dans les marchés ; il ne répond pas à une mauvaise action par une mauvaise action ; au contraire il répond à une mauvaise action par une bonne action, fait grâce et pardonne. Je ne saisirai son âme qu'une fois que J'aurai redressé par lui la religion *-milla-* qui a été déformée ... Par toi [ô Muhammad], J'ouvrirai des yeux aveugles, des oreilles sourdes et des cœurs voilés en sorte qu'ils proclameront qu'il n'y a pas de dieu si ce n'est Allah ».[190]

Il est d'ailleurs rapporté que les anges qui portent le Trône [d'Allah] n'ont pu le porter qu'après avoir dit : « Il n'y a de force et de puissance que par Allah ».[191]

Il est établi dans les deux *Sahîh* que le Prophète ﷺ a dit que cette formule constitue un des trésors du Paradis[192]. Le Très Haut a dit : ﴿*Celui qui s'en remet à Allah, Allah lui suffit*﴾[193] et Il a dit :

---

[189]Le qualificatif « annonciateur » signifie que le Prophète ﷺ a été envoyé pour annoncer à ceux qui consacrent leur adoration à Allah conformément à sa Sunna la bonne nouvelle de la victoire spirituelle et matérielle dans ce monde et l'obtention de la récompense dans l'Autre par l'accès au Paradis. Le qualificatif « avertisseur » signifie que le Prophète ﷺ a été envoyé pour avertir ceux qui lui désobéissent et rejettent son Message de l'opprobre et l'humiliation en ce monde et du châtiment avilissant dans l'Autre.

[190]Voir le *Sahîh* d'al-Bukhârî -Livre d'exégèse- n° 4838.

[191]Voir le livre d'exégèse *jâmi' al-bayân* d'al-Tabarî (10/29/27-28).

[192]Al-Bukhârî -Livre des invocations- n° 6409 et Muslim -Livre 48- n° 2704.

[193]Coran, *al-talâq* (S.65), 3.

❮*Ceux auxquels des gens avaient dit [en vue de les dissuader] : « Ces hommes ont rassemblé [leurs forces] contre vous, craignez-les donc ! ». Or [de tels reproches] les renforcèrent dans leur foi et ils s'exclamèrent : « Allah nous suffit ! C'est le meilleur Garant ! ». Ils s'en retournèrent avec un bienfait de la part d'Allah et une grâce, sans qu'aucun mal ne les effleure ; ils avaient suivi [ce qui mène à] la satisfaction d'Allah, or Allah est Celui qui possède une faveur immense. Il ne s'agit en vérité que de Satan qui vous fait craindre ses suppôts ; ne les craignez donc pas, mais craignez-Moi si vous êtes croyants*❯[194].

A propos de la parole suivante d'Allah : ❮*ils s'exclamèrent : « Allah nous suffit ! C'est le meilleur Garant ! »*❯, il est rapporté dans le Sa<u>h</u>î<u>h</u> d'al-Bukhârî qu'Ibn 'Abbâs ﷺ a dit : « Cette formule a été prononcée par Ibrâhîm l'ami intime d'Allah quand il fut jeté dans le bûcher et elle a été prononcée par Mu<u>h</u>ammad ﷺ quand on vint lui dire [en vue de le dissuader] : « Les gens ont rassemblé [leurs forces] contre vous » »[195]

Il y a ceux qui contemplent la seigneurie d'Allah, témoignent à Son égard de leur indigence et Lui demandent Son aide. Seulement, ils font cela selon leurs passions et leurs goûts, sans regarder la réalité de Son ordre et de Son interdiction, de Sa satisfaction et de Sa colère, de Son amour et de Son exécration. Tel est le cas de beaucoup de ceux qui se réclament de l'ascétisme et du soufisme. Ils s'attachent, une grande partie du temps, à l'observance des états spirituels *-a<u>h</u>wâl-* qu'ils pratiquent dans l'existence sans viser ce que le Seigneur aime et agrée. Il leur arrive souvent de se tromper en prenant les péchés pour des actes qui plaisent à Allah, ce qui les conduit à faire abstraction des ordres et des interdits. Ils appellent cela « réalité » *-<u>h</u>aqîqa-*.

---

[194]Coran, *Âl 'Imrân* (S.3), 173-175.

[195]Voir le Sa<u>h</u>î<u>h</u> d'al-Bukhârî -Livre d'exégèse- n° 4563.

Ils pensent qu'il faut se conformer à la réalité relative au décret sans tenir compte de la réalité prescriptive et religieuse, celle-là même qui est la plus conforme à ce que le Seigneur aime, agrée et ordonne et à s'éloigner de ce qu'Il interdit, que ce soit intérieurement ou extérieurement.

Ces gens-là finissent souvent par perdre [ce qui constitue l'essence] de leurs états spirituels et par retomber dans toutes sortes de péchés et de perversités. Pire encore, beaucoup d'entre eux finissent même par apostasier la religion de l'Islam, car la bonne fin est réservée à la piété et celui qui ne respecte pas les ordres d'Allah et Ses interdictions ne fait pas partie des pieux. Ils tombent dans certaines erreurs dans lesquelles sont tombés les associateurs ; tantôt c'est une innovation blâmable qu'ils estiment être conforme à la religion, tantôt ils prennent pour prétexte le décret divin pour justifier leur non observation de l'ordre divin. Quand Allah a parlé de ce qu'Il a reproché aux associateurs dans la sourate « Les bestiaux » (S.6) et la sourate « Les Crêtes » [196] (S.7), Il a cité ce qu'ils ont inventé au nom de la religion et en ont fait une règle religieuse comme dans le verset suivant :

﴾*Quand ils commettent une turpitude, ils disent : « Nous avons vu nos pères pratiquer cette coutume et d'ailleurs c'est Allah qui nous l'a ordonnée ». Dis : « Allah n'ordonne jamais de commettre des turpitudes ! Allez-vous dire à propos d'Allah ce que vous ne savez point ? »*﴿[197].

Il leur a reproché le fait qu'ils interdisent ce qu'Il n'a pas

[196]Les Crêtes sont une muraille entre le Paradis et l'Enfer. Les hôtes des Crêtes sont retenus en ce lieu, d'où ils peuvent regarder les gens du Paradis et ceux de l'Enfer, à cause de leurs œuvres, leurs bonnes actions ne l'emportant pas sur les mauvaises ni les mauvaises sur les bonnes, et il en est ainsi jusqu'à ce qu'il apparaisse à Allah qu'il y ait lieu de leur pardonner. La seule sourate où Allah parle de cette catégorie de gens est la sourate « *al-a'râf* » du verset 46 au verset 49.

[197]Coran, *al-a'râf* (S.7), 28.

interdit et qu'ils prescrivent ce qu'Il n'a pas prescrit et a dénoncé leur invocation du décret comme prétexte dans le verset suivant :

❬*Ceux qui associent diront : « Si Allah l'avait voulu, nous ne Lui aurions associé quoi que ce soit, nos ancêtres non plus, et nous n'aurions rien déclaré interdit »*❭[198].

Des versets semblables se trouvent dans les sourates « Les abeilles » (S.16), « *yâsîn* » (S.36) et « Les enjolivures » (S.43)[199]. Ces gens-là ressemblent aux associateurs dans le premier genre de péché (l'innovation en matière de religion) et dans le deuxième (le décret comme argument).

Il y a ceux qui s'abstiennent d'adorer Allah et de demander Son aide. Cette catégorie est la pire.

La quatrième catégorie de gens est la catégorie louable. C'est l'état de ceux qui ont accompli [pleinement les paroles suivantes d'Allah] : ❬c'est Toi que nous adorons et c'est de Toi dont nous implorons le secours❭ et : ❬*Adore-Le et remets-t'en à Lui*❭[200]. Ils ont sollicité l'aide d'Allah pour Lui obéir comme il se doit et ont témoigné qu'Il est leur Dieu *-ilâh-* qui mérite seul d'être adoré, en Lui obéissant et en obéissant à Son En-

---

[198]Coran, *al-an'âm* (S.6), 148.

[199]Dans la sourate « Les abeilles », Allah a dit : ❬*Et les associateurs dirent : « Si Allah l'avait voulu, nous n'aurions pas adoré quoi que ce soit en dehors de Lui, ni nous ni nos ancêtres, et nous n'aurions rien interdit qu'Il n'ait interdit Lui-même*❭ [Coran, *al-nahl*, 35].
Dans la sourate *yâsîn*, Il a dit : ❬*Et quand on leur dit : « Dépensez de ce qu'Allah vous a attribué », ceux qui ont mécru disent à ceux qui ont cru : « Nourrirons-nous quelqu'un qu'Allah aurait nourri s'Il avait voulu ? Vous n'êtes que dans un égarement évident »*❭ [Coran, *yâsîn*, 47].
Dans la sourate « Les enjolivures », Il a dit : ❬*Et ils disent : « Si le Tout-Miséricordieux l'avait voulu, nous n'aurions pas adoré ces idoles ». Qu'en savent-ils au juste ? Ce n'est là que des assertions gratuites*❭ [Coran, *al-zukhruf*, 20].

[200]Coran, Hûd (S.11), 123.

voyé, qu'Il est leur Seigneur en dehors duquel ils n'ont aucun protecteur ni aucun intercesseur et qu'Il possède les attributs sublimes suivants :

﴾Ce qu'Allah ouvre aux hommes de Sa miséricorde, nul ne peut Le retenir ; ce qu'Il en retient, nul, après Lui, ne peut le relâcher﴿[201].

﴾Si Allah te touche d'un malheur, personne ne t'en dégagera si ce n'est Lui. S'Il te veut du bien, personne ne pourra repousser Sa grâce. Il en gratifie qui Il veut parmi Ses serviteurs﴿.[202]

﴾Dis : « Voyez-vous ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ; si Allah me voulait du mal, ces divinités sont-elles capables de m'en délivrer ? Et s'Il voulait m'accorder Sa miséricorde, pourraient-elles retenir Sa miséricorde. Dis : « Allah me suffit »﴿[203].

Voilà pourquoi certains savants ont dit : « Prêter attention aux causes est de l'associationnisme pour ce qui est du dogme de l'unicité d'Allah *-tawhîd-* ; oblitérer les causes en niant qu'elles sont causes est une déficience de la raison ; se détourner des causes de manière totale est une injure, pour ce qui est de la Loi de la religion. Le *tawakkul* qui nous est ordonné est une vertu dans laquelle se réunissent les exigences du dogme de l'unicité, de la raison et de la Loi de la religion ».

Le *tawakkul* de l'élite et le *tawakkul* des gens du commun

Ainsi apparaît de toute évidence la grande erreur de celui qui pense que le *tawakkul* est l'une des stations spirituelles du com-

[201]Coran, *Fâṯir* (S.35), 2.
[202]Coran, *Yûnus* (S.10), 107.
[203]Coran, *al-zumar* (S.39), 38.

mun des gens qui cheminent sur la voie spirituelle. Nous affirmons qu'il s'agit d'une grande erreur bien que nous sachions que d'éminents shaykhs l'ont commise comme l'auteur du livre *'ilâlu al-maqâmat* (les stations spirituelles déficientes)[204] et dont les propos à ce sujet ont été empruntés par l'auteur du livre *mahâsinu al-majâlis* (les vertus des assemblées)[205].

De même apparaît aussi la faiblesse de l'argument de celui qui soutient cet avis en pensant qu'on cherche par le *tawakkul* ce qui est convoité par les gens du commun uniquement et en pensant qu'il ne sert pas à grand-chose pour réaliser le but visé. Tel est le cas de celui qui juge sans intérêt l'invocation d'Allah et qui rejoint celui qui juge sans intérêt l'accomplissement des œuvres prescrites. On peut aussi le comparer à celui qui s'occupe du *tawakkul* en négligeant de mettre en œuvre l'ensemble des causes qui constituent un acte d'adoration et un acte d'obéissance prescrits. L'erreur de celui-ci est la même que l'erreur du premier -l'abandon du *tawakkul*-, et ces deux erreurs sont dénoncées par un même verset qui est le suivant : ﴾*Adore-Le et remets-t'en à Lui*﴿[206].

Il est cependant affirmé que celui qui s'en remet à Allah et qui L'invoque pour obtenir des choses licites fait partie des gens du commun. Celui qui s'en remet à Allah et L'invoque pour réaliser des choses appréciées par la religion et des œuvres obligatoires fait partie de l'élite. Celui qui L'invoque et s'en remet à Lui pour commettre des choses interdites est quelqu'un qui est

[204]C'est le shaykh de l'Islam Abû Ismaël 'Abd Allah Ibn Muhammad Ibn 'Alî al-Harawî al-Hanbalî -m.481/1088-. C'est lui l'auteur du *manâzil al-sâ'irîn* qu'Ibn al-Qayyim a commenté dans son livre *madârij al-sâlikîn* (les voies des itinérants).

[205]Il s'agit d'Abû al-'Abbâs Ibn 'Arîf Ahmad Ibn Muhammad al-Sanhâjî al-Andalûsî -m.536/1141-.

[206]Coran, Hûd (S.11), 123.

injuste envers son âme. Et celui qui s'abstient de s'en remettre à Allah est coupable de désobéissance contre Allah et Son Envoyé et est même exclu de la réalité de la foi. S'il en est ainsi, comment alors prétendre que le *tawakkul* est propre aux gens du commun et en exclure l'élite ? Allah le Très-Haut a dit en effet :

﴾*Et Moïse dit : « Ô mon peuple, si vous croyez en Allah, remettez-vous-en à Lui, pour autant que vous soyez de ceux qui se soumettent [à Lui] ! » - « A Allah nous nous en remettons, répondirent-ils »*﴿[207].

﴾*Si Allah vous soutient, personne ne pourra vous vaincre. Mais si Allah vous prive de Son soutien, qui donc après Lui pourra encore vous soutenir ? Que ce soit donc à Allah que les croyants s'en remettent !*﴿[208].

﴾*Dis : « Voyez-vous ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ; si Allah me voulait du mal, vos idoles sont-elles capables de m'en délivrer ? Et s'Il voulait m'accorder Sa miséricorde, sont-elles capables de la retenir ? ». Dis : « Allah me suffit : c'est à Lui que s'en remettent ceux qui cherchent un véritable appui »*﴿ [209].

Allah a cité cette formule : ﴾*Allah me suffit*﴿ tantôt pour provoquer l'avènement d'un bienfait, tantôt pour repousser un méfait. La première affirmation se vérifie dans la parole suivante d'Allah :

﴾*Ah si seulement ils s'étaient satisfaits de ce qu'Allah et Son Envoyé leur avaient accordé et avaient dit : « Allah nous suffit. Bientôt Allah nous accordera Ses faveurs, de même que Son Envoyé. C'est en Allah que nous mettons tous nos espoirs »*﴿[210].

[207]Coran, *Yûnus* (S.10), 84-85.
[208]Coran, *Âl 'Imrân* (S.3), 160.
[209]Coran, *al-zumar* (S.39), 38.
[210]Coran, *al-tawba* (S.9), 59.

La deuxième affirmation se vérifie dans les paroles suivantes d'Allah :

﴾*Ceux auxquels des gens avaient dit [en vue de les dissuader] : « Ces hommes ont rassemblé [leurs forces] contre vous, craignez-les donc ! ». Or [de tels reproches] les renforcèrent dans leur foi et ils s'exclamèrent : « Allah nous suffit ! C'est le meilleur Garant ! »*﴿[211].

﴾*Et s'ils veulent te tromper, qu'Il te suffise d'avoir Allah avec toi. C'est Lui qui t'a déjà soutenu de Son aide victorieuse*﴿[212].

La parole suivante d'Allah :

﴾*Ah si seulement ils s'étaient satisfaits de ce qu'Allah et Son Envoyé leur avaient accordé et avaient dit : « Allah nous suffit. Bientôt Allah nous accordera Ses faveurs, de même que Son Envoyé. C'est en Allah que nous mettons tous nos espoirs »*﴿ [213]

comporte l'ordre d'être satisfait et de s'en remettre à Allah.

Le *tawakkul* et la satisfaction

La satisfaction et le *tawakkul* accompagnent l'évènement décrété. Le *tawakkul* doit être manifesté avant l'arrivée de l'évènement décrété tandis que la satisfaction doit être manifestée après son arrivée.

Voilà pourquoi le Prophète ﷺ disait dans sa prière :

« *Ô mon Dieu ! Par Ta connaissance de l'invisible et par Ton pouvoir créateur, accorde-moi de vivre assez longtemps tant que la vie est meilleure pour moi, et de mourir si la mort est meilleure pour moi.*

---

[211]Coran, *Âl 'Imrân* (S.3), 173.

[212]Coran, *al-anfâl* (S.8), 62.

[213]Coran, *al-tawba* (S.9), 59.

Je T'implore d'inspirer en moi Ta crainte, en secret et en public. Je T'implore de m'inspirer de dire la parole de vérité quand je suis en colère et quand je suis satisfait. Je T'implore le juste milieu dans ma subsistance, sans excès ni parcimonie. Je T'implore un délice perdurable. Je T'implore une joie intérieure qui ne s'interrompt jamais. Je T'implore d'inspirer en moi la satisfaction à l'égard de Tes décisions. Je T'implore une vie douce après la mort. Je T'implore le plaisir de regarder Ton visage et le désir de Te rencontrer, sans mal nuisible, ni tentation qui égare. Ô mon Dieu, pare-nous de la parure de la foi et fais de nous des guides qui se guident bien »[214].

Ce hadith est rapporté par Ahmad et al-Nasâ'î sur l'autorité de 'Ammâr Ibn Yâsir).

Ce qui peut naître dans le cœur avant l'arrivée de la chose décrétée c'est la décision d'être satisfait et non la réalité de la satisfaction. D'ailleurs certains shaykhs décidaient de faire montre de satisfaction avant l'arrivée de l'épreuve. Une fois l'épreuve survenue, ils se défaisaient de leurs résolutions. Ce genre de rétractation touche également la patience et d'autres vertus. Comme l'a dit le Très Haut :

﴾*Vous souhaitiez déjà la mort avant que vous ne la rencontriez or, à présent, vous l'avez vu de vos propres yeux*)[215] et : (*Ô vous qui croyez ! Pourquoi dites-vous ce que vous ne faites pas ? C'est une chose abominable auprès d'Allah que vous disiez ce que vous ne faites pas. Allah aime ceux qui combattent pour Sa cause en rangs serrés tels un édifice solidement cimenté*﴿[216].

Ce verset a été révélé quand des gens dirent : « Si nous sa-

---

[214]Ahmad (4/264), al-Nasâ'î (3/54-55), Ibn Hibbân n° 1971 et d'autres.
[215]Coran, *Âl 'Imrân* (S.3), 143.
[216]Coran, *al-saff* (S.61), 2-4.

vions quelles sont les œuvres les plus aimables à Allah, nous les accomplirions. Allah révéla ce verset relatif au combat pour Sa cause, ce qui déplut à certains d'entre eux[217].

C'est pourquoi la religion réprouve que le serviteur s'expose aux épreuves en imposant à son âme, par un engagement, ou un vœu, ou quelque chose de ce genre, des choses qu'Allah ne lui a pas imposées, ou qu'il cherche à occuper une fonction importante, ou en se rendant dans un pays touché par la peste. Dans les deux Sahîh, il est en effet rapporté, selon plusieurs chaînes de transmission, que le Prophète ﷺ a prohibé de faire des vœux et qu'il a dit : « *Ils n'apportent aucun bien. Ils servent seulement à soutirer de l'argent à l'avare*[218] »[219].

Il est établi dans les deux Sahîh que le Prophète ﷺ dit à 'Abd al-Rahmân Ibn Samura :

> « *Ne sollicite pas un poste de pouvoir, car s'il t'a été confié à la suite de cette sollicitation, il sera entièrement à ta charge, tandis que si tu l'obtiens sans l'avoir demandé, tu seras aidé à l'assumer. Si tu fais un serment, puis tu estimes préférable d'agir autrement, tu n'as qu'à expier ton serment et faire ce que tu estimes préférable* »[220].

Il est également établi dans les deux Sahîh que le Prophète ﷺ dit à propos de la peste :

---

[217]Voir le livre d'exégèse *jâmi' al-bayân* d'al-Tabarî (12/28/p.55), al-Tirmidhî n° 3309.
[218]Cela signifie qu'en formulant un tel vœu, on se montre avare à l'égard de son Seigneur. Ce qu'il faut faire, c'est faire preuve de générosité en formulant un vœu sans émettre de condition et œuvrer pieusement, et Allah est le plus Généreux des généreux.
[219]Al-Bukhârî -Livre des serments et des vœux- n° 6692 et Muslim -Livre des vœux- n° 1639.
[220]Al-Bukhârî -Livre des serments et des vœux- n° 6622 et Muslim -Livre de l'émirat- n° 1652.

« Quand vous entendez dire que la peste sévit dans une région, ne vous y rendez pas. Et si elle se déclare en un lieu dans lequel vous vous trouvez, n'en sortez pas pour la fuir »[221].

Il est aussi établi dans les deux Sa<u>h</u>î<u>h</u> que le Prophète ﷺ dit :

« Ne souhaitez pas la rencontre de l'ennemi. Demandez plutôt à Allah santé et immunité. Mais quand vous le rencontrez, armez-vous de patience. Sachez que le Paradis est sous l'ombre des sabres »[222].

Il y a à ce sujet d'autres textes scripturaires qui expliquent que l'homme ne doit pas chercher à s'impliquer dans des affaires qui lui imposent certaines contraintes et le privent de certains droits. Il risque alors de ne pas pouvoir honorer ses engagements à l'image de ce qui arrive à beaucoup de gens qui s'engagent envers Allah faire certaines choses. La plupart de ces gens-là sont en effet éprouvés par le fait de se défaire de leur engagement.

Ces textes indiquent également que lorsque l'homme subit une épreuve, il doit faire preuve de patience, demeurer ferme et ne pas faiblir, afin de compter par les hommes empli de certitude et qui accomplissent avec application les devoirs.

---

[221]Al-Bukhârî -Livre des récits des prophètes- n° 3473 et Muslim -Livre du salut- n° 2218.

[222]Al-Bukhârî -Livre du *jihâd*- n° 2966 et Muslim -Livre du *jihâd* et des expéditions- n° 1742.

La station de la patience

Tout cela nécessite d'être patient. C'est la raison pour laquelle la patience constitue un une obligation stricte, à l'unanimité des savants, quant à l'accomplissement des devoirs et au fait de s'éloigner des interdits.

Entre dans la patience le fait de ne pas s'affliger face aux calamités et de ne pas céder à la tentation de commettre des choses qu'Allah a interdites. Allah -exalté soit-Il- a parlé de la patience dans plus de quatre-vingt-dix endroits de Son Livre. Il l'a liée à la prière dans les versets suivants :

﴾*Cherchez une assistance dans la patience et la prière ; il est vrai que c'est une chose pénible, sauf pour ceux qui se recueillent humblement*﴿[223].

﴾*Ô vous qui croyez, cherchez une assistance dans la patience et la prière. Allah est avec les patients*﴿[224].

﴾*Accomplis la prière aux deux extrémités du jour et à certaines parties de la nuit. Certes les bonnes actions dissipent les mauvaises. C'est là un rappel qui s'adresse à ceux qui savent réfléchir. Et sois patient, car Allah ne laisse pas perdre la récompense des gens bienfaisants*﴿[225].

﴾*Patiente devant leurs propos. Proclame par la louange la transcendance de ton Seigneur avant le lever du soleil et avant son coucher*﴿[226].

﴾*Sois patient ! La promesse d'Allah s'accomplira réellement.*

---

[223]Coran, *al-baqara* (S.2), 45.

[224]Coran, *al-baqara* (S.2), 153.

[225]Coran, *Hûd* (S.11), 114-115.

[226]Coran, *ṯâhâ* (S.20), 130.

Implore le pardon de tes péchés et exalte, par la louange, la transcendance de ton Seigneur, dans la soirée et tôt le matin❳[227].

La patience et la certitude

Il a fait de l'imamat en matière de religion une résultante de la patience et de la certitude ; Le Très Haut a dit :

❲*Et Nous avons fait d'eux des imâms qui guidaient les hommes sur Notre ordre parce qu'ils étaient patients et avaient la certitude au sujet de Nos Signes*❳[228].

La religion consiste à connaître la vérité et à agir conformément à elle. Or, pour agir conformément à la vérité, il faut de la certitude et de la patience. D'ailleurs, la quête du savoir pour accéder à la vérité nécessite de la patience comme l'a dit Mu'âdh Ibn Jabal ﷺ :

« Je vous recommande le savoir car le chercher en vue de plaire à Allah est un acte adoration. Le connaître inspire la crainte d'Allah. La quête de savoir est une lutte constante sur la voie d'Allah *-jihâd-*. L'enseigner à celui qui l'ignore est une aumône. L'étudier en groupe est une forme d'exaltation de la transcendance d'Allah. Par le savoir on connaît Allah, on L'adore, on Le glorifie et on croit en Son unicité. Allah élève par le savoir des gens qu'Il choisit comme guides et imâms que les gens suivent et auxquels ils se réfèrent. Il a fait de la quête du savoir une forme de *jihâd*. Or, le *jihâd* nécessite de la patience. »

C'est pourquoi le Très Haut a dit :

---

[227]Coran, *Ghâfir* (S.40), 55.
[228]Coran, *al-sajda* (S.32), 24.

﴾Par le temps, l'homme est certes dans la perdition, exception faite de ceux qui croient, effectuent les œuvres salutaires, se conseillent mutuellement la vérité, se conseillent mutuellement la patience﴿[229]

Et Il a dit :

﴾Souviens-toi de Nos serviteurs Ibrâhîm, Isaac et Jacob, des êtres de « mains » -al-aydî- et de clairvoyance -abṣâr-[230]*﴿*[231].

Le savoir utile est la base de la guidance et l'action conforme à la vérité est la rectitude. Le contraire du premier est l'égarement -*ḏalâl*- et le contraire du deuxième est la déviance -*ghayy*-. L'égarement c'est le fait d'agir sans science et la déviance consiste à suivre ses passions. Le Très Haut a dit :

﴾Par l'étoile lorsqu'elle décline ! Votre compagnon n'a dévié ni de la bonne voie intellectuelle -ḏalla- ni de la bonne voie morale -ghawâ-﴿[232].

La guidance ne s'obtient que par le savoir et la rectitude ne s'obtient que par la patience. C'est pourquoi 'Alî ﷺ a dit : « Sachez que la patience est pour la foi ce que la tête est pour le corps ; si on coupe la tête, le corps s'écroule », puis il cria à haute voix : « Sachez que celui qui ne patiente pas, n'a pas de foi ».[233]

---

[229]Coran, *al-'aṣr* (S.103).

[230]Les « mains » désignent la force et la résolution dans le cheminement sur la voie d'Allah. La clairvoyance -*abṣâr*- c'est la compréhension claire des ordres d'Allah. Ce qui renvoie à la notion du *jihâd* : l'effort sur la voie d'Allah.

[231]Coran, *ṣâd* (S.38), 45.

[232]Coran, *al-najm* (S.53), 45.

[233]Abû Nu'aym dans *ḫilyatu al-awliyâ'* (1/76).

La station de la satisfaction

Pour ce qui est de la satisfaction, les savants et les shaykhs, parmi les disciples d'Ahmad et d'autres, ont divergé sur le statut de la satisfaction relative au décret d'Allah ; est-elle obligatoire ou recommandée ? Deux avis ont partagé les savants. Selon le premier avis, la satisfaction ferait partie des œuvres des modérés *-muqtasidîn-*. Selon le deuxième avis, elle ferait partie des œuvres des rapprochés *-muqarrabîn-*.

Al-Hasan al-Basrî a dit : « La satisfaction est une station spirituelle difficile d'accès. C'est plutôt à la patience que doit s'accrocher le croyant ».[234]

Il est rapporté que le Prophète ﷺ dit à Ibn 'Abbâs ﷺ :

« *Si tu peux œuvrer au service d'Allah avec satisfaction et certitude, fais-le. Si tu n'en as pas la capacité, sache qu'il y a néanmoins dans la patience, face aux contraintes, un grand bien* ».[235]

Il n'a été rapporté dans le Coran que l'éloge des gens satisfaits et non pas l'obligation d'être satisfait. On parle ici de la satisfaction à l'égard des épreuves auxquelles le Seigneur soumet le serviteur comme la maladie, la pauvreté et les différents peurs *-zilzâl-* [auxquelles il est soumis], comme l'a dit le Très Haut a dit :

﴿*... ceux qui sont patients dans l'adversité -ba'sâ'-, dans le malheur -darrâ'- et au moment du danger -ba's-*﴾[236].

﴿*Comptez-vous entrer au Paradis sans aucunement passer par*

---

[234]Abû Nu'aym dans *hilyatu al-awliyâ'* (1/5/342).

[235]Abû Nu'aym dans *hilyatu al-awliyâ'* (1/314).

[236]Coran, *al-baqara* (S.2), 177.

des épreuves analogues à celles de vos devanciers révolus ? L'adversité -ba'sâ'- et le malheur -darrâ'- les affectèrent et ils furent ébranlés -zulzilû-❳[237].

« *Ba'sâ'* (l'adversité) » est un mal qui frappe les biens. « *Darrâ'* (le malheur) » est un mal qui touche le corps. « *Zilzâl* (l'ébranlement) » touche les cœurs.

Quant à la satisfaction à l'égard de ce qu'Allah a ordonné, il est, à la base, obligatoire et il est fait partie de la foi. Dans un hadith authentique, le Prophète ﷺ a dit :

« *A d'ores et déjà goûté la saveur de la foi celui qui a agréé Allah pour Seigneur, l'Islam pour religion et Muhammad pour Prophète* »[238].

La satisfaction relève des suites de l'amour comme nous l'évoquerons plus loin -s'il plaît à Allah-.

Allah le Très-Haut a dit :

❲*Or non ! Par ton Seigneur ! Ils ne seront vraiment croyants qu'à partir du moment où ils te demanderont de juger ce qui fait l'objet de leur différend, qu'ils ne ressentiront plus aucune gêne pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettront totalement à ta décision*❳[239].

❲*Ah si seulement ils s'étaient satisfaits de ce qu'Allah et Son Envoyé leur avaientt accordé et avaient dit : « Allah nous suffit. Bientôt Allah nous accordera Ses faveurs, de même que Son Envoyé. C'est en Allah que nous mettons tous nos espoirs »*❳[240].

---

[237]Coran, *al-baqara* (S.2), 214.

[238]Muslim -Livre de la foi- n° 24.

[239]Coran, *an-nisâ'* (S.4), 65.

[240]Coran, *al-tawba* (S.9), 59.

❮*Cela parce qu'ils ont suivi ce qui courrouce Allah et détesté ce qui Lui plait. Allah a rendu donc vaines leurs œuvres*❯[241].

❮*Ce qui empêche leurs* (les hypocrites) *dons d'être agréés, c'est qu'ils dénient Allah et Son Envoyé, qu'ils ne se rendent à la prière que paresseusement et qu'ils ne dépensent [dans les bonnes œuvres] qu'à contrecœur*❯[242].

A propos du premier genre (la satisfaction à l'égard de la décision d'Allah), il y a ce hadith qui rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

« *Est vraiment heureux le Fils d'Adam quand il demande à Allah ce qui est le mieux pour lui et quand il est satisfait du lot qu'Allah lui a destiné. Est malheureux le Fils d'Adam qui ne demande pas à Allah ce qui est le mieux pour lui et qui est mécontent de son sort* »[243].

Quant au fait d'agréer ce qui est interdit telles que la mécréance, la perversité et la rébellion, la plupart des savants disent : « Il n'est pas permis de les agréer de la même manière qu'il n'est pas permis de les aimer car Allah ne les aime pas et ne les agrée pas bien qu'Il les ait décrétées ». Allah a dit : ❮*Allah n'aime pas le désordre*❯[244] et Il a dit : ❮*De Ses serviteurs Il n'agrée pas la mécréance*❯[245]. Ces choses-là Le courroucent comme Il l'a dit dans le verset suivant : ❮*Cela parce qu'ils ont suivi ce qui courrouce Allah et détesté ce qui Lui plait. Allah a rendu donc vaines leurs œuvres*❯[246].

---

[241]Coran, *Muhammad* (S.47), 28.

[242]Coran, *al-tawba* (S.9), 54.

[243]Ahmad (1/168).

[244]Coran, *al-baqara* (S.2), 205.

[245]Coran, *al-zumar* (S.39), 7.

[246]Coran, *Muhammad* (S.47), 28.

Certains savants ont dit : « Tu acceptes ces choses en te remémorant qu'elles sont une création d'Allah mais tu les abhorres quand tu constates l'usage qui en est fait par l'homme ». Cette parole ne contredit pas la précédente. Elles convergent vers un seul principe. Allah -exalté soit-Il- a décrété les choses et les a fait exister pour une raison sage. En considération de cette raison sage, elles sont aimées et agréées bien qu'elles puissent être réprouvées et abhorrées en elles-mêmes. En effet, une seule chose peut réunir deux attributs : l'un d'eux peut être aimé comme l'autre peut être détesté à l'instar de qui a été rapporté dans le hadith authentique :

« En rien de ce que Je fais, Je n'hésite comme J'hésite à saisir l'âme de Mon serviteur croyant. Il déteste la mort et Je déteste lui faire mal, mais il doit nécessairement mourir ».[247]

Quant à celui qui parle de la satisfaction à l'égard du décret qui est un attribut d'Allah et un acte émanant de Lui et non pas à de la chose décrétée qui est une conséquence de Son acte, il est hors de propos ; car notre sujet n'est pas la satisfaction à l'égard de ce qui est inhérent à l'essence du Seigneur quant à Ses attributs et à Ses actes, mais plutôt la satisfaction à l'égard des implications de Son acte. Nous avons explicité ce sujet ailleurs.

La satisfaction et la louange

La satisfaction, bien qu'elle soit un des actes du cœur, ne connaît sa plénitude que dans la louange. Certains exégètes sont allés jusqu'à expliquer la louange par la satisfaction. C'est pourquoi le Livre et la Sunna recommandent de louer Allah en toute circonstance. Cette louange d'Allah englobe en effet la

---

[247]Al-Bukhârî -Livre des exhortations attendrissantes (*riqâq*)- n° 6502.

satisfaction à l'égard de Son décret. On trouve dans un hadith:

> « *Les premiers hommes qui seront invités à entrer au Paradis sont les enclins à la louange ; ceux qui louent Allah dans les moments d'aisance et dans les moments d'adversité* »[248].

Il est rapporté que quand il parvenait au Prophète ﷺ une nouvelle de ce qui le réjouissait, il disait : « *Louange à Allah qui, par Sa grâce, permet aux œuvres salutaires de s'accomplir* » et quand il lui parvenait l'écho de ce qui lui déplaisait, il disait : « *Louange à Allah en toute circonstance* »[249].

Dans le *Musnad* de l'imâm Ahmad, on trouve écrit qu'Abû Mûsâ al-Ash'arî ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

> « *Lorsque l'enfant d'un des serviteurs d'Allah vient à mourir, Allah s'adresse à Ses Anges :*
>
> - *Vous êtes-vous saisis de l'enfant de Mon serviteur ?*
> - *Oui, répondirent-ils.*
> - *Vous êtes-vous saisis de ce qui était le plus cher à son cœur ?*
> - *Oui, répondirent-ils à nouveau.*
> - *Et qu'a dit Mon serviteur ?*
> - *Il T'a loué et a affirmé le Retour ultime vers Toi -istarja'a-.*
>
> *Allah donne alors cet ordre : « Construisez à Mon serviteur une maison au Paradis et donnez-lui pour nom : « La maison de la louange » ».*[250]

---

[248]Al-Tabarânî dans *al-mu'jam al-kabîr* (12/19/n° 12345), Abû Nu'aym dans *hilyatu al-awliyâ'* (5/69).
[249]Al-Hâkim dans *al-mustadrak* (1/199) -Livre de l'invocation-
[250]Al-Tirmidhî -Livre des funérailles- n° 1021 et Ahmad (4/415).

Notre Prophète ﷺ est le porteur de l'étendard de la louange[251]. Les membres de sa communauté sont ceux qui pratiquent la louange ; ils louent Allah dans les moments d'aisance et dans les moments d'adversité. C'est la contemplation de deux spectacles spirituels qui inspirent au serviteur victime d'un évènement malheureux de se montrer satisfait de la décision d'Allah et de Le louer pour cela :

- Le premier :

Il sait qu'Allah -exalté soit-Il- mérite d'être loué pour Son essence, car Il a fait à la perfection tout ce qu'Il a créé et Il est l'Omniscient, le Sage, le Connaisseur des choses profondes et le Tout-Miséricordieux.

- Le deuxième :

Il sait que ce qu'Allah choisit pour Son serviteur croyant est meilleur que ce que celui-ci choisit pour lui-même comme l'a dit le Prophète ﷺ :

« *Par Celui qui détient mon âme en Sa main, tout ce qu'Allah destine au croyant est un bien pour lui, privilège qui n'est réservé qu'au croyant. En effet, quand un bonheur lui arrive, il témoigne de la gratitude et ceci est un bien pour lui. Quand un malheur le frappe, il patiente et c'est aussi un bien pour lui* ».[252]

Le Prophète ﷺ affirme donc que tout ce qu'Allah décide pour le croyant, qui patiente dans les moments d'adversité et qui remercie dans les moments d'aisance, est un bien pour lui. Allah a dit : ﴾*Il y a là assurément des signes pour celui dont les*

[251]Voir le recueil *al-Sunan* d'al-Tirmidhî n° 3615 et *al-Mustadrak* d'al-Hâkim (1/30).
[252]Muslim -Livre de l'ascèse et des exhortations attendrissantes (*riqâq*)- n° 2999.

qualités sont la patience et la reconnaissance❳[253]. Il a cité ces deux vertus ensemble dans quatre endroits de Son Livre.[254]

Quant à celui qui ne patiente pas face à l'adversité et qui ne témoigne pas de la gratitude dans les moments d'aisance, ce qui lui est destiné n'est pas forcément un bien pour lui.

A celui qui objecte que les péchés commis par le croyant font partie de ce qui a été décidé pour lui, les savants ont donné deux réponses :

- Première réponse :

Ce dont il est question dans notre sujet ce sont les évènements qui arrivent au serviteur et non ce qu'il fait comme dans la parole suivante d'Allah : ❲*Ce qui t'arrive comme ẖasana* (littéralement : bonne action) *vient d'Allah et ce qui t'arrive comme sayyi'a* (littéralement : mauvaise action) *vient de toi-même*❳[255]. La *ẖasana* signifie le bien et la *sayyi'a* signifie le mal comme dans le verset suivant : ❲Nous les avons éprouvés par les *ẖasanat* (littéralement : les bonne actions) et les *sayyi'ât* (littéralement : les mauvaises actions), *peut-être reviendraient-ils [au droit chemin]*❳[256]. Cela signifie qu'ils ont été éprouvés par le bien et le mal comme dans cet autre verset : ❲*Nous vous tentons par le mal comme par le bien : c'est une mise à l'épreuve. Et c'est à Nous que vous serez ramenés*❳[257]. Allah a également dit : ❲*Une ẖasana qui vous touche leur fait mal, une sayyi'a qui vous arrive les ré-*

---

[253]Coran, Ibrâhîm (S.14), 5.

[254]Le verset ci-dessus (verset 5 de la sourate Ibrâhîm), le verset 31 de la sourate Luqmân (S.31), le verset 19 de la sourate *sabâ'* (S.34) et le verset 33 de la sourate *al-shûrâ* (S.42).

[255]Coran, *an-nisâ'* (S.4), 79.

[256]Coran, *al-a'râf* (S.7), 178.

[257]Coran, *al-anbiyâ'* (S.21), 35.

jouit》[258]. Les *hasanât* et les *sayyi'ât* désignent respectivement les choses qui font du bien et les choses qui font mal comme elles désignent respectivement les actes d'obéissance et les péchés.

- Deuxième réponse :

Il s'agit là d'un privilège accordé au croyant patient et reconnaissant. Les péchés font baisser la foi, mais lorsque le serviteur s'en repent, Allah l'aime. Il se peut que, par son repentir, il s'élève à un haut degré de mérite comme l'a dit un des Anciens : « Après s'être repenti de son péché[259], le prophète David (Dâwûd) ﷺ est devenu meilleur qu'auparavant ».

Le serviteur dont le repentir a été agréé par Allah devient comme le décrit Sa'îd Ibn Jubayr dans cette citation : « Il se peut que le serviteur accomplisse une bonne action qui causera son entrée en Enfer comme il se peut qu'il commette une mauvaise action qui le fera entrer au Paradis. Il peut en effet accomplir une bonne action et la considérer en permanence en s'admirant soi-même tout comme il peut commettre une mauvaise action et se la remémorer perpétuellement tout en se repentant à Allah et en implorant Son pardon ».

Il est établi dans le *Sahîh* [d'al-Bukhârî] que le Prophète ﷺ a dit : *« Le mérite des œuvres dépendra de la façon dont le serviteur finira sa vie »*[260].

Le châtiment que risque d'encourir le croyant coupable d'une mauvaise action peut être repoussé par l'une des dix causes suivantes :

---

[258]Coran, *Âl 'Imrân* (S.3), 120.

[259]Il a rendu son jugement dans un litige sans entendre la plaidoirie de l'une des deux parties adverses.

[260]Al-Bukhârî -Livre des exhortations attendrissantes (*riqâq*)- n° 6493.

- Il se repent et Allah accueille favorablement son repentir. Or, celui qui se repent d'un péché, c'est comme s'il n'en avait pas commis.
- Il implore d'Allah et Allah lui pardonne.
- Il accomplit de bonnes actions qui effacent son péché car les bonnes actions dissipent les mauvaises.
- Ses frères croyants invoquent Allah en sa faveur et implorent le pardon d'Allah pour lui, que ce soit de son vivant ou après sa mort.
- Ils accomplissent une œuvre pie et lui offrent comme cadeau le mérite de celle-ci qui lui profitera auprès d'Allah.
- Allah fera intervenir Son Prophète pour qu'il intercède en sa faveur, auprès de Lui, exalté soit-Il.
- Son Seigneur l'éprouve dans ce monde par des évènements malheureux qui expieront ses péchés.
- Allah le soumet, après sa mort, à l'étreinte et aux tourments de la tombe, à titre d'expiation de ses péchés.
- Son Seigneur l'exposera, une fois sur l'aire de la résurrection, aux horreurs du Jour du jugement pour expier ses fautes.
- Il jouira de la miséricorde du Tout-Miséricordieux.

S'il ne parvient pas à tirer profit de l'une de ces dix causes, il ne devra s'en prendre qu'à lui-même comme dit Allah dans un hadith divin rapporté par le Prophète ﷺ :

« *Ô Mes serviteurs, pour ce qui est de vos actions, Je me charge de vous les compter puis de vous les faire payer. Que celui qui*

trouve du bien adresse ses louanges à Allah, mais que celui qui trouve autre chose ne s'en prenne qu'à lui-même »[261].

Si le croyant patient et reconnaissant sait que ce qui a été décrété pour lui est un bien pour lui ou s'il demande à Allah ce qui est le mieux pour lui –istikhâra[262]– en étant conscient que le bonheur de l'homme réside dans son istikhârâ et sa satisfaction vis-à-vis du lot qu'Allah lui a alloué, cela signifie qu'il est d'ores

[261]Muslim -Livre de la piété, du maintien du lien du sang et de l'éthique- n° 2577.

[262]Dans son sens général, l'*istikhâra* c'est le fait de demander à Allah ce qui est mieux pour soi dans une affaire déterminée, de remettre son affaire à Allah et de lui demander de choisir ce qui est bien pour soi.
Dans son emploi particulier, il s'agit d'une invocation bien déterminée citée dans les recueils de traditions prophétiques, que le musulman récite après avoir prié deux *rak`as* en dehors de la prière surérogatoire, quand il a une décision à prendre concernant un mariage, un commerce, un voyage ou une affaire quelconque. Ainsi, il demande à Allah de choisir pour lui ce qui est le mieux, de l'aider à le faire et de le lui rendre aisé.
Jâbir ﷺ rapporte ceci : « L'Envoyé d'Allah ﷺ nous apprenait la façon de demander à Allah ce qui est le mieux *-istikhâra-* dans toutes nos affaires de la même manière qu'il nous apprenait une sourate du Coran, il disait : *« Quand l'un de vous décide d'entreprendre un projet, qu'il effectue deux inclinations en dehors de la prière obligatoire, puis qu'il dise : « Mon Dieu ! Je Te demande ce qui est le mieux, en vertu de Ta science, je Te demande de m'en accorder la capacité en vertu de Ton omnipotence, et je Te demande de Ton immense faveur. Tu es puissant et je ne suis pas puissant. Tu sais et je ne sais pas. Tu es le Très savant des choses cachées ! Mon Dieu ! Si tu sais que cette affaire -il mentionne la nature de cette affaire- est meilleure pour moi, concernant ma religion, ma vie, et les conséquences-mêmes de cette affaire, maintenant et plus tard, décrète-la donc pour moi et facilite-la-moi, puis bénis-la moi ! Et si tu sais que cette affaire est mauvaise pour moi, concernant ma religion, ma vie, et les conséquences-mêmes de cette affaire, maintenant et plus tard, détourne-la de moi, détourne-moi d'elle et décrète pour moi ce qui est le mieux, là où il se trouve, puis rends-moi satisfait [de ce bien que Tu m'as décrété] » »*. [Hadith rapporté par al-Bukhârî].

et déjà satisfait de ce qui est bien pour lui. D'après un hadith rapporté sur l'autorité de 'Alî ﷺ, le Prophète ﷺ a dit :

« Allah met en exécution les décrets qu'Il a fixés. Celui qui accepte la décision divine aura l›agrément d›Allah. Celui qui s›en irrite encourra le courroux d›Allah »[263].

Ce hadith parle de la satisfaction et de l'*istikhâra*. La satisfaction vient après l'évènement prédéterminé et l'*istikhârâ* se fait avant qu'il n'advienne. On est là dans une station plus élevée que celle de la patience devant un évènement douloureux. C'est pourquoi le Prophète ﷺ a parlé ici de la satisfaction et dans un autre hadith de la patience. D'ailleurs, si la patience du serviteur devant ce qu'Allah décrète pour lui est un bien pour lui, que dire alors de la satisfaction ? D'où ce qui se trouve dans un hadith rapporté par al-Shâfi'î : « Le vrai affligé est celui qui a été privé de la récompense divine ». Al-Shâfi'î rapporta dans son *Musnad* que lorsque le Prophète ﷺ mourut, on entendit une voix dire : « Ô gens de la Famille de l'Envoyé d'Allah vous trouverez auprès d'Allah ce qui vous consolera de tout malheur, un remplaçant de tout être cher que vous avez perdu et un moyen de rattraper ce que vous avez manqué. Ayez confiance et espoir en Allah, car le vrai affligé est celui qui a été privé de la récompense divine »[264].

---

[263]Al-Tirmidhî rapporte dans son recueil *al-sunan*, sur l'autorité d'Anas ﷺ, que l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit : *« L'éminence de la récompense dépend de la gravité de l'épreuve. Quand Allah aime des gens, Il les éprouve. Celui qui accepte la décision divine aura l'agrément d'Allah. Celui qui s'en irrite encourra le courroux d'Allah ».*

[264]Al-Shâfi'î dans son *Musnad*-Livre des funérailles et des peines de droit-, p. 361.

La tristesse est-elle incompatible avec la satisfaction ?

Voilà pourquoi il n'est pas du tout recommandé de manifester une tristesse incompatible avec la satisfaction. D'ailleurs, la tristesse ne sert à rien et elle peut même être nuisible. Elle est toutefois tolérée quand elle n'est pas accompagnée de choses qu'Allah déteste. Quant à pleurer un mort par miséricorde à son égard, c'est une attitude bonne et recommandée. Elle n'est pas incompatible avec la satisfaction contrairement au cas où la personne endeuillée le pleure parce qu'elle perd certains avantages à cause de sa mort. Ainsi, on comprend mieux le sens de la parole suivante du Prophète ﷺ quand il pleura un mort :

« Ces larmes ne sont que l'effet d'une miséricorde qu'Allah a placée dans le cœur de Ses serviteurs. Allah accorde Sa miséricorde à Ses serviteurs qui sont miséricordieux »[265].

Celui qui pleure par miséricorde à l'égard du mort n'est pas comme celui qui pleure la perte des avantages [liés à la disparition du défunt].

On raconte que lorsqu'al-Fudayl Ibn 'Iyyâd perdit son fils ('Alî), il sourit et dit : « J'ai vu qu'Allah a décrété une chose et j'ai voulu me montrer satisfait du décret d'Allah ».[266]

Il vaut mieux avoir cette réaction plutôt qu'avoir la réaction de ceux qui s'apitoient. Quant à s'émouvoir par compassion pour le défunt en étant satisfait du décret d'Allah et en Le louant comme l'a fait le Prophète ﷺ, c'est encore mieux comme l'a dit le Très Haut :

﴿Et de plus d'être de ceux qui croient, se recommandent

[265] Al-Bukhârî -Livre des funérailles- n° 1284 et Muslim -Livre des funérailles- n° 923.

[266] Abû Nu'aym dans *hilyatu al-awliyâ'* (8/100)

mutuellement la patience, se recommandent mutuellement la miséricorde}[267].

Il a cité dans ce verset la recommandation mutuelle de la patience et de la miséricorde. Sur ce plan, on distingue quatre types d'individus :

- celui qui se caractérise par une patience empreinte de dureté ;
- celui qui se caractérise par une compassion empreinte d'affliction ;
- celui chez lequel il y a de la dureté et de l'affiction ;
- le bon croyant qui patiente devant l'épreuve et fait miséricorde aux gens.

Certains de ceux qui ont écrit à ce sujet ont dit que le fait d'être satisfait de ce qui vient d'Allah est une des implications de l'amour d'Allah. En fait, cela va dans le premier sens, à savoir la satisfaction du serviteur à l'égard de ce qui vient d'Allah parce que c'est quelque chose d'inhérent à Son essence, sans regarder ses avantages personnels. Cela ne va pas dans le deuxième sens qui est la satisfaction du serviteur parce qu'il sait que ce qui a été décrété pour lui est un bien pour lui. Encore faut-il souligner que l'amour se rattache à Allah et que la satisfaction se rattache à Son décret. Ce qu'on peut dire, cependant, pour corroborer les dires de ceux qui ont écrit à ce sujet, c'est que l'amour d'Allah est de deux types : aimer Allah pour Lui-même et aimer Allah pour Sa bienfaisance. De même la louange d'Allah est de deux types : louer Allah pour ce qui Lui revient de droit et louer Allah pour le bien qu'Il fait à Son serviteur.

---

[267]Coran, *al-balad* (S.90), 17.

La satisfaction procède de l'amour

Les deux types de satisfaction sont donc pareils aux deux types d'amour. Etre satisfait à l'égard d'Allah, de Sa religion et de Son Envoyé fait partie de l'amour d'Allah. C'est pourquoi le Prophète ﷺ a évoqué la saveur de la foi [quand il a parlé de la satisfaction] comme il a évoqué la douceur de la foi quand il a parlé de l'amour. Les deux hadiths en question sont authentiques et constituent la base de ce qu'on dit au sujet de l'extase *-wajd-* et du goût spirituels, conformes à la religion, sans rapport avec ce qui constitue un égarement et une innovation blâmable en matière de religion.

Dans le Sa<u>h</u>î<u>h</u> de Muslim, il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit :

« *A d'ores et déjà goûté la saveur de la foi celui qui a agréé Allah pour Seigneur, l'Islam pour religion et Mu<u>h</u>ammad pour Envoyé* »[268].

Dans les deux Sa<u>h</u>î<u>h</u>, il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit :

« *Trouve la douceur de la foi celui en qui il y a ces trois qualités. C'est quelqu'un chez lequel Allah et Son Envoyé sont plus aimés que tout autre, quelqu'un qui, aimant l'homme, ne l'aime que pour Allah, quelqu'un qui détesterait revenir dans la mécréance, après qu'Allah l'en a délivré, autant qu'il détesterait être jeté dans le feu* »[269].

Cette question peut être abordée à travers l'explication de la question de l'amour et nous disons que l'amour d'Allah, voire l'amour d'Allah et de Son Envoyé, est l'une des plus grandes obligations de la foi. Il constitue l'une de ses plus importantes

[268] Muslim -Livre de la foi- n° 56.

[269] Al-Bukhârî -Livre de la foi- n° 16 et Muslim -Livre de la foi- n° 43.

bases et l'une de ses plus éminentes règles. Bien plus encore, il représente le fondement de toute œuvre relative à la foi et à la religion tout comme le fait d'y accorder foi constitue le fondement de toute parole relative à la foi et à la religion. D'ailleurs, tout mouvement dans l'existence procède d'un amour qui est soit un amour louable, soit un amour blâmable comme nous l'avons développé dans « *qâ'idatu al-mahabba* » (Règle relative à l'amour)[270].

La station de la consécration de soi et de ses œuvres à Allah -ikhlâs-

Tous les actes qui incarnent la foi et la religion ne procèdent que de l'amour louable. Le fondement de l'amour louable c'est l'amour d'Allah. C'est que l'œuvre, qui procède d'un amour blâmable, ne peut pas être une bonne œuvre. Bien plus, toutes les œuvres qui incarnent la foi et la religion ne procèdent que de l'amour d'Allah, car Allah n'accepte, parmi les œuvres, que celles qui sont consacrées à Son noble visage. Il est en effet établi dans le *Sahîh* [de Muslim] que le Prophète ﷺ rapporte qu'Allah le Très-Haut a dit :

« *Je suis suffisamment riche pour Me passer de quelque associé. Quiconque accomplit une œuvre, mais y joint un associé à Moi, Je le désavoue, et son œuvre entière est pour l'associé qu'il M'a donné* »[271].

[270]Voir le recueil des épîtres d'Ibn Taymiyya *-jâmi' al-rasâ'il-* (3ème épître, p.191, v.2). Œuvre compilée et vérifiée par le Dr Muhammad Rashâd Sâlim. Ed. Dâr al-Madanî, 1985.

[271]Muslim -Livre de l'ascèse- n° 2985.
Ibn Taymiyya a cité ce hadith dans les termes qui se trouvent dans le recueil d'Ibn Mâja (n° 4202).

La voie de l'*ikhlâs*, voie principale pour accéder à Allah

On trouve également, à ce titre, dans le *Sahîh* [de Muslim], le hadith sur les trois premières personnes qui alimenteront le feu de la Géhenne et qui sont : le récitant qui récite le Coran avec ostentation, le combattant qui mène le *jihâd* avec ostentation et le bienfaiteur qui fait des dons par ostentation.[272]

Bien plus, la consécration exclusive de la religion à Allah est la voie religieuse qu'Allah accepte, à l'exclusion de toute autre voie. C'est la voie que les premiers et les derniers prophètes ont été chargés de transmettre, pour laquelle Il a révélé les Livres et sur laquelle les maîtres des gens de la foi sont unanimes. Elle constitue la quintessence de la prédication prophétique et le pôle des enseignements du Coran. Allah le Très-Haut a dit :

﴾*La révélation du Livre vient d'Allah, le Puissant, le Sage. Certes, Nous t'avons révélé le Livre selon la Vérité. Aussi, adore Allah en Lui consacrant la religion exclusive. N'est-ce pas à Allah que revient la religion exclusive ?*﴿[273].

Toute cette sourate va dans ce sens comme l'indiquent les versets suivants :

﴾*Dis : « Il m'a été ordonné d'adorer Allah en Lui vouant la religion exclusive et il m'a été ordonné d'être le premier de ceux qui se soumettent ». Dis : « Je crains, si je désobéis à mon Seigneur, le châtiment d'un jour terrible ». Dis : « C'est Allah que j'adore en Lui consacrant ma religion de façon exclusive. Adorez donc ce que vous voulez en dehors de Lui ». Dis : « Les perdants sont ceux qui, au Jour de la résurrection, auront causé la perte de leurs propres âmes et celle de leurs familles ». La voilà la perte évidente*﴿[274].

---

[272]Muslim -Livre de l'émirat- n° 1905.
[273]Coran, *az-zumar* (S.39), 1-3.
[274]Coran, *az-zumar* (S.39), 11-15.

﴾Allah ne suffit-Il pas à Son serviteur ? Et ils cherchent à t'effrayer avec ceux qui sont inférieurs à Lui﴿[275]

﴾Dis : « Voyez-vous ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ; si Allah me voulait du mal, vos idoles sont-elles capables de m'en délivrer ? Et s'Il voulait m'accorder Sa miséricorde, sont-elles capables de la retenir ? ». Dis : « Allah me suffit : c'est à Lui que s'en remettent ceux qui cherchent un véritable appui »﴿ [276].

﴾Ont-ils pris des intercesseurs en dehors d'Allah ? Réponds-leur : « Qu'en ferez-vous s'ils sont dépourvus de tout pouvoir et de toute raison ? » Dis-leur encore : « L'intercession est du ressort exclusif d'Allah. A Lui la royauté des cieux et de la terre. Puis c'est vers Lui que vous serez ramenés ». Et quand Allah est mentionné seul, les cœurs de ceux qui ne croient pas en l'Au-delà se crispent tandis que la mention d'autres que lui (leurs idoles) *les fait exulter﴿*[277].

﴾Dis-leur : « Cherchiez-vous, bande d'insensés, à me faire adorer un autre qu'Allah ? » Il t'a été révélé ainsi qu'à tes prédécesseurs que si Tu Me donnais un associé, tes œuvres seraient réduites à rien et que tu serais d'entre les perdants. Adore plutôt ton Seigneur et sois de ceux qui sont reconnaissants﴿[278].

A propos de ce qu'Allah a raconté au sujet d'Adam et d'Iblîs de Satan dans le Coran, Allah a relaté ces propos de Satan -le damné- : *﴾Par Ta puissance, je les égarerai tous, à l'exception de Tes serviteurs dévoués﴿*[279]. Il a répliqué -exalté soit-Il- : *﴾Tu n'as aucun pouvoir sur Mes serviteurs/adorateurs, excepté ceux qui te*

[275]Coran, *az-zumar* (S.39), 36.

[276]Coran, *al-zumar* (S.39), 38.

[277]Coran, *az-zumar* (S.39), 43-45.

[278]Coran, *az-zumar* (S.39), 64-66.

[279]Coran, *ṣâd* (S.38), 82-83.

suivront parmi les égarés❩[280] et Il dit : ❨*Il* (satan) *n'a aucun pouvoir sur ceux qui croient en Allah et qui s'en remettent à Lui. Son pouvoir se borne à ceux qui le prennent comme protecteur et qui en font un associé [avec Allah]*❩ [281]. Allah a ainsi expliqué que le pouvoir de Satan et sa tentation subjuguent ceux qui ne consacrent par leur âme et leurs œuvres à Allah. C'est pourquoi Il dit dans l'histoire de Joseph ﷺ : ❨*Ainsi agîmes-Nous pour détourner de Lui le mal et la turpitude. Il était un de Nos serviteurs dévoués*❩[282].

Ceux qui suivent Satan sont les gens de l'Enfer comme l'a dit Allah : ❨*Je jure d'emplir la Géhenne de toi et de tous ceux d'entre eux qui te suivront*❩[283]. Il a par ailleurs dit : ❨*Allah ne pardonne pas qu'on Lui associe quoi que ce soit alors qu'Il pardonne un crime moins grave à qui Il veut*❩[284]. Cette menace est proférée contre celui qui ne s'est pas repenti. C'est pourquoi Allah a exclu l'associationnisme [de Son pardon] et a fait dépendre le reste de Sa volonté. Il a annoncé qu'Il ne pardonne pas l'associationnisme si son auteur ne s'en repent pas et qu'Il pardonne un péché moins grave à qui Il veut.

Quant à Sa parole : ❨*Ô Mes serviteurs qui vous êtes montrés outranciers à votre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah car Allah pardonne tous les péchés*❩[285], elle s'adresse aux repentants, d'où la portée générale et absolue du verset. D'ailleurs le style de ce verset et les circonstances de Sa révélation le prouvent[286].

---

[280]Coran, *al-hijr* (S.15), 42.
[281]Coran, *an-nahl* (S.16), 99-100.
[282]Coran, Yûsuf (S.12), 24.
[283]Coran, *sâd* (S.38), 85.
[284]Coran, *an-nisâ'* (S.4), 48.
[285]Coran, *az-zumar* (S.39), 53.
[286]A propos des circonstances de la révélation de ce verset, Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte que des associateurs qui étaient plongés dans le vice et le crime

L'ikhlâs et l'unicité d'Allah, message primordial et commun à tous les prophètes

Allah -exalté soit-Il- a révélé dans bon nombre d'endroits du Coran que les gens ont reçu l'ordre de consacrer leur âme et leurs œuvres à Lui comme dans la sourate que le Prophète ﷺ a récité à Ubayy ﷺ quand Allah lui a ordonné de la lui transmettre et de la lui faire entendre[287]. Dans cette sourate, Allah a dit :

﴾*Les Gens du Livre ne divergèrent qu'après que la preuve leur fut parvenue. Il ne leur a été commandé que d'adorer Allah en Lui consacrant un culte exclusif, en bons croyants originels, d'accomplir la prière, d'acquitter l'aumône prescrite. Voilà la religion de droiture*﴿.[288]

En vérité, tout cela est inclus dans la formule « Il n'ait nulle autre divinité hormis Allah » et c'est, accompagnés de cette parole, qu'Allah a envoyé tous les prophètes. Le Très Haut a dit :

﴾*Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé : « Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc »*﴿

---

s'étaient rendus chez le Prophète ﷺ. Ils s'étaient montrés prêts à embrasser l'Islam et lui avaient demandé s'il existe une expiation pour les péchés qu'ils avaient commis. C'est alors qu'Allah fit descendre les versets suivants : ﴾*Ô Mes serviteurs qui vous êtes montrés outranciers à votre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah car Allah pardonne tous les péchés*﴿. Voir le *Sahîh* d'al-Bukhârî -Livre de l'exégèse- n° 4810.

[287]Anas ﷺ rapporte que l'Envoyé d'Allah ﷺ convoqua une fois Ubayy Ibn Ka'b et lui dit : « *Allah m'a ordonné de te réciter la sourate :* (*Les non croyants parmi les gens du Livre et les associateurs n'entendent pas en finir tant qu'ils n'avaient pas reçu la preuve* ...) ». Etonné, Ubayy demanda : « Et Il m'a nommé ? » - « *Oui,* répondit le Prophète ﷺ ». Emu de cette proximité d'Allah, les yeux d'Ubayy débordèrent. [Al-Bukhârî (6/175/n° 4960) et Muslim (1/550/n° 799)].

[288]Coran, *al-bayyina* (S.98), 5.

﴾Interroge les Messagers que Nous avons envoyés avant toi : avons-Nous institué en dehors du Tout-Miséricordieux des divinités qu'il eût fallu adorer ?﴿[289].

﴾Nous avons suscité dans chaque communauté un Envoyé avec pour message : « Adorez Allah et écartez-vous de l'idole -ṯâghût[290]*-﴿*[291].

Tous les Envoyés ont inauguré leur prédication par ce principe comme l'a dit Noé ﷺ : *﴾Adorez Allah, car vous n'avez aucun autre dieu que Lui﴿*[292]. Ce même appel a été lancé par Hûd, S̱âliẖ, Shu'ayb et bien d'autres. Tous disaient : *﴾Adorez Allah, car vous n'avez aucun autre dieu que Lui﴿*, notamment les deux Envoyés qu'Allah a pris pour amis intimes *-khalîl-*, Ibrâhîm ﷺ et Muẖammad ﷺ. Allah a mis en évidence ce principe par leur intermédiaire, les a soutenus dans sa mise en œuvre et l'a diffusé par leur biais.

Ibrâhîm est l'imâm au sujet duquel Allah a dit : *﴾Je vais t'instituer « imâm » pour les hommes﴿*[293]. Dans sa descendance, Allah a établi la prophétie, l'Ecriture et l'envoi des Messagers après lui. Les gens investis de cette prophétie font partie de ses descendants sur lesquels Allah a répandu Ses bénédictions. Allah -exalté soit-Il- a dit:

﴾Et [souviens-toi] lorsqu'Ibrâhîm a dit à son peuple : « Je désa-

---

[289]Coran, *al-zukhruf* (S.43), 45.

[290]Le terme « *ṯâghût* » est une forme intensive de « *ṯughyân* ». Il dérive du verbe « *ṯaghâ* » qui signifie transgresser une limite ou un droit. Est « *ṯâghût* » tout ce qui est en état de rébellion ou d'impiété à l'égard d'Allah et qui est adoré en dehors de Lui avec son propre désir et sa propre satisfaction, ce peut être un homme, un démon ou une idole quelconque.

[291]Coran, *an-naẖl* (S.16), 36.

[292]Coran, *al-a'râf* (S.7), 59.

[293]Coran, *al-baqara* (S.2), 124.

voue totalement ce que vous adorez, exception faite pour Celui qui m'a créé car c'est Lui qui me guide ». De cela il fit une parole qui devait se perpétuer dans sa descendance afin qu'ils reviennent [à Allah]﴿.[294]

Cette parole est la parole de la consécration de soi et de ses œuvres à Allah. Elle consiste à désavouer tout ce qui est adoré en dehors d'Allah qui nous a créés comme a dit le croyant dont parle la sourate *yâsîn* :

﴾*Et pourquoi n'adorerais-je Celui qui m'a créé et auprès duquel vous serez ramenés. Prendrais-je en dehors de Lui des divinités dont l'intercession ne me sera d'aucune utilité et qui ne me sauveront pas si le Tout-Miséricordieux me veut du mal ? Si jamais j'agissais ainsi, je serais dans un égarement manifeste*﴿[295].

Allah a dit dans l'histoire d'Ibrâhîm ﷺ -après qu'Il a exposé ce qui prouve clairement l'égarement de ceux qui ont adopté certains astres pour seigneurs qu'ils ont adorés en dehors d'Allah- :

﴾*Mais lorsqu'il (le soleil) eut disparu, il dit : « Ô mon peuple ! Je suis totalement dégagé de ce que vous associez [à Allah] ! J'ai tourné ma face, en pur croyant originel, vers Celui qui a créé de rien les cieux et la terre et je ne fais pas partie des associateurs. Son peuple engagea une controverse contre lui ; il leur dit : « Allez-vous argumenter contre moi au sujet d'Allah alors qu'Il m'a guidé ? Je ne crains pas ce que vous Lui associez à moins que mon Seigneur ne veuille m'infliger quelque chose ! Mon Seigneur embrasse toute chose en science ! Aussi n'allez-vous pas méditer ? Comment donc craindrais-je ce que vous associez alors que vous-mêmes vous ne craignez pas d'avoir associé à Allah ce pour quoi Il ne fit descendre sur vous aucune*

[294]Coran, *az-zukhruf* (S.43), 26-28.

[295]Coran, *yâsîn* (S.36), 22-24.

autorité ? Quel est donc des deux partis [associateurs et monothéistes] celui qui a le plus droit à la sécurité, pour autant que vous le sachiez ? »﴿[296].

Ibrâhîm, l'ami intime d'Allah, a dit :

﴾*Voyez-vous ces idoles que vous adorez, vous et vos lointains ancêtres ? Eh bien ! Sachez qu'elles ne sont pour moi que des ennemis, sauf le Seigneur des univers. C'est Lui qui m'a créé et qui me guide ; c'est Lui qui me nourrit et qui me désaltère ; c'est Lui qui me guérit lorsque je tombe malade ; qui me fera mourir et puis revivre*﴿[297].

Allah le Très-Haut a dit :

﴾*Un beau modèle vous fut procuré en Ibrâhîm et en ses adeptes, quand ils dirent à leur peuple : « Nous nous désolidarisons de vous et de ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions et désormais l'inimitié et la haine nous sépare jusqu'à ce que vous croyiez en Allah seul »*﴿[298].

Notre Prophète ﷺ est celui par lequel Allah a établi la religion purement consacrée à Lui, la religion de l'unicité, et a réduit, par lui, au silence les différentes catégories d'associateurs parmi ceux qui étaient initialement des associateurs et les incroyants d'entre les Gens du Livre.

Comme l'a rapporté Ahmad et d'autres, le Prophète ﷺ a dit :

« *J'ai été suscité avec l'épée, par devant l'Heure, afin qu'Allah seul soit adoré, sans un quelconque associé. Ma subsistance a*

---

[296]Coran, *al-an`âm* (S.6), 78-81.

[297]Coran, *al-shu'arâ'* (S.26), 75-81.

[298]Coran *al-mumtahana* (S.60), 4.

été placée sous la protection de ma lance. L'humiliation et la petitesse frappent quiconque s'oppose à mon commandement. Quiconque s'assimile à un groupe de gens est l'un des leurs »[299].

Nous avons déjà cité quelques versets sur l'unicité qu'Allah a révélés à Son Prophète ﷺ. Allah a également dit :

﴾*Par ceux* (les anges) *qui sont disposés en rangs ordonnés, par ceux* (les anges) *qui repoussent, par ceux qui récitent l'invocation, assurément votre Dieu est unique*)[300] … (*eux, quand on leur disait : « Il n'est de dieu qu'Allah », ils s'enflaient d'orgueil et rétorquaient : « Quoi ! Abandonnerions-nous nos dieux pour un poète fou ? ». Oh que non ! C'est plutôt quelqu'un qui est venu avec la vérité et qui confirme les Envoyés*)[301] … (*Exception faite des serviteurs élus d'Allah. Ceux-là auront une rétribution régulière : en l'occurrence des fruits, et ils seront honorés*﴿[302].

Et bien d'autres versets encore dans lesquels Allah a raconté les histoires des prophètes concernant leur témoignage de l'unicité divine et leur consécration de la religion à Lui. Allah a aussi dit :

﴾*Il est glorieusement transcendant loin au-dessus de ce qu'ils Lui attribuent, exception faite des serviteurs élus d'Allah*﴿[303].

﴾*Les hypocrites sont au fin fond de l'abîme du Feu et tu ne trouveras jamais pour eux le moindre recours [contre ce châtiment], sauf ceux d'entre eux qui se repentent, s'améliorent, s'attachent fermement à Allah, vouent sincèrement leur culte à Allah : ceux-là sont avec les croyants, et Allah accordera bientôt aux croyants une récompense magnifique*﴿[304].

---

[299]Ah̲mad dans son *Musnad* (2/5).
[300]Coran, *al-s̲âffât* (S.37), 1-4.
[301]Coran, *al-s̲âffât* (S.37), 35-37.
[302]Coran, *al-s̲âffât* (S.37), 40-42.
[303]Coran, *al-s̲âffât* (S.37), 159-160.
[304]Coran, *an-nisâ'* (S.4), 145-146.

En somme, ce principe est l'un des principes fondamentaux de la religion que l'on trouve de manière manifeste dans les sourates « Les troupeaux » (S.6), « Les Crêtes » (S.7), « La lumière » (S.24), dans celles qui commencent par « *alif, lâm, mîm* », « *tâ-sîn* », ou « *alif, lâm, râ* », les sourates du Fragmenté *-al-mufassal-*, ainsi que dans d'autres sourates mecquoises et également dans différents endroits des sourates médinoises. On le trouve également dans les deux sourates de l'*ikhlâs*, à savoir celle qui commence par ﴿*Dis : « Ô vous les négateurs ! ... »*﴾ (S.109) et celle qui commence par ﴿*Dis : « Il est Allah, Il est unique »*﴾ (S.112). Le Prophète ﷺ récitait ces deux sourates dans la prière surérogatoire de l'aube et les deux *rak'as* qui suivent la circumambulation autour de la Kaaba. Elles englobent l'unicité divine. Quant à la sourate ﴿*Dis : « Ô vous les négateurs ! ... »*﴾, elle englobe l'unicité relative à l'action et à la volonté, à savoir la consécration exclusive de la religion à Allah par la visée et la volonté et c'est ce à quoi font allusion généralement les shaykhs du soufisme.

Quant à la sourate ﴿Dis : « Il est Allah, Il est unique »﴾, elle comporte l'unicité qui s'exprime par les paroles et par le savoir *-al-tawhîd al-qawlî al-'ilmî-* comme cela est établi dans les deux *Sahîh*, d'après un récit de 'Â'isha ﵂ elle dit :

« Un homme récitait la sourate ﴿*Dis : « Il est Allah, Il est unique »*﴾ à chaque prière. Le Prophète ﷺ dit à ses Compagnons : *« Demandez-lui pour quelle raison il fait cela ? ». Ils l'interrogèrent et il répondit : « Dans cette sourate il y a la description du Tout-Miséricordieux. C'est pourquoi je l'aime ». L'Envoyé d'Allah déclara alors : « Faites-lui savoir qu'Allah l'aime »* »[305].

---

[305]Al-Bukhârî -Livre de l'unicité divine- n° 7375 et Muslim -Livre de la prière des voyageurs et son raccourcissement- n° 813.

L'anthropomorphisme et le dépouillement d'Allah de Ses attributs : des doctrines incompatibles avec l'unicité divine

C'est la raison pour laquelle cette sourate renferme, par rapport à la description d'Allah exalté soit-Il, ce qui rejette la doctrine de ceux qui dépouillent Allah de Ses attributs et la doctrine de ceux qui Le comparent à des créatures *-tamthîl-* et qui constitue la pierre angulaire de la structure des questions relatives à l'essence divine comme nous l'avons développé ailleurs.

Nous avions indiqué comment les imâms en matière de savoir s'appuient sur cette sourate et sur ce qu'elle comporte comme d'interprétation du terme « Unique » *-ahad-* et du terme « Samad » d'après les explications remontant aux Prophète ﷺ, aux Compagnons et aux Suivants et d'après d'autres preuves.

Ce que l'on vise ici, c'est l'unicité relative à l'action, à savoir la consécration de ses œuvres à Allah quoique ces deux genres d'unicité soient liés l'un à l'autre. En effet, il n'y a pas de négateur des attributs *-ahl al-ta'tîl wa al-jahmiyya-* ni d'adeptes de la comparaison de Dieu à ses créatures, qui ne soit entaché d'associationnisme relatif aux actes. Car dans leur doctrine, ils soutiennent fondamentalement des thèses qui relèvent de l'associationnisme et ils mettent sur un même pied d'égalité Allah et Ses créatures ou Allah et les choses inexistantes, à l'instar des négateurs des attributs qui Le mettent sur un même pied d'égalité avec le non-être en ce qui concerne les attributs qui visent à L'exempter de tout ce dont Il ne saurait être qualifié *-al-sifât al-silbiyya-* et qui n'impliquent ni éloge ni affirmation de la perfection, ou le mettent sur un même pied d'égalité avec les existants imparfaits dans leurs attributs imparfaits. A l'instar de leurs semblables les assimilationnistes, ils établissent une

égalité entre Allah et Ses créatures dans les réalités de celles-ci, au point de les adorer. Ils donnent alors des équivalents et des semblables à leur Seigneur et assimilent la créature au Seigneur des univers.

Les juifs comparent souvent le Créateur à la créature au point de qualifier Allah de pauvre, de faible, d'avare et d'autres imperfections dont il faut obligatoirement L'exempter et qui sont des attributs des créatures. En revanche les chrétiens comparent souvent la créature au Créateur, au point de qualifier la créature au moyen de qualités de la seigneurie et des attributs de la divinité et ils conçoivent l'existence chez elle de ce qui ne sied qu'au Créateur. Combien Dieu, exalté soit-Il, est au-dessus des allégations de ces injustes.

Allah le Très-Haut nous a recommandé l'invocation et le repentir dans Sa parole : ﴿*Guide-nous sur la voie de rectitude, la voie de ceux que Tu as comblé de Tes bienfaits, non pas de ceux qui font l'objet de Ta colère, ni des égarés*﴾[306]. Or, le Prophète ﷺ a dit : « *Le juifs font l'objet de la colère d'Allah et les chrétiens sont des égarés* »[307].

Dans cette communauté, il y a ceux qui ressemblent aux uns et ceux qui ressemblent aux autres comme l'a dit le Prophète ﷺ : « *Vous cheminerez exactement sur les mêmes voies que ceux qui ont vécu avant vous. A tel point que s'ils se réfugient dans le trou d'un lézard, vous vous y réfugierez aussi* » - « *Ô Envoyé d'Allah, dirent les Compagnons, s'agit-il des juifs et des chrétiens ?* » - « *De qui d'autres en effet pourrait-il s'agir ?* ». Ce hadith se trouve dans les deux Sahîh[308].

---

[306]Coran, *al-fâtiha* (S.1), 6-7.

[307]Ahmad (4/378) et al-Tirmidhî n° 4030.

[308]Al-Bukhârî -Livre de l'attachement au Livre et à la Sunna- n° 7320 et Muslim -Livre du savoir- n°2669.

La station de l'amour

Si le principe de l'œuvre religieuse est la consécration exclusive de la religion à Allah et qui est le fait de ne désirer qu'Allah seul, alors il faut savoir qu'une chose voulue pour son essence est une chose aimée en elle-même, et c'est là le parfait amour. Seulement, une grande partie de ce que la religion recommande de faire porte le nom d'adoration comme l'indique la parole suivante d'Allah : ﴾*Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent*﴿[309] et Sa parole : ﴾*Ô hommes ! Adorez votre Seigneur qui vous a créés et ceux qui vous ont précédés afin que vous soyez emplis de crainte pieuse*﴿[310], ainsi que d'autres versets semblables.

L'adoration comporte la perfection de l'amour et son aboutissement et la perfection de l'humilité et son aboutissement. Celui qui est aimé mais qui n'est pas magnifié et auquel on ne témoigne pas de l'humilité ne peut pas être adoré et celui qui est magnifié mais qui n'est pas aimé ne peut pas être adoré.

Voilà pourquoi Allah a dit :

> ﴾*Parmi les gens, il en est qui prennent des « semblables » en dehors d'Allah qu'ils aiment comme on aime Allah, mais ceux qui ont la foi ont un amour plus intense pour Allah*﴿[311].

Il a ainsi expliqué que bien que ces associateurs qui prennent des « semblables » en dehors d'Allah les aiment comme ils aiment Allah, ceux qui ont la foi ont un amour plus intense pour Allah que leur amour pour leurs idoles. La raison en est que les croyants sont les plus savants au sujet d'Allah -sachant que

---

[309]Coran, *al-dhâriyât* (S.51), 56.

[310]Coran, *al-baqara* (S.2), 21.

[311]Coran, *al-baqara* (S.2), 165.

l'amour dépend de la science- et que les croyants ont consacré la totalité de leur amour à Allah seul, tandis que ceux-là Lui ont consacré une partie seulement de leur amour tout en Lui associant des idoles dans leur amour. Nul n'ignore que c'est l'amour d'Allah seul qui est le plus parfait ; Le Très Haut a dit :

﴾*Allah propose en exemple un serviteur qui a plusieurs maîtres associés qui se disputent son service et un autre serviteur qui n'a qu'un seul maître ; sont-ils égaux ? Louange à Allah [la différence est évidente] ! Mais la plupart ne le savent pas*﴿[312].

Le nom « amour » peut être employé de manière générale comme il peut être employé de manière absolue. Le croyant aime Allah et il aime Ses Envoyés, Ses prophètes et Ses serviteurs croyants bien que ces amours relèvent de l'amour d'Allah et bien que cet amour, qui est exclusivement destiné à Allah, nul autre ne le mérite. Dans les textes de la Révélation, l'amour d'Allah est mentionné dans ce qui est propre à Lui, notamment l'adoration d'Allah, le retour repentant à Lui et le dévouement à Lui. Toutes ces vertus renferment l'amour d'Allah. Tout comme Il a démontré que Son amour est le fondement de la religion, Il a aussi démontré que la perfection de la religion dépend de la perfection de cet amour et que l'imperfection de la religion résulte de l'imperfection de ce même amour. Le Prophète ﷺ a en effet dit:

« La tête de toute affaire, c'est l'Islam ; son squelette, c'est la prière ; son sommet, c'est la lutte pour la cause d'Allah »[313].

L'Envoyé d'Allah a ainsi informé que la lutte pour la cause d'Allah est l'œuvre la plus éminente et la plus noble. Le Très Haut a certes dit :

312Coran, *az-zumar* (S.39), 29.

313Ahmad (5/231).

﴾*Mettez-vous celui qui est chargé de distribuer l'eau aux pèlerins et d'entretenir la mosquée sacrée au même niveau que celui qui croit en Allah et au Jour dernier et qui combat pour la cause d'Allah ? Non, ils ne seront point égaux devant Allah. Allah ne guide point les injustes. Ceux qui ont cru, qui ont émigré et qui ont combattu au service d'Allah avec leurs biens et leurs personnes, occuperont un rang plus élevé auprès d'Allah, et ce sont ceux-là qui connaîtront la réussite ultime. Leur Seigneur leur annonce, à titre d'heureuse nouvelle, une miséricorde particulière de Sa part, ainsi que Sa satisfaction et des Jardins où ils jouiront d'un délice permanent et où ils séjourneront éternellement, car Allah dispose d'immenses récompenses*﴿[314].

Les textes sur les mérites de la lutte pour la cause d'Allah et de ceux qui la mènent sont nombreux et il est établi que c'est la meilleure œuvre que le serviteur peut accomplir à titre surérogatoire. Cette œuvre est une preuve de l'amour parfait. Allah a en effet dit :

﴾*Dis : « Si vos pères, vos fils, vos frères, vos épouses, votre clan, des biens que vous avez acquis, un commerce dont vous redoutez la récession et des demeures qui vous sont agréables sont plus aimés de vous qu'Allah, Son Envoyé et l'effort sur Son chemin, et bien attendez donc l'échéance de l'ordre divin et Allah ne saurait guider le peuple des prévaricateurs »*﴿[315].

Allah a dit concernant ceux qui aiment et qui sont aimés :

﴾*Ô vous qui croyez, quiconque d'entre vous apostasierait sa religion … Allah fera en effet venir des gens qu'Il aimera et qui L'aimeront, qui seront humbles à l'égard des croyants et puissants envers les incroyants. Ils lutteront au service d'Al-*

[314]Coran, *at-tawba* (S.9), 19-22.

[315]Coran, *at-tawba* (S.9), 24.

lah et ne craindront pas le blâme de quiconque les blâmera. C'est là la grâce d'Allah qu'Il accorde à qui Il veut et Allah est Tout-Embrassant et Très-Savant﴿[316].

Il a alors décrit ces êtres aimés comme étant des hommes humbles à l'égard des croyants et puissants envers les mécréants, qui luttent pour la cause d'Allah et qui ne craignent le blâme de qui que ce soit. L'amour implique nécessairement de faire effort pour la cause d'Allah, car le soupirant aime ce que son Bien-Aimé aime, se lie d'amitié avec celui que son Bien-Aimé prend pour ami et se fait l'ennemi de celui que son Bien-Aimé prend pour ennemi ; il agrée ce que son Bien-Aimé agrée et se courrouce de ce qui courrouce son Bien-Aimé comme l'a dit le Prophète ﷺ à Abû Bakr ؓ à propos d'un groupe de Compagnons comptant parmi eux Suhayb et Bilâl :

« *Peut-être les as-tu mis en colère ? Si tu les as mis en colère, alors sache que c'est ton Seigneur que tu as mis en colère* ». *Abû Bakr leur demanda alors :* « *Ô mes frères ! Vous ai-je mis en colère ?* » - « *Non, lui répondirent-ils, qu'Allah t'accorde Son pardon !* ».

Ceci se produisit lorsque Sufyân Ibn Harb passa près d'eux et qu'ils dirent : « *Les sabres n'ont pas encore pris leur revanche sur l'ennemi d'Allah (désignant Abû Sufyân)* ». *Abû Bakr leur répliqua :* « *Osez-vous dire cela du maître de la tribu de Quraysh ?* », puis en informa le Prophète ﷺ. Il lui dit ce que nous avons précédemment rapporté, car ces hommes tinrent de tels propos, sous l'effet de la colère, pour défendre la cause d'Allah et en raison de leur parfaite alliance avec Allah et Son Envoyé et l'hostilité qu'ils vouaient à ses ennemis.

Dans un hadith divin authentique, le Prophète ﷺ rapporte que son Seigneur a dit :

---

[316]Coran, *al-mâ'ida* (S.5), 54.

« Mon serviteur ne cesse de s'approcher de Moi par les œuvres surérogatoires jusqu'à ce que Je l'aime. Or, lorsque Je l'aime, Je suis son ouïe par laquelle il entend, sa vue par laquelle il voit, sa main par laquelle il attrape, son pied par lequel il marche. Par Moi donc il entend, par Moi il voit, par Moi il attrape et par Moi il marche. S'il Me demande quelque chose, Je la lui donne, et s'il cherche refuge auprès de Moi, Je le lui accorde. En rien de ce que Je fais, Je n'hésite comme J'hésite à saisir l'âme de Mon serviteur croyant. Il déteste la mort et Je déteste lui faire mal, mais il doit nécessairement mourir ».[317]

Allah -exalté soit-Il- a dit qu'Il hésitait et l'hésitation est l'opposition entre deux volontés. Il aime ce que Son serviteur aime et déteste ce qu'il déteste. Son serviteur déteste la mort et donc Allah la déteste aussi comme Il l'a dit : *« Je déteste lui faire mal »*. Il a -exalté soit-Il- décrété la mort et donc Il veut qu'il meurt. Il a appelé cela une hésitation, puis a dit que c'est quelque chose qui doit immanquablement arriver. Il s'agit là d'un accord et d'une union dans ce qui est aimé, agréé et ordonné et dans ce qui est détesté, abhorré et interdit.

Union, incarnationnisme et extinction

On peut dire qu'il s'agit d'une union qualitative et non d'une union de deux essences, car c'est chose d'impossible. Celui qui adopte cette doctrine est un mécréant. C'est la doctrine des chrétiens, des chiites extrémistes, des mystiques ignorants comme les sectateurs d'al-Hallâj et leurs semblables.

On parle ici de l'union entre le Créateur et une créature en particulier. Quant à l'union absolue que soutiennent les monistes *-ahlu wahdati al-wujûd-* qui prétendent que l'existence

---

[317]Al-Bukhârî -Livre des exhortations attendrissantes (*riqâq*)- n° 6502.

de la créature n'est rien d'autre que l'existence du Créateur, c'est un pur rejet et reniement de l'Auteur de toute chose. Cette doctrine réunit toute sorte d'associationnisme.

Comme l'union est de deux types, l'incarnationnisme *-al-hu-lûl-* est de deux types : il y a des gens qui croient en l'incarnation d'Allah dans certaines personnes et des gens qui croient en l'incarnation d'Allah dans toute chose, à savoir la secte des Jahmites qui soutiennent que l'essence d'Allah est en tout endroit.

Il arrive à certains exaltés d'entre les gens porté à l'extinction *-fanâ'-* dans l'amour de ne point exister ou de ne point aimer qu'au travers de leur Bien-Aimé, d'effacer leur souvenir au profit de Celui qu'ils invoquent, d'oublier qu'ils se connaissent pour ne se fondre que dans Celui qu'ils connaissent ou de n'exister qu'au travers de Son existence au point de ne contempler que leur Bien-Aimé et Celui dont ils invoquent le nom. Cette perte de discernement, cette raison défaillante ainsi que cette ivresse les amènent à croire qu'ils sont leur Bien-Aimé. A l'instar de ce qui a été rapporté à propos d'une personne qui tomba à la mer et dont l'amant se jeta lui aussi après elle. Cette personne lui dit : « Moi, je suis tombé. Mais toi, qu'est-ce qui a causé ta chute ? » - « Je me suis évanoui en toi, et j'ai cru que j'étais toi ».

Nul doute que c'est une erreur et un égarement. Mais si cet état est dû à la force de l'amour et du souvenir (*dhikr*) [de l'être aimé] sans aucune cause prohibée ayant entraîné la perte de conscience, la personne victime de cet état est excusable. Elle n'encourt aucun blâme ni sanction pour les propos qui sortent de sa bouche dans cet état d'inconscience. Ainsi dit-on au sujet des sages d'entre les aliénés : « Ceux-là sont des gens à qui Allah a accordé la raison et inspiré des états spirituels. Il leur a ôté la raison et a maintenu leurs états spirituels ; en leur ôtant la raison, Il les a dispensés des obligations religieuses ».

Si, la cause pour laquelle il y a eu perte de connaissance est une cause prohibée, celui qui tombe dans un tel état d'ivresse n'est pas excusable bien qu'on ne le juge pas mécréant d'après l'avis le plus solidement établi d'entre les deux avis qui partagent les savants. De même sa prononciation de la formule de répudiation à l'encontre de sa femme n'est pas prise en considération selon l'avis le plus proche de la vérité d'entre les deux avis que soutiennent les savants, sachant que la divergence à ce sujet est notoire. Nous avions développé cette question et parlé de la distinction entre celui qui est capable de se maitriser et celui qui en est incapable dans la règle inhérente à cette situation[318].

De toute façon, l'extinction qui conduit la personne à cet état est déficient même s'il n'est pas responsable de ses actes. C'est la raison pour laquelle rien de similaire n'a été rapporté des Compagnons qui sont les meilleurs membres de cette communauté tout comme rien de similaire n'a été, rapporté, avant eux, du Prophète ﷺ qui est le meilleur des Envoyés quand bien même ces exaltés s'identifieraient, en quelque sorte, à l'évanouissement qui toucha Moïse عليه السلام.

La perte de connaissance a touché certains Suivants et membres des générations postérieures après avoir reçu des inspirations d'essence divine même si l'amour parfait implique nécessairement d'être en accord avec le bien-aimé dans ce qu'il aime et dans ce qu'il déteste, dans son alliance et dans son désaveu. Il est évident que celui qui aime Allah comme il faut, doit nécessairement détester Ses ennemis et aimer ce qui lui plaît des efforts fournis par ceux qui l'aiment, comme l'a dit le Très

---

[318]Voir le recueil *Majmû' al-fatâwâ* d'Ibn Taymiyya -chapitre « La répudiation prononcée par l'homme en état d'ivresse »-, volume 33, à partir de la page 102.

Haut : ❴*Allah aime ceux qui combattent pour Sa cause en rangs serrés tels un édifice solidement cimenté*❵[319].

Le celui qui aime d'un amour sans faille n'est pas affecté par le blâme ou par le reproche de qui que ce soit. Au contraire, cela l'incite à s'attacher à cet amour comme l'ont dit beaucoup de poètes à ce sujet. Ils sont les destinataires des reproches louables. Ils ne craignent pas ceux qui leur reprochent ce qu'Allah aime et agrée de lutte contre Ses ennemis. Beaucoup font ce genre de reproche. Quant au reproche fait à quelqu'un pour avoir commis quelque chose qu'Allah réprouve ou pour avoir omis d'accomplir ce qu'Allah aime, c'est un reproche juste et le fait de l'endurer patiemment n'est pas une attitude louable. Au contraire, il vaut mieux revenir à la vérité que de persister dans le faux. Ainsi apparaît la différence entre les blâmés qui font ce qu'Allah et Son Envoyé aiment, sans craindre le blâme de qui que ce soit et les blâmés qui commettent ce qu'Allah et Son Envoyé détestent et résistent patiemment aux reproches qui leur sont faits pour cela.

La crainte et l'espoir découlent de l'amour

Si l'amour est le fondement de toute action religieuse, la peur, l'espoir et d'autres vertus semblables impliquent nécessairement l'amour et y renvoient. Celui qui espère et qui est avide, est seulement avide de quelque chose qu'il aime, non de quelque chose qu'il hait. Celui qui a peur fuit ce dont il a peur afin d'atteindre ce qu'il aime. Allah a dit :

❴*Ceux qu'ils invoquent recherchent eux-mêmes, à l'envie, le moyen de se rapprocher le plus à leur Seigneur, espérant Sa mi-*

---

[319]Coran, *al-ṣaff* (S.61), 4.

séricorde et craignant Son châtiment. En vérité, le châtiment de ton Seigneur est redoutable﴿[320].

Il a également dit :

﴾*Ceux qui ont cru, qui ont accompli l'hégire et qui ont combattu pour la cause d'Allah, ceux-là espèrent la miséricorde d'Allah et Allah est Pardonneur et Miséricordieux*﴿[321].

« Sa miséricorde » est un nom réunissant tout bien, et « Son châtiment » un nom réunissant tout mal. La demeure de la miséricorde pure est le Paradis, la demeure du châtiment pur est l'Enfer. Quant au monde d'ici-bas, c'est la demeure de la tentation- *istidrâj*-.

La félicité la plus haute : contempler le visage d'Allah

Même si l'espoir est relatif à l'accession au Paradis, « le Paradis » est un nom réunissant toute félicité et la félicité la plus haute est de contempler le visage d'Allah comme ce qui est rapporté dans le *Sahîh* de Muslim d'après Thâbit, d'après 'Abd al-Rahmân Ibn Abî Laylâ, d'après Suhayb, lequel rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

« *Quand les gens qui méritent le Paradis y seront introduits, un héraut les interpelle : « Ô les gens du Paradis ! Vous avez, auprès d'Allah, une promesse dont Il veut pleinement s'acquitter à votre égard ! » - « De quoi pourrait-il s'agir, demanderont-ils ? N'a-t-Il pas illuminé nos visages ? N'a-t-Il pas alourdi nos pesées sur la balance du jugement ? Ne nous a-t-Il pas fait entrer au Paradis ? Ne nous a-t-Il pas sauvés de l'Enfer ? » Il ôtera alors le voile et ils Le regarderont. Il ne leur aura en effet rien accordé*

[320]Coran, *al-isrâ'* (S.17), 57.
[321]Coran, *al-baqara* (S.2), 218.

de plus aimable à leurs yeux que Le regarder »[322].

Cette vue d'Allah c'est la *ziyâda* (la récompense la plus belle mentionnée dans le Coran).[323]

A partir de là disparaît de toute évidence la confusion présente dans les paroles de celui qui dit : « Je ne T'ai pas adoré par désir de Ton Paradis, ni par peur de Ton Feu. Je T'ai seulement adoré par désir de Te voir ! » Celui qui tient de tels propos pense, ainsi que ceux qui le suivent, que dans ce qui est nommé « le Paradis » ne sont inclus que la nourriture, la boisson, les vêtements, le rapport charnel, l'audition etc., en lesquelles on jouit des choses créées. C'est cette voie qu'ont aussi empruntés ceux qui nient la vision d'Allah, notamment les Jahmites, ou ceux qui la confessent mais qui prétendent qu'on ne jouit pas de la vision même d'Allah, comme le soutient un groupe de savants dans le domaine du *fiqh*. Ceux-là s'accordent à dire que, dans ce qui est nommé « le Paradis » et « l'au-delà », n'est incluse que la jouissance de choses créées. C'est ainsi que l'un des shaykhs induit en erreur [dans leur commentaire de certains versets] a dit, en entendant les paroles suivantes d'Allah : ❴*Il en est parmi vous qui veulent la vie d'ici-bas et il en est parmi vous qui veulent l'au-delà*❵[324] : « où sont ceux qui veulent Allah ? »[325]. Un autre a dit à propos des paroles suivantes du Très-Haut :

[322]Muslim -Livre de la foi- n° 181.

[323]Allusion au verset suivant : (*A ceux qui auront fait parfaitement le bien reviendra la plus belle récompense -ḫusnâ- et davantage encore -ziyâda-*) [Coran, *Yûnus* (S.10), 26]. Le mot « *ḫusnâ* (la plus belle récompense) » est un superlatif féminin, le superlatif masculin étant « *aḫsan* », et la « *ziyâda* », à savoir la récompense plus belle encore que « *ḫusnâ* », le Prophète ﷺ l'a expliquée par la vue du visage d'Allah.

[324]Coran, Âl 'Imrân (S.3), 152.

[325]Dans son livre *al-istiqâma* (2/106), Ibn Taymiyya attribue ces paroles à

﴿En vérité, Allah a acheté aux croyants leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis, en vue de défendre Sa cause : tuer [l'agresseur] et se faire tuer [par lui]. C'est une promesse authentique qu'Il a prise sur Lui-même dans la Thora, l'Evangile et le Coran. Et qui est plus fidèle à sa promesse que le Seigneur ? Réjouissez-vous de la vente que vous avez faite. Et c'est là le très grand succès !﴾[326] :

« Si les personnes et les biens nous valent le Paradis, qu'en est-il de la vue d'Allah ? » Tout ceci parce qu'il pensait que le fait de regarder le visage d'Allah n'était pas inclus dans « le Paradis ».

La vérité, c'est que le Paradis est la demeure réunissant toute félicité et que la félicité la plus haute qu'on y trouve, c'est de contempler le visage d'Allah. Cela participe de la félicité que les serviteurs atteindront dans le Paradis comme le rapportent les textes. En revanche, un voile empêchera les gens de l'Enfer de voir leur Seigneur, puis ils entreront dans le Feu. Cependant, si celui qui tient ces propos est conscient de ce qu'il dit, le but de ces propos est d'affirmer : « Même si Tu n'avais pas créé d'enfer, ou même si Tu n'avais pas créé de paradis, il eut été nécessaire de T'adorer pour jouir du plaisir d'être proche de Toi et de Te regarder ». Le paradis dont il est question dans ces propos, ce sont les choses créées dont on jouit[327].

---

l'ascète Abû Bakr al-Shiblî.

[326]Coran, *al-tawba* (S.9), 111.

[327]Ce sont les choses créées du Paradis dont les bienheureux jouiront, sinon le Paradis inclut la vue d'Allah et le *dhikr*.

L'être humain ne peut pas agir sans amour ni volonté

Il est impossible qu'un être vivant agisse, fondamentalement, sans amour ni volonté ; quand bien même certains de ceux qui ont fait erreur, parmi les dévots, se le seraient imaginés et auraient eu pour opinion que la plénitude du serviteur, c'est qu'il ne lui reste fondamentalement plus de volonté.

La raison en est que l'extatique parle en état d'extinction *-fanâ'-* et que l'éteint, qui est absorbé par son aimé, a encore de la volonté et de l'amour, mais n'en a pas conscience. L'existence de l'amour est une chose, la volonté en est une autre, et en avoir conscience est encore autre chose.

Étant donné que [ces dévots] n'ont plus conscience de cet amour et de cette volonté, ils ont considéré qu'ils s'étaient éteints [dans leur bien-aimé]. C'est une erreur. On ne peut s'imaginer que le serviteur soit animé par rien d'autre sinon par quelque amour, haine et volonté. C'est pour cela que le Prophète ﷺ a dit : « Les noms plus véridiques sont *al-Hârith* (quêteur), et *al-Hammâm* (projetant) »[328]. Tout homme en effet mène une quête, à savoir son action, et a un projet, lequel est le fondement de la volonté.

Parfois, émerge du cœur, sous l'effet de l'amour d'Allah, ce qui l'incite à Lui obéir et, sous l'effet de Sa majesté et de la pudeur qu'il peut ressentir vis-à-vis de Lui, ce qui lui interdit de Lui désobéir, à l'instar de que 'Umar ﷺ a dit : « Quel excellent serviteur que Suhayb ! Même s'il n'avait pas peur d'Allah, il ne Lui désobéirait pas ! » C'est-à-dire qu'il ne Lui désobéirait pas même s'il n'avait pas peur de Lui. Qu'en serait-il alors s'il avait peur de Lui. Sa façon d'exalter la majesté d'Allah et de Le vénérer l'empêchaient de Lui désobéir.

---

[328]Abû Dâwûd -livre de l'éthique- n° 4950.

Celui qui espère et qui est empli de crainte, si sa crainte et son espérance sont respectivement liés au tourment que causerait le fait qu'Allah dresse un voile devant lui et au plaisir qu'il ressentirait lors de la manifestation d'Allah à lui, c'est là, comme on le sait, des conséquences de l'amour qu'il Lui voue. En effet, c'est l'amour qui a suscité son amour de la manifestation divine *-tajallî-* et sa crainte qu'un voile ne se dresse entre lui et Allah.

Tandis que si sa crainte se rattache à l'éventualité d'être tourmenté par une créature (l'Enfer en l'occurrence) et si son espoir se rattache à l'éventualité de jouir d'une créature (le Paradis en l'occurrence), il y est poussé, pour parvenir à son but, par l'adoration d'Allah qui englobe le fondement de l'amour d'Allah. S'il goutte à la douceur de l'amour d'Allah, il le trouvera plus doux que n'importe quel amour. C'est pourquoi, d'ailleurs, les gens du Paradis s'occupent de cette vertu plus qu'autre chose comme le prouve le hadith suivant : *« Il est inspiré aux gens du Paradis de glorifier la transcendance d'Allah comme il leur est inspiré de respirer »*[329]. Cela montre de manière évidente à quel point ils se délectent de l'invocation du nom d'Allah et de Son amour.

La peur d'être tourmenté par une chose créée et l'espoir de jouir d'une chose créée conduisent le serviteur à l'amour d'Allah qui constitue le fondement. Tout cela repose sur le fondement de l'amour.

---

[329]Muslim -Livre du Paradis et de la description de sa félicité et de ses habitants- n° 2835.

L'amour d'Allah, de l'Envoyé, des Compagnons et des œuvres pies

Le Livre et la Sunna ont traité de l'amour des serviteurs croyants pour leur Seigneur et de l'amour du Seigneur pour Ses serviteurs croyants comme dans les paroles suivantes du Très-Haut :

﴾*mais ceux qui ont la foi ont un amour plus intense pour Allah*﴿[330].

﴾*Allah fera en effet venir des gens qu'Il aimera et qui L'aimeront*﴿[331].

﴾*Dis : « Si vos pères, vos fils, vos frères, vos épouses, votre clan, des biens que vous avez acquis, un commerce dont vous redoutez la récession et des demeures qui vous sont agréables sont plus aimés de vous qu'Allah, Son Envoyé et l'effort sur Son chemin, et bien attendez donc l'échéance de l'ordre divin et Allah ne saurait guider le peuple des prévaricateurs »*﴿[332].

Dans les deux Sahîh, il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit :

« Trouve la douceur de la foi celui en qui il y a ces trois qualités. C'est quelqu'un de qui Allah et Son Envoyé sont plus aimés que tout autre, quelqu'un qui, aimant l'homme, ne l'aime que pour Allah, quelqu'un qui détesterait revenir dans la mécréance, après qu'Allah l'en a délivré, autant qu'il détesterait être jeté dans le feu »[333].

C'est d'ailleurs du fait de l'amour d'Allah qu'il est nécessaire d'aimer l'Envoyé d'Allah et les œuvres pies prescrites comme

---

[330]Coran, *al-baqara* (S.2), 165.

[331]Coran, *al-mâ'ida* (S.5), 54.

[332]Coran, *at-tawba* (S.9), 24.

[333]Al-Bukhârî -Livre de la foi- n° 16 et Muslim -Livre de la foi- n° 43.

le prouve la parole suivante d'Allah : ﴿... *plus aimés de vous qu'Allah, Son Envoyé et l'effort sur Son chemin* ...﴾[334]. Comme ce que l'on trouve dans les deux *Sahîh* dans lesquels on rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « *Par Celui qui tient mon âme en Sa main, aucun d'entre vous n'aura véritablement ma foi tant qu'il ne m'aime pas plus qu'il n'aime son fils, son père et tous les hommes* »[335]. Al-Bukhârî rapporte dans son *Sahîh* que 'Umar Ibn al-Khattâb ﷺ a dit : « Par Allah, ô Envoyé d'Allah, tu es celui que j'aime plus que quiconque, sinon moi-même » - « *Non, ô 'Umar, répondit le Prophète* ﷺ, *tu ne seras pas vraiment croyant tant que tu ne m'aimes pas plus que toi-même !* » - « *Par Allah, dit 'Umar, tu m'es plus cher que moi-même !* » - « *Bien, maintenant ô 'Umar, reprit le Prophète* ﷺ »[336].

Il en va de même pour l'amour des Compagnons du Prophète ﷺ et de ses proches. Ainsi trouve-t-on dans le *Sahîh* [d'al-Bukhârî] que le Prophète ﷺ a dit : « *Le signe distinctif de la foi, c'est d'aimer les Ansâr* [337] *et le signe distinctif de l'hypocrisie, c'est de détester les Ansâr* »[338].

L'Envoyé d'Allah ﷺ a également dit : « *Un homme qui croit en Allah et au Jour dernier ne détestera pas les ansâr* »[339]. 'Alî ﷺ a dit : « C'est un engagement de la part du Prophète illettré *-ummiyy-*[340] qui m'a garanti en personne que nul ne m'aimera sinon

[334]Coran, *at-tawba* (S.9), 24.

[335]Al-Bukhârî -Livre de la foi- n° 14 et Muslim -Livre de la foi- n° 44.

[336]Al-Bukhârî -Livre des serments et des vœux- n° 6632.

[337]Médinois ayant accueilli et soutenu le Prophète ﷺ quand il a émigré chez eux.

[338]Al-Bukhârî -Livre de la foi- n° 17.

[339]Muslim -Livre de la foi- n° 76.

[340]Il faut savoir que la société où le Prophète Muhammad ﷺ a vécu était une société à culture orale, qui se développe et se transmet sans le support

un croyant et que nul ne me détestera sinon un hypocrite »[341].

Dans les *al-sunan*, il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit à al-'Abbâs ؓ : « *Par Celui qui tient mon âme en Sa main, ils n'entreront pas au Paradis tant qu'ils ne vous aimeront pas pour Allah et pour le lien de parenté que j'ai avec vous* »[342]. Il entendait par là les descendants de Hâshim.

Il est rapporté, sur l'autorité d'Ibn 'Abbâs, que le Prophète ﷺ a dit : « *Aimez Allah pour ce qu'Il vous prodigue comme bienfaits, aimez-moi du fait de votre amour pour Allah et aimez les gens de ma Maison du fait de l'amour que vous me vouez* »[343].

A propos de l'amour du Seigneur pour Son serviteur, Allah le Très-Haut a dit :

﴿*Et Allah a adopté Ibrâhîm comme ami intime -khalîl-*﴾[344].

﴿*Il les aimera et ils L'aimeront*﴾[345].

﴿*... et agissez parfaitement car Allah aime ceux qui agissent parfaitement*﴾[346].

﴿*... et soyez équitables, car Allah aime ceux qui sont équitables*﴾[347].

---

des lettres écrites. Par ailleurs l'ange Jibril communiquait la Révélation divine au Prophète ﷺ par voie orale, puis le Prophète ﷺ retenait par cœur aussi bien ses termes que leurs significations. Sans recourir à l'écriture, il avait appris ce que personne n'avait appris. Dans ce contexte, le fait d'être *ummiyy* n'est pas un signe d'ignorance.

[341] Muslim -Livre de la foi- n° 78.

[342] Ahmad dans son *musnad* (1/207).

[343] Al-Tirmidhî -Les hauts faits- n° 3878.

[344] Coran, *an-nisâ'* (S.4), 69.

[345] Coran, *al-mâ'ida* (S.5), 54.

[346] Coran, *al-baqara* (S.2), 195.

[347] Coran, *al-hujurât* (S.49), 9.

❮Menez fidèlement le pacte conclu avec eux à son terme car Allah aime ceux qui craignent Allah❯[348].

❮Tant qu'ils agissent correctement à votre égard, agissez correctement avec eux. Allah aime ceux qui Le craignent❯[349].

❮Allah aime ceux qui combattent pour Sa cause en rangs serrés tels un édifice solidement cimenté❯[350].

❮Au contraire, celui qui respecte Son pacte et craint Allah, qu'il sache qu'Allah aime ceux qui Le craignent❯[351].

Quant aux actes qu'Allah aime, ce qui est imposé comme ce qui est préférable, qu'ils soient apparents ou cachés, ils sont nombreux et bien connus. Ainsi en est-il de Son amour pour leurs auteurs, à savoir les croyants, ces amis d'Allah qui sont emplis de crainte pieuse.

Cet amour est réel comme en parlent le Livre et la Sunna. Les Anciens de cette communauté, ses imâms en matière de savoir, les gens de la Sunna et du Hadith, ainsi que tous les shaykhs de la religion qui sont suivis et les maîtres du soufisme sont unanimes pour considérer qu'Allah est aimé pour Son essence, d'un amour vrai. C'est d'ailleurs l'amour le plus accompli comme l'a dit Allah le Très-Haut : *❮ceux qui ont la foi ont un amour plus intense pour Allah❯*[352]. De même Allah -exalté soit-Il- aime Ses serviteurs croyants d'un réel amour.

---

[348]Coran, *al-tawba* (S.9), 4.
[349]Coran, *al-tawba* (S.9), 9.
[350]Coran, *al-ṣaff* (S.61), 4.
[351]Coran, Âl 'Imrân (S.3), 76.
[352]Coran, *al-baqara* (S.2), 165.

Les négateurs de l'amour

Les Jahmites ont nié la réalité de l'amour, des deux côtés. Ils prétendent qu'il n'y a d'amour que lorsqu'il y a un rapport de correspondance entre l'amant et l'aimé, et qu'il n'y a pas de rapport de correspondance entre l'increé et le créé qui impliquerait cet amour.

Le premier qui introduisit cette innovation dans l'Islam est al-Ja'd Ibn Dirham au début du deuxième siècle [de l'hégire]. Il fut exécuté à Wâsit par Khâlid Ibn 'Abd Allah al-Qasrî l'Emir de l'Irak et de l'Orient. Il prononça un prêche le jour de la fête du sacrifice, puis dit : « Ô vous les gens ! Sacrifiez vos bêtes, qu'Allah accepte vos sacrifices ! Quant à moi, je vais sacrifier al-Ja'd Ibn Dirham, car il prétend qu'Allah n'a pas pris Ibrâhîm pour « ami intime », ni parlé d'une vraie parole à Moïse -Exalté et transcendé soit-Il au-delà des allégations d'al-Ja'd !-. Puis il descendit [de là où il se tenait] et l'exécuta.

Al-Jahm Ibn Safwân s'imprégna de cette doctrine au contact d'al-Ja'd, la soutint publiquement et engagea des controverses pour la défendre. C'est à lui qu'est attribué ce que disent les Jahmites. Salm Ibn Ahwaz, l'émir de Khurasan le tua à cause de cela.

Cette doctrine se déplaça ensuite chez les Mutazilites, les sectateurs de 'Amr Ibn 'Ubayd[353]. Elle prit une telle ampleur durant le règne du calife surnommé al-Ma'mûn[354] que celui-ci contraignit les grands imâms de l'islam et les poussa à se ranger derrière les Mutazilites en approuvant cette doctrine.

Le fondement de leur doctrine est emprunté aux associateurs et aix sabéens parmi les Brahmanes et à ceux qui s'adon-

[353]80-144 H/699-76.

[354]Abû al-'Abbâs al-Ma'mûn 'Abd Allah fils de Hârûn al-Rashîd, calife abbasside qui régna de 813 à 833.

naient à la philosophie et qu'aux innovateurs d'entre les Gens du Livre qui prétendaient que le Seigneur n'a absolument aucun attribut positif *-sifât thubûtiyya-*. Ceux-là sont vraiment des ennemis d'Ibrâhîm, l'ami intime d'Allah. Ils adorent les astres et construisent des temples pour les intelligences, les étoiles et d'autres choses. Ils nient, concernant la réalité des choses, qu'Ibrâhîm soit un ami intime d'Allah et que Moïse soit quelqu'un à qui Allah a parlé.

Le degré particulier de l'amitié intime d'Allah -khulla-

L'amitié intime *-khulla-* est l'amour parfait qui envahit celui qui aime comme il a été dit :

Tu as imprégné -takhallalta- les tréfonds de mon âme

et c'est pour cette raison qu'on appelle khalîl l'ami intime.

Ceci est attesté dans le *Sahîh* [d'al-Bukhârî] qui rapporte qu'Abû Sa'îd ﷺ rapporte de la bouche du Prophète ﷺ : *« Si j'étais disposé à choisir parmi les habitants de la terre un ami intime -khalîl-, j'aurais adopté Abû Bakr comme ami intime, mais votre compagnon est l'ami intime d'Allah »*[355], le Prophète faisait allusion à lui-même. Dans une autre version, il est rapporté que : *« Je me tiens pour dégagé de toute amitié intime avec quelqu'un. Et si j'étais disposé à choisir un ami intime parmi les habitants de la terre, je choisirais Abû Bakr »*[356]. On trouve aussi : *« Allah m'a adopté comme ami intime de même qu'Il a adopté Ibrâhîm comme ami intime »*[357].

[355]Muslim -Livre des mérites des Compagnons- n° 2383. D'après les données traditionnelles, c'est 'Abd Allah Ibn Mas'ûd qui rapporte ce hadith de la bouche du Prophète ﷺ et non Abû Sa'îd.
[356]Muslim -Livre des mérites des Compagnons- n° 2383.
[357]Muslim -Livre des mosquées- n° 532.

Le Prophète ﷺ a ainsi clairement expliqué qu'il ne convenait pas, pour lui, de prendre un ami intime parmi les créatures et que, si cela avait été possible, celui qui l'aurait le plus mérité aurait été Abû Bakr le véridique رضي الله عنه. Il s'est cependant décrit comme étant quelqu'un qui aime des gens comme lorsqu'il dit à Mu'âdh رضي الله عنه : « Par Allah, je t'aime ! »[358] et il fit le même témoignage aux Ansar[359]. Zayd Ibn Hâritha رضي الله عنه était le bien-aimé de l'Envoyé d'Allah ﷺ, de même que le fils de Zayd[360].[361]

'Amr Ibn al-'Âs lui demanda : « *Qui aimes-tu le plus parmi les gens ?* » - « *'Â'isha, répondit-il* » - « *Je te parle des hommes, dit 'Amr* » - « *Son père, dit-il* »[362]. Il dit à Fâtima : « *Ma chère fille, n'aimes-tu pas ce que j'aime ?* » « *Oh que si, répondit-elle* » - « *Alors aime 'Â'isha, dit-il* ».[363] Il fit ce témoignage devant al-Hasan رضي الله عنه : « *Ô mon Dieu, je l'aime ! Aime-le donc et aime celui qui l'aime !* »[364]. Les exemples allant dans ce sens sont nombreux.

Le Prophète ﷺ s'est décrit comme quelqu'un qui aime les gens tout en déclarant : « *Je me tiens pour dégagé de toute amitié intime avec quelqu'un. Et si j'étais disposé à choisir un ami intime parmi les habitants de la terre, je choisirais Abû Bakr* ».

Ainsi comprend-on que l'amitié intime est plus spécifique que le simple amour en tant qu'elle relève de sa perfection et imprègne le soupirant si profondément que, de son fait, l'être

---

[358] Ahmad dans son *Musnad* (5/245-247).

[359] Al-Bukhârî -Livre des hauts faits- n° 63.

[360] Usâma Ibn Zayd.

[361] Al-Bukhârî -Livre des expéditions- n° 4469 et Muslim -Livre des mérites des Compagnons- n° 2425.

[362] Muslim -Livre des mérites des Compagnons- n° 2384.

[363] Muslim -Livre des mérites des Compagnons- n° 2442.

[364] Muslim -Livre des mérites des Compagnons- n° 2421.

aimé est aimé pour son essence et non pour autre chose. En effet, ce qui est aimé pour autre chose que lui-même est aimé d'un amour bien moindre que cette autre chose.

Cette intimité avec Allah, *khulla*, dans ce qui constitue sa perfection, ne souffre aucune association ni rivalité puisqu'elle imprègne profondément celui qui aime. Elle renferme donc la perfection de l'unicité et la perfection de l'amour. Elle est incompatible avec la rivalité ou la mise en avant d'un autre, de sorte que l'être aimé est aimé pour son essence d'un amour dans lequel personne ne lui dispute sa place.

Ce genre d'amour ne convient qu'à Allah. Personne en effet ne doit être associé à Lui dans ce qu'Il mérite comme amour. Il est aimé pour Son essence et tout ce qui est aimé en dehors de Lui, lorsqu'il est aimé à bon droit, doit être aimé pour Lui. Tandis que tout ce qui est aimé pour autre qu'Allah, l'amour éprouvé pour lui est un amour vain. Ce monde est maudit, comme tout ce qu'il contient, sauf ce qui est destiné à Allah le Très-Haut[365].

L'amitié intime étant ainsi, on peut parfaitement comprendre que quiconque nie le fait qu'Allah soit aimé pour Son essence, nie la possibilité de Le prendre comme ami intime. De même, s'il nie le fait qu'Allah aime un de Ses serviteurs, il niera nécessairement le fait qu'Il les adopte comme amis intimes, dans le sens où le Seigneur aime et il est aimé par le serviteur de la façon la plus parfaite qui convient à l'adoration.

[Ceux qui ont nié l'amitié intime] nient aussi le fait qu'Allah ait parlé à Moïse, car ils nient qu'il réside en Allah un quel-

---

[365]Il est rapporté dans le recueil *al-Sunan* d'al-Tirmidhî (n° 2322), qu'Abû Hurayra ﵁ tint les propos suivants de la bouche de l'Envoyé d'Allah ﷺ : *« Ce monde est maudit, comme tout ce qu'il contient, à l'exception du dhikr d'Allah, de ce qui s'y rapporte, du savant et de celui qui apprend la science »*.

conque attribut ou un quelconque acte. Comme ils nient l'existence en Lui d'attributs tels que la vie, la puissance, la science ou qu'Il s'installe [sur Son Trône] ou qu'Il vienne. De même ils nient qu'Il parle ou qu'Il adresse la parole [à quelqu'un]. Telle est la réalité de leurs propos, ﴿*de même ceux qui étaient avant eux tinrent des propos semblables aux leurs. Leurs cœurs se ressemblent*﴾[366].

Aimer Allah ne se réduit pas à aimer le servir

Face à un Islam dominant et un Coran qui se récite partout, il ne peut être renié par quiconque manifeste son adhésion à l'Islam-, ces sectaires se sont alors mis à blasphémer à propos des noms d'Allah et à détourner les termes de l'emploi qui était le leur. Ils ont interprété l'amour des serviteurs pour Allah comme étant simplement un désir, de leur part, de Lui obéir ou de se rapprocher de Lui. Ceci trahit une grave ignorance. En effet, aimer se rapprocher de Celui dont on se rapproche dépend et découle de l'amour éprouvé pour Lui. Quand quelqu'un n'aime pas une chose, il n'est pas possible qu'il aime se rapprocher d'elle. Se rapprocher est un moyen d'accès. Or quand on aime le moyen d'accès, on aime, de ce fait, le but visé.

Il est impossible que le moyen d'accès à une chose soit aimé sans la chose elle-même et la même règle s'applique à l'adoration et à l'obéissance [à Allah]. Lorsqu'on dit à propos de l'Obéi et de l'Adoré qu'un individu déterminé aime Lui obéir et L'adorer, cet amour [pour Son obéissance et Son adoration] est lié à cet amour qui Lui est voué. Sinon celui qui n'est pas aimé, on n'aime ni lui obéir ni l'adorer.

Celui qui agit pour quelqu'un dans la seule perspective d'ob-

[366]Coran, *al-baqara* (S.2), 118.

tenir de lui une compensation ou pour repousser un châtiment, devient son obligé ou se dévoue pour lui, mais ne il lui ne voue aucunement de l'amour. Il ne faut donc pas dire qu'il l'aime et arguer en ce sens de son désir de lui obéir et de l'adorer. L'amour de ce qui est visé, même s'il implique nécessairement d'aimer le moyen d'y accéder ou l'absence de l'amour du moyen, cela exige qu'il soit exprimé à l'aide de deux termes : l'amour de la compensation et l'absence d'amour pour l'action [faite au service de ce but]. Quant à aimer Allah, il ne se rattache pas à un simple amour de la compensation.

Il n'y a qu'à considérer le cas de l'homme qui emploie un agent moyennant compensation ; on ne dira pas que l'agent aime son employeur de ce simple fait. Il arrive que l'homme emploie à son service quelqu'un qui ne l'aime pas ou qui peut même le détester. Il en va de même pour quelqu'un qui, par l'accomplissement d'une action, se rachète du châtiment de celui qui, autrement, le châtierait. On ne dira pas qu'il l'aime. Au contraire, il le détestera. De cette description qu'Allah a faite de Ses serviteurs croyants, à savoir qu'ils L'aiment, on comprend qu'il est impossible que son sens soit réduit au simple amour de l'action par laquelle ils obtiendraient quelques biens créés, sans que leur Seigneur ne soit absolument pas aimé.

De même, le terme « adoration » comprend l'amour empreint d'humilité comme cela a été dit précédemment. C'est pour cela que l'amour que les humains éprouvent les uns pour les autres est de différents degrés :

- L'attache *-'alâqa-* : c'est l'attachement du cœur à l'être aimé.

- L'emprise *-gharâm-* : c'est l'amour qui est inséparable du cœur.

- Le désir passionné -*'ishq*-.

- Enfin le dernier de ces degrés est « l'esclavage » -*tatayyum*-. C'est l'asservissement à l'être aimé. Le *mutayyam* est l'être asservi. Le *taym* d'Allah c'est le serviteur d'Allah. Le soupirant se rappelle continuellement de son bien-aimé. Il lui est asservi et il lui témoigne de l'humilité.

De même l'expression « le retour contrit à Lui » -*inâba ilayh*- exige également l'amour, ainsi que d'autre expressions semblables comme on l'a indiqué précédemment.

L'amour d'Allah, un amour réel, loin de toute interprétation métaphorique

Si ce qu'ils disaient était vrai, [les textes canoniques] seraient des métaphores en raison de ce qu'ils comporteraient comme ellipses et sous-entendus sachant que la métaphore ne s'emploie qu'avec un contexte -*qarîna*- qui met en évidence le sens voulu. Or tout le monde sait qu'il n'y a rien dans le Livre d'Allah et dans la Sunna de Son Envoyé qui réfute le fait qu'Allah soit aimé et que ce qui est aimé n'est rien d'autre que les actions. Il n'y a ni preuves dans ces textes, ni preuves en dehors de ces textes tout comme il n'existe pas de preuves intellectuelles en faveur de ce qu'ils soutiennent. Parmi les caractéristiques de la métaphore, il y a la validité d'en affirmer la négation, ce qui implique la validité d'affirmer qu'Allah n'aime pas et qu'Il n'est pas aimé, à l'instar de leur imâm al-Ja'd Ibn Dirham qui a affirmé qu'Allah n'avait pas adopté Ibrâhîm comme ami intime ni parlé à Moïse d'une parole vraie. Or, tout le monde sait qu'une telle négation est impossible selon l'avis unanime des savants musulmans. Il ne s'agit donc pas de métaphore mais bel et bien d'un amour réel comme le prouve le consensus.

En plus, Allah a bien fait la distinction entre le fait de L'aimer et le fait d'aimer agir pour lui dans Sa parole : ❮... *plus aimés de vous qu'Allah, Son Envoyé et l'effort sur Son chemin ...*❯[367] comme Il a fait la distinction entre le fait de L'aimer et le fait d'aimer Son Envoyé dans Sa parole : ❮... *plus aimés de vous qu'Allah, Son Envoyé ...*❯[368].

Si le but recherché par le fait de L'aimer, n'était rien d'autre que l'amour de l'action, on tomberait dans la répétition ou dans ce qu'on appelle la jonction du particulier au général. Or les deux possibilités sont en opposition avec le sens apparent du texte et il n'est permis d'y recourir que lorsqu'il y a une preuve qui met en évidence le sens voulu.

Comme il n'est pas permis d'interpréter l'amour d'Allah comme étant l'amour de Son Envoyé, de même il n'est pas permis de l'interpréter comme étant un simple désir d'agir pour Lui-même si le fait de L'aimer implique nécessairement d'aimer Son Envoyé et d'aimer agir pour Lui. En plus, dire qu'on aime un être pour exprimer le simple fait d'aimer lui obéir et non pas de l'aimer lui-même est une expression qui n'est pas connue dans la langue, ni au sens propre, ni au sens figuré. Aller dans ce sens est un dévoiement manifeste.

Comme nous l'avons établi en divers endroits des règles majeures *-al-qawâ'id al-kubrâ-*[369], il n'est pas permis qu'un autre qu'Allah soit aimé et désiré pour son essence, comme il n'est pas possible qu'un autre qu'Allah soit existant de par son essence. C'est qu'il n'y a de Seigneur qu'Allah et il n'y a de dieu *-ilâh-* qu'Allah. Le « *ilâh* » c'est l'Adoré *-ma'bûd-* qui mérite d'être aimé pour Son essence et d'être vénéré pour Son essence,

---

[367]Coran, *at-tawba* (S.9), 24.
[368]Coran, *at-tawba* (S.9), 24.
[369]Voir par exemple le recueil *Majmû' al-fatâwâ* (10/607).

d'un amour et d'une vénération parfaits.

L'amour d'Allah est inscrit dans la prime-nature -fitra- de l'homme

Tout enfant naît selon la prime-nature *-fiṯra-*. Allah -exalté soit-Il- a prédisposé les cœurs à ce que, dans tout ce que les cœurs aiment et désirent, il n'y ait rien qui ne les apaise et qui ne constitue leur destination finale hormis Allah seul. Sinon, en dépit de tout ce qu'apprécie celui qui aime, qu'il s'agisse de nourriture, de vêtements, de ce qui se donne à voir, de ce qui peut être écouté ou touché, il constatera que son cœur recherche autre chose à vénérer et à laquelle il pourra recourir tout en y trouvant la sérénité [nécessaire], recherchant, au milieu de toutes ces choses, ce qui ressemble le plus à l'objet de sa quête. C'est pourquoi Allah -exalté soit-Il- a dit dans Son Livre : ﴿*N'est-ce pas en invoquant le nom d'Allah que s'apaisent les cœurs*﴾[370]. Dans un hadith authentique rapporté par 'Iyyâḏ Ibn Ḫimâr ﷺ, le Prophète ﷺ relate les paroles suivantes d'Allah le Très-Haut :

> « *J'ai créé Mes serviteurs originellement croyants -ḫunafâ'-, mais les démons les ont détournés de leur religion, leur interdisant ce que je leur ai rendu licite et leur ordonnant de M'associer ce pour quoi Je ne fis descendre aucune autorité* ».[371]

D'après les deux *Saḫîḫ* Abû Hurayra ﷺ rapporte que l'Envoyé d'Allah ﷺ a dit :

> « *Tout enfant naît selon la prime-nature. Ce sont ses parents qui en font un juif ou un chrétien. De même que la bête produit une*

---

[370]Coran, *al-ra'd* (S.13), 28.

[371]Muslim -Livre 51. Chapitre 16- n° 2865.

bête complète. Vous n'en trouverez pas une qui soit mutilée ».

Abû Hurayra ﷺ dit ensuite :

« Lisez si vous voulez : ﴾*Ainsi donc, redresse ton visage vers la religion, en croyant originel, en suivant la prime nature -fiṯra- selon laquelle Allah a prédisposé les hommes. Point de changement à la création d'Allah. C'est là la religion droite*﴿[372] ».[373]

Nier l'amour d'Allah, c'est nier qu'Il soit le Seigneur du monde et nier qu'Il soit divinisé et adoré

De même, toutes les qualités de perfection que les cœurs sont naturellement prédisposés à aimer, c'est Allah qui les mérite à leur plus haut niveau. Et tout ce qu'il y a d'aimable dans autre que Lui, c'est Lui -exalté soit-Il- qui en est la source. Il mérite d'être aimé de manière réelle et parfaite.

Nier l'amour du serviteur pour son Seigneur c'est en vérité nier qu'Il soit divinisé et adoré. De même nier Son amour pour Son serviteur implique nécessairement de nier Sa volonté, négation qui, de son côté, implique nécessairement de nier qu'Il est le Seigneur et le Créateur. De la négation de l'amour s'ensuit donc nécessairement qu'on nie qu'Allah est le Seigneur des univers et c'est justement là la doctrine des partisans du dépouillement d'Allah de Ses attributs et de la négation *-ahlu al-ta'ṯîl wa al-juẖûd-*.

Toutes les traditions antérieures à la nôtre, dans leurs legs et sentences remontant à Moïse ﵇ et Jésus ﵇, ont consacré comme l'une des plus importantes recommandations le fait que

---

[372]Coran, *ar-rûm* (S.30), 30.

[373]Al-Bukhârî -Livre des funérailles. Chapitre 79- n° 1358 et Muslim -Livre du Décret. Chapitre 6- n° 2658.

tu aimes Allah de tout ton cœur, de tout ton esprit et de tout ton vouloir. C'est celle-là la réalité de la voie de la saine nature et la confession d'Ibrâhîm ﷺ qui constitue le fondement de la Loi de la Thora, de l'Evangile et du Coran.

La négation de l'amour d'Allah est tirée des croyances des associateurs et des sabéens qui sont les ennemis d'Ibrâhîm l'ami intime d'Allah. Elle a été reprise par ceux qui ont été d'accord avec eux sur ce point parmi les philosophes, les théologiens scolastiques, les docteurs de *fiqh* et les auteurs d'innovations blâmables. Cette doctrine a pris de l'ampleur chez les Qarmates, une secte ésotériste faisant partie des Ismaéliens. Voilà pourquoi l'ami intime d'Allah et l'imâm des croyants originels (Ibrâhîm) a dit : ﴾*Voyez-vous ces idoles que vous adorez, vous et vos lointains ancêtres ? Eh bien ! Sachez qu'elles ne sont pour moi que des ennemis, sauf le Seigneur des univers*﴿[374] et il dit : ﴾*Je n'aime pas ceux qui déclinent*﴿[375]. Allah a aussi dit : ﴾*le Jour où ni les biens, ni les enfants ne seront d'aucune utilité, sauf celui qui vient à Allah avec un cœur sain*﴿[376]. C'est-à-dire sain de l'associationnisme.

Quant à leurs (les Jahmites) propos selon lesquels il n'y aurait pas de rapport de correspondance entre le créé et l'incréé qui impliquerait la possibilité pour le serviteur d'aimer son Seigneur et de jouir de Sa vue, ce sont des propos généraux. S'ils entendent par le rapport de correspondance qu'il n'existe pas entre eux d'enfantement, cela est vrai. S'ils entendent par là l'absence du rapport qui est entre le mâle et la femelle, ou entre le mangeur et le mangé et d'autres rapports de ce genre, cela est également vrai. S'ils entendent par là l'absence d'un rapport qui exigerait que l'un des deux soit aimant et adorant et que

---

[374]Coran, *al-shu'arâ'* (S.26), 75-77.
[375]Coran, *al-an'âm* (S.6), 76.
[376]Coran, *al-shu'arâ'* (S.26), 88-89.

l'autre soit aimé et adoré, c'est là le cœur du sujet. Nier cela c'est s'opposer [à la réalité] de l'objet recherché. Il suffit pour les réfuter de dire que leur raisonnement ne tient pas. D'ailleurs il n'y a pas de rapport de correspondance qui implique l'amour parfait, si ce n'est le rapport de correspondance entre la créature et le Créateur en dehors duquel il n'y a pas d'autre dieu, qui est ﴾*Dieu dans le ciel et Dieu sur la terre*﴿[377], ﴾*et à Lui revient l'exemple suprême dans les cieux et sur la terre*﴿[378]. La réalité de la doctrine de ces gens-là c'est, en vérité, le rejet de l'idée qu'Allah soit adoré.

D'ailleurs, cette doctrine (le fait qu'Allah soit aimé et adoré) a été approuvée par divers groupes soufis d'entre les théologiens scolastiques -*mutakallimûn*- qui nient la possibilité qu'Allah aime, au vrai sens du terme. Ils confessent, en effet, le fait qu'Allah soit aimé, mais soutiennent qu'il est impossible qu'Il soit aimant. Ce sont des gens qui ont emprunté la voie soufie tout en gardant les idées des théologiens scolastiques qu'ils avaient adoptées auparavant. Ils ont donc pris des soufis leur doctrine sur l'amour bien que cela leur ait causé de nombreuses confusions à ce sujet.

Cette négation [de l'amour] a en fait pour origine la doctrine des Mutazilites et de leurs semblables, les Jahmites. Quant à l'amour du Seigneur pour Son serviteur, ils le nient avec force et se divisent sur cette question en deux groupes :

- Les uns l'interprètent comme les actions mêmes que le serviteur aime. Ils font donc de l'amour d'Allah Sa création même.
- Les autres expliquent cet amour par le fait qu'Il veut ces

[377]Coran, *al-zukhruf* (S.43), 84.

[378]Coran, *al-rûm* (S.30), 27.

actions. Nous nous étions étendus sur cette question dans « Les règles relatives aux attributs et au décret divins »[379]. Il n'y a pas lieu d'en parler ici.

Tout le monde sait que le Livre, la Sunna et le consensus des Anciens de la communauté prouvent qu'Allah aime et agrée ce qu'Il prescrit de faire parmi les choses obligatoires et préférables même s'ils n'ont pas d'existence avérée et qu'Il veut l'existence de choses qu'Il déteste et haït parmi les choses concrètes et les actions comme la perversité et la mécréance. Il a dit en effet : ﴾*Et Allah n'aime pas le désordre*﴿[380] et Il a dit : ﴾*De Ses serviteur, Allah n'aime pas la mécréance*﴿[381].

Ce que l'on vise ici, c'est seulement de parler de l'amour des serviteurs pour leur Dieu. Il apparaît de toute évidence qu'il constitue le fondement des actes de la foi. Il n'y avait pas de divergence là-dessus entre les Anciens de la communauté parmi les Compagnons, ni entre ceux qui les ont suivis dans le bien.

Du samâ' coranique qui stimule l'amour authentique d'Allah au *samâ'* innové qui excite les passions

Ceux-ci stimulaient cet amour par ce qu'Allah avait prescrit de stimuler, à savoir les divers types d'actes d'adoration légaux comme la connaissance spirituelle profonde *-al-'irfân al-îmânî-* et l'audition du Furqân (Coran) *-al-samâ'u al-qur'ânî-*. Allah a dit en effet :

---

[379]Ce titre ne se trouve pas dans la liste d'ouvrages d'Ibn Taymiyya. Peut-être fait-il allusion à son épître *al-tadmuriyya.*

[380]Coran, *al-baqara* (S.2), 105.

[381]Coran, *al-zumar* (S.39), 7.

﴾Et c'est ainsi que Nous t'avons révélé un Esprit procédant de Notre Ordre, alors qu'auparavant tu ne savais ni ce qu'était le Livre ni ce qu'était la foi. Nous en avons fait une lumière par laquelle Nous guidons qui Nous voulons d'entre Nos serviteurs. Et tu conduis sans conteste sur une voie de rectitude, la voie d'Allah, à qui appartient ce qui est aux cieux et ce qui est sur la Terre. N'est-il pas vrai que le destin de toute chose est de retourner à Allah ?﴿[382].

Plus tard, émergèrent parmi les divers groupes de théologiens scolastiques -Mutazilites et autres- des gens qui nièrent cet amour et émergèrent parmi les soufis des gens qui cherchaient à le stimuler par diverses formes d'audition innovée comme l'écoute du *taghbîr*[383] et l'écoute de la *mukâ'* et de la *tasdiya*[384]. Ils écoutaient les paroles et les poèmes qui excitaient le genre d'amour stimulable dans tout cœur ; tout cela pouvait toucher tant celui qui aime les idoles, la croix, les enfants, ses frères, son pays, les éphèbes ou les femmes que celui qui aime le Tout-Miséricordieux. Seulement les shaykhs qui assistaient à ce genre de cérémonies imposaient comme règle restrictive le choix convenable de l'endroit, de l'ambiance et des assistants et exigeaient parfois la présence d'un shaykh qui protégerait le rituel contre Satan.

Il y eut par la suite un laisser aller au point de dégénérer en

---

[382]Coran, *al-shûrâ* (S.42), 52-53.

[383]Dans la page 576 du 11ème volume du *Majmû' al-fatâwâ*, on trouve cette définition d'Ibn Taymiyya du *taghbîr* : « Il consiste à frapper avec des baguettes sur une peau pour donner une cadence à la voix de l'homme et une mélodie ».

[384]La *mukâ'*, c'est le fait de siffler *-safîr-* et la *tasdiya*, c'est le fait de claquer *-tasfiq-* des mains. Allah a dit à propos des païens : (*Leur prière auprès de la Maison* (la Kaaba) *n'est que sifflements et claquements des mains*) [Coran, *al-anfâl* (S.8), 35].

différentes sortes d'actes de désobéissance, voire en différentes sortes de perversité. Pire encore, des groupes tombèrent dans de la mécréance flagrante, de sorte qu'ils s'extasièrent sur des genres de poèmes comportant des paroles blasphématoires et des hérésies qui constituent l'un des genres les plus graves de corruption.

Ce que ces cérémonies suscitent chez eux comme états est très proche des états que suscitent, chez les mystiques d'entre les associateurs et les Gens du Livre, leurs rites.

L'authenticité du *samâ'* repose sur la conformité à la voie du Prophète ﷺ

Ce que soutiennent les shaykhs qui veillent sur la rectitude du cheminement spirituel *-muhaqqiqîn-* va dans le sens de la parole suivante d'al-Junayd : « Celui qui s'astreint à la pratique du *samâ'*, le *samâ'* sera une source de tentation pour lui, tandis que celui que le *samâ'* prend sans qu'il ne s'y attende y trouvera de la sérénité ».

Cela signifie que se réunir pour assister à ce *samâ'* récemment inventé n'a été ni prescrit ni ordonné. Il ne faut pas prendre ce *samâ'* comme une pratique religieuse, ni comme moyen de se rapprocher d'Allah. Les moyens de se rapprocher d'Allah et les actes d'adoration ne sont recevables que des Envoyés d'Allah. Comme il n'y a d'interdit que ce qu'Allah a interdit, de même il n'y a de religion que ce qu'Allah a prescrit. Allah dit en effet : ﴾*Auraient-ils des associés qui leur auraient prescrit, en fait de religion, quelque chose qu'Allah n'a point autorisé*﴿[385].

C'est pour cette raison, d'ailleurs, qu'Allah a dit : ﴾*Dis : « Si vous aimez Allah, alors suivez-moi ! Allah vous aimera et vous*

[385]Coran, *ash-shûrâ* (S.42), 21.

pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Très-Miséricordieux »)[386]. Il a ainsi décrété que leur amour d'Allah exige d'eux de suivre Son Envoyé et Il a décrété que leur conformité à Son Envoyé implique l'amour d'Allah pour eux.

Ubayy Ibn Ka'b ﷺ a dit :

> « Je vous recommande de vous maintenir sur le chemin de rectitude et de vous attacher à la Sunna prophétique. Il n'est pas de serviteur qui, sur le chemin de rectitude et la Sunna, invoque le nom d'Allah et dont la peau frissonne par crainte d'Allah, sans que ses péchés ne se détachent de lui et ne tombent comme tombent les feuilles sèches d'un arbre. Il n'est pas de serviteur qui, sur le chemin de rectitude et la Sunna, évoque Allah dans la solitude, les yeux débordants, par crainte d'Allah, sans que le Feu n'évite de le toucher pour toujours. Cheminer avec modération sur la voie [d'Allah] et la Sunna est meilleur que déployer ses efforts à contre-courant de cette voie. Veillez à ce que vos œuvres, que vous accomplissez avec grand effort ou modération, soient conformes à la voie et aux pratiques des prophètes ».[387] Ce sujet a été développé ailleurs.

Si ce genre de *samâ'* faisait partie de ce que la religion ordonne ou juge préférable et réforme les cœurs pour qu'ils se vouent à l'Adoré, l'Aimé, il y aurait des arguments scripturaires en auraient prouvé le bien-fondé. Tout le monde sait que durant les trois premiers siècles à propos desquels le Prophète ﷺ a dit : « *Les meilleurs siècles sont celui durant lequel j'ai été investi de la fonction prophétique, puis le siècle suivant, puis le siècle suivant* »[388], aucun des gens du bien et de l'attachement à la reli-

[386]Coran, *Âl 'Imrân* (S.3), 31.

[387]Abû Nu'aym dans *hilyatu al-awliyâ'* (1/250-256)

[388]Al-Bukhârî -Livre des mérites des Compagnons. Chapitre 1- n° 3650. Il est rapporté dans les termes suivants : « *Les meilleurs gens de ma communauté*

gion n'a assisté à ces réunions de *samâ'* innové en vue de rendre les cœurs bons, ni au Hedjaz, ni en Syrie, ni au Yémen, ni en Irak, ni en Egypte, ni dans le Khurasan. C'est pourquoi les imâms en matière de savoir, comme l'imâm Ahmad et d'autres, le réprouvèrent. Il est même considéré comme une invention des hérétiques *-zindîq-* par al-Shâfi'î qui a dit : « Quand j'étais à Bagdad, les hérétiques avaient inventé une pratique qu'ils nommaient *taghbîr*. C'est une pratique par laquelle ils détournaient les gens du Coran ».

Quant à ce que l'homme entend, sans le vouloir, de ces choses, il ne s'ensuit ni interdiction, ni blâme comme s'accordent à le dire les imâms en matière de savoir. Voilà pourquoi le blâme et l'éloge s'appliquent à l'écoute et non pas au simple fait d'entendre. Celui qui écoute la récitation du Coran en sera récompensé, tandis que celui qui l'entend sans intention, ni volonté, n'en sera pas récompensé car *« Les actes ne valent que par les intentions »*[389].

Il en va de même pour ces choses divertissantes que la religion interdit d'écouter. Si quelqu'un les entend sans intention de les écouter, il n'encourt aucun blâme. Si quelqu'un entend un vers qui convient à un état en lui, et que ce vers stimule ses bonnes dispositions endormies ou que cet homme se le représente sous forme d'une image, ou quelque chose de ce genre, cela ne fait pas partie de ce qui est interdit. Ce qui est louable et excellent c'est le mouvement de son cœur -qu'Allah et Son Envoyé aiment- vers l'amour d'Allah qui implique l'accomplissement de ce qu'Allah aime et l'abandon de ce qu'Il réprouve. Tel est le cas de cet homme qui, en passant près d'une maison, entendit dire :

---

sont ceux qui ont vécu dans le siècle durant lequel j'ai été envoyé, puis leurs successeurs, puis les successeurs de ces derniers ».

[389]Al-Bukhârî -Livre du commencement de la Révélation- n° 1.

Chaque jour tu joues au caméléon
Il serait bon pour toi de changer de comportement

Il en tira une allusion *-ishâra-* qui correspondait à son état. Les allusions relèvent en effet du domaine de l'analogie, de la considération de la chose pour en tirer des leçons édifiantes *-i'tibâr-* et des paraboles.

Description par le Coran du samâ' des croyants et sa condamnation de ceux qui s'en détournent

La question du *samâ'* est vaste et étendue. Nous en avions parlé ailleurs[390]. Ce qui est visé ici, c'est que les objectifs recherchés par ceux les novices *-murîd-* se réalisent par le *samâ'* imprégné de la foi, coranique, prophétique, religieuse et légale, à savoir le *samâ'* des prophètes, le *samâ'* des gens versés dans le savoir, le *samâ'* des détenteurs de la vraie et authentique gnose et le *samâ'* des croyants. Allah le Très-Haut dit à leur sujet :

﴾*Voilà ceux qu'Allah a comblé de faveurs, parmi les prophètes issus de la descendance d'Adam et aussi parmi ceux que Nous avons transportés dans l'arche avec Noé, et parmi la descendance d'Ibrâhîm et d'Israël et parmi ceux que Nous avons guidés et élus. Lorsqu'on leur récite les versets du Tout-Miséricordieux, ils tombent prosternés et en pleurs*﴿[391].

﴾*Dis-leur* : « *Croyez-y* (le Coran) *ou bien n'y croyez pas* ! *Ceux qui ont reçu la science avant sa révélation tombent prosternés, la face contre la terre, lorsqu'on le récite devant eux. Ils disent* : « *Gloire à la transcendance de notre Seigneur* ! *C'était la promesse de notre Seigneur. La voilà réalisée* » *Et ils tombent sur la*

---

[390]Voir par exemple *Majmû' al-fatâwâ* (11/557) et *al-Istiqâma* (1/216).
[391]Coran, Maryam (S.19), 58.

face en pleurant, et cela ne fait qu'accroître leur humilité »❵[392]

❴*... et lorsqu'ils entendent ce qui a été descendu sur l'Envoyé, tu vois leurs yeux déborder de larmes, tant ils y reconnaissent la vérité. Ils disent : « Seigneur ! Nous croyons, inscris-nous donc avec les témoins »*❵[393].

❴*Les véritables croyants sont ceux dont les cœurs palpitent à la mention d'Allah, dont la foi augmente à l'écoute de Ses versets et qui s'en remettent à leur Seigneur*❵.[394]

❴*Allah a fait descendre le plus beau des récits : un Livre harmonieux où alternent [les promesses et les menaces, les histoires et les lois, les qualités des gens du bien et les qualités des gens du mal, les noms d'Allah et Ses attributs] -mathânî-. Les peaux de ceux qui craignent leur Seigneur frissonnent [à l'écoute des versets qui inspirent la crainte], puis elles s'adoucissent [à l'écoute des versets qui inspirent le désir du Paradis] et leurs cœurs s'apaisent au Rappel d'Allah*❵.[395]

Tout en faisant l'éloge de ceux qui s'adonnent à ce genre de *samâ'*, Allah a blâmé ceux qui s'en détournent comme dans les versets suivants :

❴*Untel, parmi les gens, se paie des propos divertissants pour égarer les autres hors du chemin d'Allah, ceux-là subiront un châtiment d'ignominie. Quand on lui récite Nos versets, il s'en détourne avec orgueil, comme s'il ne les avait pas entendus ou comme s'il était dur d'oreille. Eh bien, fais-lui l'annonce d'un*

---

[392]Coran, *al-isrâ'* (S.17), 107-109.

[393]Coran, *al-mâ'ida* (S.5), 83.

[394]Coran, *al-anfâl* (S.8), 2.

[395]Coran, *az-zumar* (S.39), 23.

châtiment douloureux﴾[396]

﴿Ceux qui, lorsque les versets de leur Seigneur leur sont rappelés, ne s'en détournent pas comme s'ils étaient sourds et aveugles﴾[397].

﴿Qu'ont-ils donc à se détourner du rappel ? On dirait des onagres effarouchés, en fuite devant un lion﴾[398].

﴿Les pires bêtes au regard d'Allah sont celles qui sont sourdes, muettes et qui sont incapables de raisonner. Si Allah leur avait reconnu un quelconque mérite, Il leur aurait accordé d'entendre ; mieux encore l'eut-Il fait qu'ils tourneraient le dos en s'éloignant﴾[399].

﴿Et ceux qui avaient mécru dirent : « N'écoutez pas ce Coran, mais couvrez sa récitation de voix confuses, manière de le vaincre »﴾[400]. Il y a plusieurs versets semblables dans le Coran.

Hadiths et traditions sur le samâ' des croyants

C'est ce *samâ'* qui était celui des Anciens de la communauté, de ses éminents shaykhs et de ses imâms en matière de savoir comme les Compagnons, les Suivants et les shaykh qui vinrent après eux, notamment Ibrâhîm Ibn Adham, al-Fuḏayl Ibn 'Iyyâḏ, Abû Sulaymân al-Dârânî, Ma'rûf al-Karkhî, Yûsuf Ibn Asbâṯ, Ḫudhayfa al-Mar'ashî[401] et leurs semblables.

'Umar Ibn al-Khaṯṯâb ﵁ disait à Abû Mûsâ al-Ash'arî ﵁ : « Ô Abû Mûsâ, rappelle-nous notre Seigneur ! » Il récitait alors

[396]Coran, Luqmân (S.31), 6.

[397]Coran, *al-furqân* (S.25), 73.

[398]Coran, *al-mudhdhaththir* (S.74), 49-51.

[399]Coran, *al-anfâl* (S.8), 22-23.

[400]Coran, *fuṣṣilat* (S.41), 26.

[401]Soufi connu pour son ascèse et son scrupule religieux. Il est mort en 207/822-823. Voir *ṣafwatu al-ṣafwa* d'Ibn al-Jawzî '4/268-270).

le Coran et pendant ce temps-là, ils l'écoutaient et pleuraient.

Quand les Compagnons de Muhammad ﷺ se réunissaient, ils demandaient à l'un d'eux de réciter le Coran. Quand il récitait, tout le reste écoutait attentivement.

Il est établi dans le *Sahîh* que le Prophète ﷺ passa près d'Abû Mûsâ al-Ash'arî ﵁ pendant qu'il récitait le Coran. Il se mit à l'écouter attentivement puis dit : « *Assurément, cet homme a reçu une des flûtes de la Famille de David* »[402].

Le Prophète ﷺ dit [à Abû Mûsâ] :

> « *Je suis passé près de toi hier, pendant que tu récitais le Coran, et je me suis mis à écouter attentivement ta récitation* ». *[Abû Mûsâ] lui répondit* : « *Si j'avais su que tu écoutais, j'aurais rendu, pour toi, ma voix encore plus belle* ».[403]

Il dit :

> « *Embellissez le Coran de vos voix* »[404].

> « *Quand un homme récite le Coran avec sa belle voix, Allah l'écoute avec plus d'attention -ashaddu udhunan- qu'un maître au chant de son esclave-chanteuse -qayyina-* »[405].

L'expression *ashaddu udhunan*[406] signifie « Ecouter avec plus d'attention *-ashaddu istimâ'an-* » comme dans la parole suivante d'Allah : ﴾*Il* (le ciel) *tendra l'oreille -wa adhinat- à son*

---

[402]Al-Bukhârî -Livre des mérites du Coran. Chapitre 31- n° 5048 et Muslim -Livre de la prière des voyageurs et son raccourcissement. Chapitre 34- n° 793.

[403]Al-Hâkim dans *al-Mustadrak* (3/466).

[404]Abû Dâwûd n° 1468.

[405]Ibn Mâja -Livre de l'accomplissement de la prière. Chapitre 176- n° 1340.

[406]« *ashaddu udhunan* » : prêter l'oreille avec plus d'attention. « *udhun* » signifie oreille.

Seigneur, et s'exécutera❫[407].

« L'attention avec laquelle Allah écoute un prophète à la belle voix en train de réciter mélodieusement et à haute voix le Coran dépasse toute autre écoute ».[408]

« Il n›est pas des nôtres celui qui ne donne pas un ton mélodieux à sa récitation du Coran ».[409]

Ce *samâ'* renferme comme extases sublimes, nobles saveurs, connaissances supplémentaires et comme état éminents, ce qu'aucun discours ne peut embrasser et ce qu'aucun livre ne peut contenir ; de même ce que la méditation du Coran et sa compréhension procurent comme accroissement du savoir et de la foi, aucun exposé ne peut le cerner.

Aimer Allah exige de suivre Muhammad ﷺ

Ce dont il faut être bien conscient, c'est qu'Allah a dit dans Son Livre : ❬*Dis : « Si vous aimez Allah, alors suivez-moi ! Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés »*❫[410]. Certains savants parmi les Anciens ont dit : « Du vivant de l'Envoyé d'Allah ﷺ, des gens prétendirent aimer Allah et Allah fit descendre le verset suivant : ❬*Dis : « Si vous aimez Allah, alors suivez-moi ! Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés »*❫. Ainsi, Allah exalté soit-Il, montra avec clarté qu'aimer Allah implique nécessairement de suivre l'Envoyé et que suivre l'Envoyé implique nécessairement l'amour d'Allah pour le serviteur. Cet amour est une épreuve à laquelle Allah soumet ceux qui prétendent L'aimer. Il y a à ce sujet de multiples prétentions et confusions.

[407]Coran, *al-inshiqâq* (S.84), 2.

[408]Muslim -Livre de la prière des voyageurs et son raccourcissement. Chapitre 34- n° 792.

[409]Al-Bukhârî -Livre de l'unicité divine. Chapitre 44- n° 7527.

[410]Coran, *Âl 'Imrân* (S.3), 31.

Il est d'ailleurs rapporté selon une chaîne remontant à Dhû al-Nûn l'Egyptien que lorsque des gens abordaient la question de l'amour en sa présence, il leur disait : « Abstenez-vous de vous prononcer sur cette question afin d'éviter que les gens qui vous entendent ne soient tentés de prétendre à un tel amour »[411].

Un des Anciens a dit : « Celui qui adore Allah par amour uniquement est un mal-pensant *-zindîq-*. Celui qui L'adore par peur uniquement est un Harurite 412. Celui qui L'adore par espoir uniquement est un Murdjite. Quant à celui qui L'adore par amour, la crainte et l'espoir, celui-là est croyant monothéiste ».[413]

La raison en est que les âmes se complaisent dans l'amour absolu et ce qui y est inhérant au point de donner libre cours à leurs passions si la crainte d'Allah n'intervient pas pour les freiner. Les juifs et les chrétiens se sont tellement laissés aller à cet amour qu'ils ont dit : ﴾*Nous sommes des enfants d'Allah et Ses bien-aimés*﴿[414].

Il existe chez ceux qui prétendent à l'amour une inclination plus forte à contrevenir à la Loi d'Allah que ce qu'on trouve chez ceux qui craignent. C'est pourquoi Allah a lié la crainte à l'amour dans Sa parole :

﴾*Voilà ce qui vous était promis ainsi qu'à tout individu repentant respectueux des prescriptions, craignant le Tout-Miséricordieux dans l'intimité et se présentant avec un cœur contrit.*

---

[411]Voir *al-risâla al-qushayriyya* (2/622).

[412]Les Harurites sont une branche de la secte des Kharidjites. Ils doivent ce nom à Harûrâ' qui est un endroit proche de Kûfa en Irak où ils avaient formé un groupe de dissidents contre `Alî Ibn Abî Tâlib ﷺ

[413]Parole attribuée à Makhûl le Damasquin comme a dit Abû Tâlib al-Makkî dans son livre *Qût al-qulûb* (la nourriture des cœurs) (1/242).

[414]Coran, *al-mâ'ida* (S.5), 18.

Entrez au Paradis ! Voici venu le Jour d'éternité❵[415].

Les shaykhs qui composèrent des livres sur la Sunna citèrent dans leurs traités de théologie dogmatique la nécessité de se tenir à l'écart de ceux qui prétendaient à l'amour et qui s'y adonnaient, sans y joindre la crainte d'Allah, en raison de ce que cela comporte comme corruption dans laquelle sont tombés des groupes de soufis.

La corruption de la croyance et des œuvres dans laquelle sont tombés ces soufis en a poussé certains à condamner la voie soufie dans sa totalité. Au point que ceux qui ont dévié se sont divisés en deux catégories de gens : ceux qui approuvaient ce qu'ils faisaient de juste et de faux et ceux qui désapprouvaient ce qu'ils faisaient de juste et de faux comme certains groupes d'adeptes de la théologie scolastique et du *fiqh*.

Le plus juste, c'est d'approuver ce qui, dans cette voie et dans d'autres voies, est en accord avec le Livre et la Sunna et de désapprouver ce qui, dans cette voie et dans d'autres, est en opposition avec le Livre et la Sunna.

Allah le Très-Haut a dit : ❴*Dis : « Si vous aimez Allah, alors suivez-moi ! Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés »*❵[416]. La conformité à la Sunna de l'Envoyé d'Allah et de Sa Loi, que ce soit intérieurement ou extérieurement, est une implication nécessaire de l'amour d'Allah comme la lutte pour Sa cause, l'alliance avec Ses amis et le désaveu de Ses ennemis en sont la réalité, ainsi que le rapporte le hadith suivant : « *La plus sûre anse de la foi consiste à aimer pour Allah et à détester pour Allah* »[417].

---

[415]Coran, *qâf* (S.50), 32-34.

[416]Coran, *Âl 'Imrân* (S.3), 31.

[417]Al-Ṯabarânî dans *al-Mu'jam al-kabîr* n° 11537.

Dans un autre hadith, on trouve : « *Celui qui aime pour Allah et déteste pour Allah, qui donne pour Allah et retient pour Allah, a atteint la perfection de la foi* ».[418]

Beaucoup de ceux qui prétendent à l'amour sont, dans leur conformité à la Sunna et dans le fait d'ordonner le convenable, d'interdire le blâmable et dans la lutte pour la cause d'Allah, plus loin que d'autres. Ils prétendent en plus que c'est là la voie la plus aboutie de l'amour par rapport aux autres et que dans le chemin de l'amour d'Allah, il n'y a ni jalousie ni colère pour la défense de la cause d'Allah. Or, cela va à l'encontre de ce que le Livre et la Sunna prouvent. C'est pourquoi il est dit dans un hadith rapporté par des chaînes continues de narrateurs :

« *Allah le Très-Haut dira le Jour de la résurrection : « Où sont ceux qui s'aiment les uns les autres pour Ma majesté ? Aujourd'hui Je leur offrirai un ombrage en Mon ombre un Jour où il n'y aura pas d'ombre sinon Mon ombre* » ».[419]

Dans Sa parole : « *ceux qui s'aiment les uns les autres pour Ma majesté* », il y a une indication de ce qu'il y a dans leurs cœurs comme vénération d'Allah avec l'amour mutuel pour Lui. C'est ce qui fait qu'ils respectent les limites fixées par Allah, à la différence de ceux qui ne les respectent pas en raison de la faiblesse de la vénération d'Allah dans leurs cœurs. Ceux-là sont ceux à propos desquels le hadith suivant rapporte ce témoignage d'Allah :

« *Nécessaire est Mon amour pour ceux qui s'aiment les uns les autres en Moi. Nécessaire est Mon amour pour ceux qui*

---

[418]Al-Tirmidhî -Livre de la description du Jour de la résurrection. Chapitre 60- n° 2521.

[419]Muslim -Livre de la piété, du maintien du lien du sang et de l'éthique. Chapitre 12- n° 2566.

s'assoient les uns avec les autres à cause de Moi. Nécessaire est Mon amour pour ceux qui se rendent visite les uns les autres à cause de Moi. Nécessaire est Mon amour pour ceux qui se montrent généreux les uns à l'égard des autres pour Moi ».[420]

Les hadiths relatifs à ceux qui s'aiment en Allah sont nombreux. Dans les deux S̲ah̲îh̲, on trouve écrit qu'Abû Hurayra ﷻ rapporte ces propos du Prophète ﷺ :

« *Sept [catégories d'hommes] à qui Allah offrira un ombrage en Son ombre un jour où il n'y aura pas d'ombre sinon Son ombre : un imâm juste, un jeune homme grandissant dans l'adoration d'Allah, un homme dont le cœur est attaché à la mosquée, du moment où il en sort jusqu'au moment où il y retourne, deux hommes qui s'aiment en Allah, ils se sont unis dans cet amour et se sont séparés ainsi, un homme qui fait l'aumône avec tant de discrétion que sa main gauche ignore ce que sa main droite offre, un homme qui évoque Allah dans la solitude et dont les yeux débordent, un homme qui dit, alors que cherche à l'attirer à elle une femme de haut rang et d'une grande beauté : « Je crains Allah le Seigneur des univers » »*[421].

Amour commun et amour de l'élite

L'amour a pour origine la connaissance d'Allah et il a deux fondements :

---

[420] Ah̲mad dans *al-Musnad* (5/229).

[421] Al-Bukhârî -Livre de la *zakât*. Chapitre 16- n° 1423 et Muslim -Livre de la *zakât*. Chapitre 30- n° 1931.
Le passage *« du moment où il en sort jusqu'au moment où il y retourne »* ne se trouve ni dans le S̲ah̲îh̲ d'al-Bukhârî, ni dans le S̲ah̲îh̲ de Muslim. Il se trouve dans le recueil *al-Sunan* d'al-Tirmidhî.

le premier, c'est ce qu'on appelle l'amour des gens du commun. C'est le fait d'aimer Allah pour Sa bienfaisance à l'égard des serviteurs. Un tel amour, en fonction de ce fondement, n'est nié par personne. En effet, les cœurs sont prédisposés naturellement à aimer celui qui leur fait du bien et à détester celui qui leur fait du mal. Or, c'est Allah le vrai Bienfaisant pour Son serviteur. C'est Lui qui accorde, par pure faveur, tous les bienfaits quand bien même ceux-ci arriveraient par des intermédiaires puisque c'est Lui qui facilite les médiations et qui est à l'origine des causes.

Cependant, si cet amour, en réalité, n'attire pas le cœur vers Allah Lui-même, le serviteur ne fait, en vérité, qu'aimer sa propre personne. D'ailleurs quiconque aime quelqu'un pour sa bienfaisance à son égard ne fait en réalité qu'aimer sa propre personne. Cela n'est toutefois pas blâmable, mais plutôt louable. C'est cet amour auquel fait allusion le Prophète ﷺ quand il dit :

« Aimez Allah pour ce qu'Il vous prodigue comme bienfaits, aimez-moi du fait de votre amour pour Allah et aimez les gens de ma Maison du fait de l'amour que vous me vouez »[422].

Celui qui se limite à cet amour ne connaît pas, venant d'Allah, ce qui nécessite de L'aimer à l'exception des bienfaits qu'Allah lui prodigue. Ceci est comparable à ceux qui ont dit : la louange d'Allah est de deux sortes :

- la louange qui consiste en le témoignage de la reconnaissance. Cette louange ne naît que suite à un bienfait accordé par Allah ;

- la louange qui consiste à faire l'éloge d'Allah et à L'ai-

[422]Al-Tirmidhî -Les hauts faits- n° 3878.

mer. C'est une louange faite à Allah pour ce qu'Il mérite Lui-même. Cela s'applique aussi à l'amour.

Le deuxième fondement c'est le fait de L'aimer pour ce dont Il est digne. Cet amour est l'amour de celui qui, d'après la connaissance qu'il a reçue au sujet d'Allah, sait ce pourquoi son Seigneur mérite d'être aimé. Or, quel que soit l'aspect sous lequel on connaît Allah et qui est indiqué par Ses noms et Ses attributs, Allah mérite, sous cet aspect-là, qu'on Lui voue l'amour parfait.

Ceci est valable pour toute chose qu'Il fait puisque tout bienfait de Sa part est une faveur et toute punition décrétée par Lui est une mesure de justice. C'est pourquoi Il mérite d'être loué en toute situation ; Il doit être loué dans l'aisance et dans l'adversité. Ce fondement est le plus éminent et le plus parfait ; c'est là l'amour de l'élite. Ce sont ces gens-là qui recherchent le plaisir de contempler Son noble visage et qui trouvent du plaisir en invoquant Son nom et s'entretenant intimement avec Lui. Cela est plus vital pour eux que l'eau ne l'est pour les poissons. Toute rupture leur causerait une douleur insupportable. Ce sont les devanciers [sur le chemin d'Allah] indiqués dans le hadith suivant, rapporté par Abû Hurayra ﷺ, dans le Sahîh de Muslim :

« Le Prophète ﷺ passa près d'une montagne appelée Jumdân et dit [à ses compagnons] : « Voici Jumdân ! Poursuivez votre chemin ! Les hommes distingués -mufarridûn- ont devancé tout le monde » - « Et qui sont-ils, ô Envoyé d'Allah ? demandèrent-ils » - « Ceux et celles qui invoquent beaucoup le nom d'Allah »[423].

Selon une autre version, il dit :

[423]Muslim -Livre du *dhikr*- n° 2676.

« Ceux qui, avec une grande ferveur, invoquent le nom d'Allah, l'invocation du nom d'Allah les libère des charges [des mauvaises actions] qui pèsent sur eux, ce qui fait qu'ils se présenteront le Jour de la résurrection en étant légers »[424].

Dans un hadith dont la chaîne remonte à Hârûn Ibn 'Antara, ce dernier rapporte sur l'autorité de son père ('Antara), qu'Ibn 'Abbâs ﵄ a dit :

« Moïse a dit : « Ô mon Seigneur, qui est d'entre Tes serviteurs celui que Tu aimes le plus ? » - « Celui qui invoque Mon nom et ne M'oublie pas, répondit le Seigneur » - « Et qui, d'entre Tes serviteurs, est le plus savant ? » - « Celui qui se met en quête du savoir des gens pour l'ajouter à son savoir et trouver ainsi une parole qui indique un moyen de bien se guider ou s'éloigner d'un sentier périlleux » - « Lequel, d'entre Tes serviteurs, est le plus sage ? » - « Celui qui juge contre lui-même de la même manière qu'il juge contre les autres et juge en faveur de lui-même de la même manière qu'il juge en faveur des autres ».[425] Il a cité dans ce hadith l'amour, le savoir et la justice, réunissant ainsi tout le bien.

Amour humain et amour d'Allah

Ce dont il faut être conscient, à ce titre, c'est qu'il n'est pas permis de concevoir au sujet de l'amour d'Allah le Très-Haut ce que l'on conçoit au sujet de l'amour de quelqu'un d'autre et qui entrent sous la catégorie des torts, des rejets et des ruptures sans raison, ainsi que d'autres réactions de ce genre. Beaucoup de gens appartenant à certaines tendances ont fait erreur à ce sujet. Ils vont jusqu'à exprimer un chagrin d'amour vis-à-vis d'Allah

[424]Al-Tirmidhî -Livre des invocations. Chapitre 129- n° 3996.
[425]Voir le livre d'histoire d'Ibn Jarîr al-Ṯabarî (1/371).

avec les mêmes mots que le chagrin d'amour qu'ils expriment à l'égard d'un bien-aimé qui de détourne d'eux et rompt avec eux sans qu'ils aient commis la moindre faute ou qui s'éloigne de quiconque cherche à se rapprocher de lui. Certains ont commis ce genre d'erreur dans leurs écrits, au point que l'on peut déduire de leurs paroles qu'ils cherchent à établir contre Allah les arguments probants [pour enlever toute excuse qui justifie l'éloignement d'Allah d'eux ou Sa rupture avec eux]. Or c'est à Allah qu'appartient l'argument le plus édifiant.

Il est établi dans les deux *Sahîh* qu'Abû Hurayra ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ relate ces propos de son Seigneur :

> *« Quand il Me mentionne en lui-même, Je le mentionne en Moi-même et quand il Me mentionne dans une assemblée, Je le mentionne dans une assemblée meilleure ; quand il s'approche de Moi d'un empan, Je M'approche de lui d'une coudée et quand il s'approche de Moi d'une coudée, Je M'approche de lui d'une brasse ; quand il vient à Moi en marchant posément, Je vais vers lui promptement »*[426].

Certaines données traditionnelles rapportent qu'Allah a dit :

> « Les gens que J'agrée pour M'accompagner sont ceux qui invoquent Mon Nom. Les gens que Je considère comme Mes visiteurs sont ceux qui Me témoignent de la gratitude. Les gens que J'honore sont ceux qui M'obéissent. Quant à ceux qui Me désobéissent, Je ne leur fais pas perdre l'espoir en Ma miséricorde. S'ils se repentent, Je les aimerai, car J'aime ceux qui se repentent et J'aime ceux qui se purifient. S'ils ne se repentent pas, qu'ils sachent que Je suis leur médecin ; Je les éprouve par les malheurs pour les purifier

---

[426] Al-Bukhârî -Livre de l'unicité. Chapitre 15- n° 7405 et Muslim -Livre du *dhikr*- n° 2675.

de leurs fautes ».[427]

Allah a d'ailleurs dit : ❮*Celui qui aura effectué des œuvres salutaires, tout en étant croyant, n'aura à craindre ni injustice -zulm- ni frustration -hadm-*❯[428]. Les exégètes disent que l'injustice signifie ici le fait de lui imputer les mauvaises actions des autres et la frustration le fait de diminuer ses propres bonnes actions. ❮*Nous ne sommes pas injustes envers eux mais c'est eux-mêmes qui le sont*❯[429]. ❮*Nous ne sommes pas injustes envers eux tandis qu'ils ont été injustes envers eux-mêmes*❯[430].

Dans un hadith authentique que rapporte Abû Dharr de la bouche du Prophète ﷺ, il y est dit :

« *Allah le Très-Haut a dit : « Ô Mes serviteurs, Je Me suis interdit l'injustice -zulm- à Moi-même et Je l'ai rendue interdite entre vous : ne soyez donc pas injustes les uns envers les autres. Ô Mes serviteurs, vous êtes tous dans l'égarement à l'exception de ceux que J'ai guidés sur la bonne voie. Demandez-Moi donc de vous guider sur la bonne voie -hudâ- et Je le ferai. Ô Mes serviteurs, vous êtes tous affamés à l'exception de ceux à qui J'ai donné leur nourriture. Demandez-Moi donc votre nourriture et Je vous la donnerai. Ô Mes serviteurs, vous êtes tous nus à l'exception de ceux que J'ai vêtus. Demandez-Moi de vous vêtir et Je le ferai. Ô Mes serviteurs, vous commettez des fautes la nuit et le jour, et c'est Moi qui pardonne toutes les fautes. Demandez Mon pardon et Je vous le donnerai. Ô Mes serviteurs, vous ne sauriez réussir à Me faire du tort : vous n'y parviendriez pas. Vous ne*

---

[427]C'est un récit très répandu mais, d'après ce qu'on sait, il n'a pas de chaîne de rapporteurs. Ibn al-Qayyim l'a cité dans « *Hâdî al-arwâh* » (p. 265) et « *Madârij as-sâlikîn* » (1/194, 433) (2/246) de même Ibn Rajab dans « *Tahqîq kalimat al-ikhlâs* » (p. 52).
[428]Coran, *tâhâ* (S.20), 112.
[429]Coran, *al-nahl* (S.16), 118.
[430]Coran, Hûd (S.11), 101.

sauriez réussir à Me rendre service : vous n'y parviendriez pas. Ô Mes serviteurs, si les premiers et les derniers d'entre vous, si les hommes et les djinns parmi vous avaient dans le cœur, toute la piété -taqwâ- du plus pieux d'entre vous, cela n'ajouterait rien à Ma royauté. Ô Mes serviteurs, si les premiers et les derniers d'entre vous, si les hommes et les djinns parmi vous avaient dans le cœur, toute l'impiété -fujûr- du plus impie parmi vous, cela ne diminuerait en rien à Ma royauté. Ô Mes serviteurs, si les premiers et les derniers d'entre vous, si les hommes et les djinns parmi vous, se tenaient tous sur une même terre, si tous me demandaient quelque faveur et si Je la donnais à tous ceux qui la demandent, cela ne diminuerait en rien ce que J'ai, pas plus que la mer dans laquelle on plonge une aiguille n'est diminuée par cela. Ô Mes serviteurs, pour ce qui est de vos actions, Je me borne à vous les compter puis à vous les faire payer. Que celui qui trouve du bien adresse ses louanges à Allah, mais que celui qui trouve autre chose ne s'en prenne qu'à lui-même »[431].

Voici les termes de la demande de pardon par excellence -*sayyidu al-istighfâr*- comme le rapporte al-Bukhârî dans son Sahîh sur l'autorité de Shaddâd Ibn Aws :

« *La demande de pardon par excellence, a dit le Prophète* ﷺ, *consiste, pour le serviteur, à dire : « Mon Dieu, Tu es mon Seigneur, nul n'est en droit d'être adoré que Toi. Tu m'as créé, je suis Ton serviteur et je serai fidèle à Ton pacte et à Ta promesse autant que je le pourrai. Que mon refuge soit en Toi contre le mal que j'ai commis. Je reconnais les bienfaits dont Tu m'as gratifié et je reconnais mes péchés. Pardonne-moi car nul en dehors de Toi ne pardonne les péchés »* » [Puis Il ajouta] : *« Quiconque prononce le soir cette formule avec conviction et meurt la nuit-*

[431]Muslim -Livre de la piété, du maintien du lien du sang et de l'éthique. Chapitre : L'interdiction de l'injustice- n° 2577.

même entrera au Paradis. Quiconque la prononce le matin avec conviction et meurt le jour-même entrera au Paradis ».[432]

Le serviteur oscille en permanence entre un bienfait venant d'Allah qui nécessite de lui un témoignage de reconnaissance et un péché provenant de lui qui exige de lui de demander pardon. Chacune de ces deux affaires le suit en permanence. Il ne cesse de jouir des bienfaits et des faveurs d'Allah et en même temps il a toujours besoin de se repentir et d'implorer le pardon d'Allah.

Voilà pourquoi le maître des descendants d'Adam et l'imâm des pieux, Muhammad ﷺ, demandait pardon à Allah en toute circonstance comme le rapporte al-Bukhârî ; le Prophète ﷺ a dit : « *Ô vous les gens ! Repentez-vous envers Allah et sachez que je me repens à Lui cent fois par jour* ».[433]

'Abd Allah Ibn 'Umar ﷺ a dit : « Nous avions compté que l'Envoyé d'Allah ﷺ disait cent fois au cours d'une assemblée : « *Seigneur, pardonne-moi et accorde-moi Ton repentir ! Tu es Pardonneur et Tout-Miséricordieux* » ».[434]

Le Prophète ﷺ dit aussi : « *Je demande pardon à Allah et je me repens à Lui plus que soixante-dix fois par jour* ».[435]

Dans le *Sahîh* de Muslim, il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « *Il m'arrive de sentir mon cœur couvert d'une brume et pour y remédier j'implore le pardon d'Allah cent fois par jour* »[436].

---

[432]Al-Bukhârî -Livre des invocations. Chapitre : la meilleure demande de pardon- n° 6306.

[433]Muslim -Livre du *dhikr*, de l'invocation, du repentir et de l'imploration du pardon. Chapitre : Le repentir- n° 2702.

[434]Al-Tirmidhî -Livre des invocations. Chapitre 39- n° 3434.

[435]Al-Bukhârî -Livre des invocations. Chapitre 3- n° 6307.

[436]Muslim -Livre du *dhikr*, de l'invocation, du repentir et de l'imploration du pardon. Chapitre : Le repentir- n° 2702.

C'est pour cette raison qu'il est prescrit de demander le pardon d' Allah à la fin de chaque œuvre. Allah a dit en effet : ❮*Ceux qui implorent le pardon d'Allah dans les derniers moments de la nuit -as*h*âr-*❯[437].

Des exégètes ont dit [à propos de ces serviteurs pieux] : « Ils animaient leurs nuits par la prière, puis ont reçu l'ordre d'implorer le pardon d'Allah à la fin de la nuit ».[438]

Dans le *Sa*h*î*h [de Muslim], il est rapporté que lorsque le Prophète ﷺ terminait la prière, il implorait trois fois le pardon d'Allah, puis disait : « *Ô mon Dieu, Tu es le salut, de Toi vient le salut ! Béni sois-Tu, ô Toi qui détiens la majesté et la magnificence !* »[439].

Allah a dit :

❮*Lorsque vous aurez reflué de 'Arafât, invoquez le nom d'Allah auprès du Lieu sacré de perception spirituelle. Invoquez Son nom suivant la façon dont Il vous a guidés alors que vous étiez avant cela parmi les égarés. Refluez ensuite d'où refluent les gens et demandez pardon à Allah, car Allah est Pardonneur et Tout-Miséricordieux*❯.[440]

Après que le Prophète ﷺ eut transmis le Message, déployé comme il se doit ses efforts pour la cause d'Allah, accompli ce qu'Allah lui ordonna, atteignant dans cette mission un niveau que personne ne put atteindre, son Seigneur lui dit :

❮*Lorsque viendra le secours victorieux d'Allah ainsi que l'ouverture, et que tu verras les gens entrer en masse dans la religion d'Allah, glorifie par la louange ton Seigneur et implore Son*

[437]Coran, *Âl 'Imrân* (S.3), 17.

[438]Voir le livre d'exégèse *Jâmi' al-bayân* d'al-Tabarî (3/139).

[439]Muslim -Livre des mosquées- n° 591.

[440]Coran, *al-baqara* (S.2), 198-199..

pardon, car Il accorde volontiers Son repentir❳[441].

Voilà pourquoi la religion tient grâce à la foi en l'unicité divine et à la demande de pardon d'Allah comme l'a dit le Très Haut :

❲*alif, lâm, râ. Voici un Livre dont les versets ont été fermement établis puis exposés dans leur détail de la part du Sage, du Connaisseur des secrets, [qui vous prescrit] de n'adorer qu'Allah. Je suis chargé par Lui de vous avertir et de vous annoncer la bonne nouvelle. Demandez pardon à votre Seigneur ! Revenez repentants à Lui ! Il vous assurera une vie heureuse ici-bas jusqu'à un terme fixé, et Il accordera -dans l'Au-delà- Sa faveur à tout homme de mérite. Mais si vous vous dérobez, Je crains alors pour vous le châtiment d'un Jour terrible*❳[442].

❲*Allez vers Lui dans la rectitude et demandez-Lui pardon*❳[443].

❲*Sache donc qu'il n'est de dieu qu'Allah et demande le pardon pour tes péchés, ainsi que pour les croyants et les croyantes. Allah connaît aussi bien le champ de vos activités que votre lieu de repos*❳[444].

Il est rapporté dans un hadith que le Prophète ﷺ a dit : « *Satan disait : « Je les accablés de péchés mais ils m'ont accablé de leur témoignage qu'il n'est de dieu, sauf Allah et de leur imploration du pardon d'Allah* » »[445].

Le Prophète Jonas عليه السلام a dit : (*Il n'est de dieu si ce n'est Toi ! Gloire à Ta transcendance ! J'étais parmi les injustes !*)[446].

Lorsque le Prophète ﷺ s'installait sur sa monture, il pronon-

---

[441]Coran, *al-nasr* (S.110).
[442]Coran, Hûd (S.11), 1-3.
[443]Coran, *fussilat* (S.41), 6.
[444]Coran, *Muhammad* (S.47), 19.
[445]Abû 'Âsim dans *al-sunna* (1/9-10).
[446]Coran, *al-anbiyâ'* (S.21), 87.

çait trois fois la formule : « *Louange à Allah !* », puis trois fois la formule : « *Allah est le plus grand !* », puis disait : « *Il n'est de dieu, sauf Toi ! J'ai été injuste avec moi-même, pardonne-moi !* »[447].

La formule expiatoire par laquelle le Prophète ﷺ clôturait ses assemblées et ses ablutions est la suivante : « *Gloire à Ta transcendance, ô Allah. Louange à Toi ! Je témoigne que nul n'est en droit d'être adoré que Toi. J'implore Ton pardon et je me repens envers Toi* »[448].

Ainsi se termine cette règle. Louange à Allah le Seigneur des univers ! Qu'Allah prie sur notre Prophète Mu<u>h</u>ammad, le Prophète illettré, ainsi que sur sa Famille et ses Compagnons et leur accorde un salut plénier ! Allah nous suffit ! Il est le meilleur Garant ! Nul mouvement et nulle force que par Allah l'Élevé, le Sublime !

[447] Al-Tirmidhî -Livre des invocations. Chapitre 47- n° 3446.
[448] Al-Tirmidhî -Livre des invocations. Chapitre 39- n° 3433.

Table des matières

Transcription des Lettres Arabes..7

Introduction...9

Réponse d'Ibn Taymiyya..15

Étymologie du terme « soufi »..16

Le berceau du soufisme..17

Positions des savants vis-à-vis du soufisme....................................19

Etats des gens suite à l'écoute du Coran, du dhikr ou des paroles émouvantes...21

Le soufisme, une question d'effort d'initiative personnelle.......27

Le soufisme et le rang de la véridicité.......................................31

Les trois catégories de soufis..34

Lefaquir..36

Le faquir et le pauvre..36

Le faquir et le soufi...38

L'ami d'Allah..39

Le présent irakien relatif aux actes du cœur..............................43

Classification des gens sous le rapport des actes du cœur..........46

La station de la véridicité...54

L'ikhlâs c'est la réalité de L'Islam...60

A propos de la tristesse..62

La station du tawakkul...64

Le tawakkul est-il propre aux gens du commun ?......................65

Le tawakkul est-il incompatible avec la prédétermination par Allah de toute chose ?...71

Distinctions coraniques..74
Ordre religieux -dînî- et ordre créateur transcendant -kawnî-...75
Volonté religieuse et volonté transcendante..............................75
Permission religieuse et permission transcendante....................76
Décret religieux et décret transcendant.....................................77
Jugement religieux et jugement transcendant............................77
Interdiction religieuse et interdiction transcendante..................78
Paroles religieuses et paroles transcendantes...............................78
La confusion entre le transcendant et le religieux, grande dérive de certains shaykhs en matière de cheminement spirituel...81
Le prodige -karâma-, une arme à double tranchant......................83
Catégories de gens sur le plan de la contemplation du religieux et de la transcendance...88
Le tawakkul de l'élite et le tawakkul des gens du commun...........93
Le tawakkul et la satisfaction...96
La station de la patience...100
La patience et la certitude..101
La station de la satisfaction..103
La satisfaction et la louange..106
La tristesse est-elle incompatible avec la satisfaction ?.............114
La satisfaction procède de l'amour...116
La station de la consécration de soi et de ses œuvres à Allah -ikhlâs.117
La voie de l'ikhlâs, voie principale pour accéder à Allah..........118
L'ikhlâs et l'unicité d'Allah, message primordial et commun à tous les prophètes..121

L'anthropomorphisme et le dépouillement d'Allah de Ses attributs : des doctrines incompatibles avec l'unicité divine........................127

La station de l'amour...129

Union, incarnationnisme et extinction..................................133

La crainte et l'espoir découlent de l'amour.............................136

La félicité la plus haute : contempler le visage d'Alla..............137

L'être humain ne peut pas agir sans amour ni volonté............140

L'amour d'Allah, de l'Envoyé, des Compagnons et des œuvres pies...142

Les négateurs de l'amour...146

Le degré particulier de l'amitié intime d'Allah -khulla............147

Aimer Allah ne se réduit pas à aimer le servir..........................150

L'amour d'Allah, un amour réel, loin de toute interprétation métaphorique..152

L'amour d'Allah est inscrit dans la prime-nature -fitra- de l'homme..154

Nier l'amour d'Allah, c'est nier qu'Il soit le Seigneur du monde et nier qu'Il soit divinisé et adoré...155

Du samâʿ coranique qui stimule l'amour authentique d'Allah au samâʿ innové qui excite les passions..158

L'authenticité du samâʿ repose sur la conformité à la voie du Prophète ﷺ...160

Description par le Coran du samâʿ des croyants et sa condamnation de ceux qui s'en détournent...163

Hadiths et traditions sur le samâʿ des croyants........................165

Aimer Allah exige de suivre Muhammad ﷺ.........................167

Amour commun et amour de l'élite..171

Amour humain et amour d'Allah...174

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer sur les presses de ***Grafo***, Espagne

atelierespagne@hotmail.com

Dépôt légal: 2e trimestre 2020 G. - 1441 H.



La figure du cheikh Al Islam Ibn Taymiyyah est souvent réduite par certains de ses adeptes ou de ses détracteurs à un formalisme rigide et à un fiqh superficiel.

Nous avons souhaité à travers cette nouvelle parution rendre justice à cet éminent docteur hanbalite en poussant le lecteur à prendre conscience de l'ampleur de son travail de réforme, de profiter au maximum de ses œuvres et de prévenir toute mauvaise interprétation.

Nous avons aussi voulu sensibiliser les musulmans sur l'importance de la spiritualité et des étapes sur le chemin de l'éveil spirituel.

Dans cette perspective, nous avons traduit pour nos chers lecteurs deux épîtres du cheikh Al Islam Ibn Taymiyya sur le cheminement spirituel : la première est une réponse à une question sur le tassawuf, la deuxième traite des actes du cœur les plus importants, notamment l'amour, la consécration de soi à Allah et la confiance en Lui.

L'équipe d'Al Bayyinah

ISBN : 978-2-902526-14-7



www.albayyinah.fr/